

 <p>Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture</p>	<p>REPUBLIQUE DU NIGER</p> <p>Fraternité - Travail - Progrès</p>  <p>Ministère de l'Agriculture</p>	 <p>aacid</p> <p>Initiative Eau et Sécurité Alimentaire en Afrique</p>
--	--	---

Formulation du Projet Initiative Eaux et Sécurité
Alimentaire pour l'Afrique Phase II (IESA2)

NIGER

DOCUMENT DE PROJET NIGER

Document final

Juillet 2013

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Pays: NIGER

Titre du projet: Projet de Petite Hydraulique pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de
Dosso, Maradi, Zinder et de Tahoua

Numéro du projet: Bailleur de fonds

Tutelle: Direction générale de l'Agriculture (MAG)

Ministère chargé de l'exécution du Projet: Ministère de l'Agriculture (MAG)

Durée: Cinq (5) ans

Date approximative de démarrage: janvier 2014

Contribution du Bailleur de fonds : 10 939 029 \$EU

Contribution de la FAO:..... \$EU

Contribution de l'Etat du Niger : 1 732 800 \$EU

Contribution des bénéficiaires: 840 826 \$EU

Signé: **Signé:**

(Pour le Gouvernement)

Directeur Général
(Pour l'Organisation des Nations Unies pour
l'Alimentation et l'Agriculture - FAO)

Date de la signature:

Date de la signature:.....

Logique d'intervention

A la demande du Gouvernement, le choix des régions d'intervention a été orienté vers les régions de Dosso, Maradi, Zinder et Tahoua pour des raisons de péréquation des investissements sur le territoire national. Ces quatre régions sont également prioritaires pour les interventions du Gouvernement et des Bailleurs de fonds au Niger. Elles sont toutes caractérisées par des bilans céréaliers globalement déficitaires une année sur deux et un taux important d'exode saisonnier des hommes. A l'intérieur de ces quatre régions, le choix des Communes d'intervention a été effectué au niveau des régions et validé lors de l'atelier national d'information et de concertation des acteurs pour la formulation du programme quinquennal IESA2 par les discussions avec les régionaux/départementaux sur la base des critères bien définies notamment le niveau de vulnérabilité, l'incidence de la pauvreté; la disponibilité et l'accessibilité aux ressources (terre, eau) facilement aménageables, l'ouverture socioculturelle, etc.

Au total ce sont vingt quatre (24) Communes en raison de six Communes par région réparties dans seize (16) départements et quatre régions (4) qui ont été sélectionnées.

La population totale de la zone d'intervention du projet totalise 1 445 729 habitants dont 715 792 hommes et 729 937 femmes (INS 2010).

Groupes cibles

L'accès aux ressources (investissements productifs et facteurs de production) favorisera les couches les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes. Les ménages les plus vulnérables en situation d'insécurité alimentaire chronique, et plus particulièrement les femmes bénéficieront en priorité des interventions du projet à travers les activités d'irrigation, de formation, d'AGR et d'autres appuis à titre individuel ou collectif, à travers leurs organisations ou groupements dont les capacités d'organisation et de gestion interne seront structurées et améliorées.

Le projet touchera directement plus de 11200 bénéficiaires directs dont 8000 femmes et 3200 jeunes dans le domaine de l'irrigation.

Dans le domaine des activités génératrices des revenus (AGR) à travers la ligne de crédit, le projet touchera 1200 bénéficiaires la première année et 3600 la deuxième année. En phase de croisière à partir de la troisième année, le projet touchera 7200 bénéficiaires par an soit 26400 bénéficiaires au total sur les cinq ans.

Les ménages bénéficiaires totaux du projet seront de 37600 ménages environ, soit 225 600 personnes bénéficiaires directes et indirectes.

Les autres bénéficiaires seront (i) les structures du Ministère déconcentrées, les collectivités décentralisées à travers le renforcement de leurs capacités de planification, d'appui-conseil et de suivi-évaluation, et (ii) les partenaires d'appui (ONG locales, prestataires de service et artisans locaux).

Impact et résultats attendus

L'Objectif général du projet est de « contribuer au renforcement des capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ».

Impact du projet

La sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques des populations les plus vulnérables des zones rurales et périurbaines des régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder sont améliorées.

Objectif spécifique

RESUME EXECUTIF

Origine du projet

Le Niger un pays agraire avec près de 85% de la population engagée dans le secteur rural. Ce secteur joue un rôle capital dans l'économie nationale et la sécurité alimentaire. Sa contribution moyenne à la formation du PIB est de 44,43% entre 2008 et 2010, et en 2010 il fournit près de 30% de recettes d'exportations. L'agriculture et l'élevage constituent les principaux composants de ce secteur avec une contribution au PIB respectivement de 28% et de 12%.

Cependant, la forte sensibilité des activités agropastorales aux facteurs climatiques et le faible accès aux équipements et intrants font que le pays n'arrive pas toujours à assurer une alimentation saine et suffisante à l'ensemble de la population, en tout temps et en tout lieu. Le Niger enregistre régulièrement des déficits céréaliers qui ne sont couverts que par les importations et les aides alimentaires, et des déficits fourragers qui ne sont compensés que par la transhumance transfrontalière et les importations d'aliments du bétail.

Dans ce contexte d'insécurité alimentaire récurrente, le Gouvernement du Niger a mis l'accent sur la mobilisation des eaux et le développement de l'irrigation afin de sécuriser et diversifier les productions agro pastorales. Ce choix est exprimé par la mise en œuvre de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (Stratégie de Sécurité Alimentaire / Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables pour le secteur rural) qui capitalise les acquis de la Stratégie de développement rural (SDR) notamment le Plan national d'investissement agricole (PNIA) validé dans le cadre du processus régional ECOWAP/PDDAA.

Sur le plan opérationnel plusieurs projets notamment de petite irrigation et de construction d'infrastructures hydrauliques sont mis en œuvre.

C'est dans ce cadre que le Royaume d'Espagne à travers l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et l'Organisation Mondiale pour L'Agriculture et l'Alimentation (FAO), ont lancé le Projet de la Petite Hydraulique pour la Sécurité Alimentaire avec comme zone d'intervention les régions de Tahoua et Zinder. Treize (13) sites abritent les réalisations du projet en termes d'aménagements et au total 1712 ménages sont directement touchés par le projet pour 3460 bénéficiaires directs. L'exécution du projet de 2008 à 2013, a permis d'enregistrer des résultats et bonnes pratiques significatifs qui ont imprimé des changements sur le plan socio-économique et la sécurité alimentaire.

Sur la base des résultats de cette première phase, comme prévu dans le document de projet (prodoc) de la composante régionale d'élaborer une nouvelle vision et programme pour la deuxième phase de l'IESA, la FAO a instruit la formulation d'une 2^{ème} phase d'expansion et de pérennisation de ces résultats. Cette deuxième phase du programme répond ainsi à des besoins identifiés en matière d'aménagement et de mise en valeur des potentialités hydro-agricoles facilement mobilisables et s'inscrit dans la logique de l'atteinte des objectifs de l'I3N et des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD 1, 3,7). D'une durée de cinq (5) ans, elle va contribuer à l'amélioration des conditions d'existence et favorisera la mise en place d'une dynamique de développement local qui bénéficiera directement aux femmes et aux jeunes ainsi qu'aux petits producteurs qui n'ont que peu d'accès aux facteurs de production et aux investissements. Elle contribuera aussi à restaurer et développer le tissu productif dans les zones d'intervention, en vue d'amorcer une dynamique de développement local susceptible de freiner l'exode rural des jeunes voire l'immigration clandestine.

A cet effet, le projet va capitaliser les acquis de la 1^{ère} phase et s'appuiera sur les leçons tirées des projets de la petite irrigation et de la sécurité alimentaire et sur les investissements structurants réalisés (seuils, barrages,...). Le projet développera une synergie avec les autres partenaires intervenant dans la même zone.

Les revenus, l'alimentation et la nutrition des groupes cibles sont améliorés durablement via l'intensification, la diversification, la valorisation de la production agricole, et le renforcement des capacités des acteurs.

Il est attendu les résultats suivants :

- Résultat intermédiaire 1 : Les superficies irriguées sont accrues grâce à la réalisation et/ou l'exploitation d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface et souterraines.
- Résultat intermédiaire 2 : La mise en valeur durable des terres aménagées est promue par l'intensification, la diversification des productions irriguées et la sauvegarde environnementale.
- Résultat intermédiaire 3 : Les produits agricoles sont valorisés par le renforcement des chaînes de valeurs.
- Résultat intermédiaire 4 : La santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire sont améliorées.
- Résultat intermédiaire 5 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée à travers le renforcement des capacités des acteurs.
- Résultat intermédiaire 6 : Le projet est bien géré.

Le projet s'articule autour de quatre composantes techniques et une composante de gestion

- Composante 1 : Intensification et diversification agricole par la maîtrise de l'eau.
- Composante 2 : Valorisation des produits agricoles par le renforcement des chaînes de valeurs
- Composante 3 : Amélioration de la santé nutritionnelle et de l'hygiène alimentaire
- Composante 4 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole et rural
- Composante 5 : Appui à la coordination et à la gestion du projet.

Coûts et financement

Résumé des coûts du projet par composantes et sources de financement.

Composantes	Bailleur de fonds		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		
	\$EU	%	\$EU	%	\$EU	%	\$EU	CFA	%
1. Réalisation des ouvrages	4079038	90	-	-	453 226	10	4532264	2266132000	34
2. Mise en valeur durable, Intensification et diversification des productions	1 576710	80	-	-	387 600	20	1 964310	982155000	15
3. Valorisation	319800	100	-	-	-	-	319800	159900000	2
4. Nutrition	269080	100	-	-	-	-	269080	134540000	2
5. Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire	712680	100	-	-	-	-	712680	356340000	5
6. Gestion du projet	2 262270	57	1732800	43	-	-	3995070	1997535000	30
Sous Total 1	9 219578		-		840826		11793204	5896602000	
7. Frais de gestion de la FAO	1198545	100	-	-	-	-	1198545	599272544	9
Sous Total 2	10418123		-	-	-	-	12991749	6495874544	
8. Imprévus	520906		-	-	-	-	520906	260453067	4
TOTAL	10939029	81	1732800	13	840826	6	13 512655	6756327611	100

Les couts totaux du projet sont de 13 512 655 \$EU soit (6 756 327 811FCFA).

La participation du Bailleur de fonds est de 10 939 029 \$EU soit 81% (5 469 514 411 FCFA).

L'Etat du Niger participe à 13% soit 1 732 800 \$EU (866 400 000 FCFA).

Les bénéficiaires participent à hauteur de 6% soit 840 826 \$EU (420 413 200 FCFA).

La contribution de l'Etat du Niger concerne la prise en charge des salaires des experts du projet, des répondants régionaux, répondants départementaux, points focaux et CDA ainsi que la mise à disposition du local pour le siège du projet.

Les bénéficiaires participent sous forme d'apport personnel de 10% pour bénéficier aux crédits AGR et équipements. Les communes interviennent dans la fourniture des kits ménages (petit matériel aratoire) aux bénéficiaires.

L'approche participative sera un des principaux outils du projet pour la mise en œuvre et la gestion. Ainsi, il sera recherché le renforcement de l'implication de tous les acteurs à la base et leur participation active à toutes les étapes du processus depuis la conception à la mise en œuvre et au suivi-évaluation, seuls gages d'appropriation et de pérennisation des activités. Le programme contribuera aux réflexions sur l'harmonisation des modalités de la participation/contribution (financière et/ou en nature) qui sera demandée aux bénéficiaires en fonction du type d'intervention (aménagement, mise en valeur agricole, AGR, etc.). Par ailleurs, le développement de l'approche participative favorisera les interventions à la demande. Cette approche repose aussi sur une bonne information et communication sur les objectifs, la stratégie d'intervention et les mécanismes de mise en œuvre.

Le Ministère en charge de l'Agriculture assurera la tutelle du projet.

Le projet sera exécuté à travers les structures du Ministère de tutelle, avec une coordination au niveau national et des Répondants régionaux, et l'implication étroite des agents techniques des départements et districts concernés relevant des Directions régionales de la structure de tutelle.

Le comité de pilotage au niveau national est la structure mise en place par le Ministère de tutelle devant permettre à l'Etat de mieux exercer ses missions régaliennes d'orientation, de suivi et de contrôle du Programme ; Il impliquera en outre les partenaires techniques et financiers concernés ainsi que des représentants des producteurs et opérateurs connexes.

Durabilité et Risques

Les leçons apprises lors de la première phase permettent de minimiser les risques.

Afin d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et de parvenir rapidement à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour mettre ainsi fin aux crises alimentaires répétitives, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'initiative 3N pour le développement agricole et la sécurité alimentaire durable « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

L'Initiative 3N est une des composantes du PDES 2012-2015. A cet égard, le PDES 2012-2015 représente l'unique cadre de référence en matière de développement économique et social sur cette période, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en tant que cadre fédérateur de l'ensemble de politiques et stratégies sectorielles conduites par le Gouvernement, et cadre de dialogue.

Il consacre la ferme détermination du Gouvernement de répondre efficacement aux principaux enjeux qui interpellent notre pays et marque à cet effet une profonde rupture avec le passé dans le domaine de la gestion du développement et de la gouvernance.

L'Initiative 3N est une des composantes du PDES 2012-2015. A cet égard, le PDES 2012-2015 représente l'unique cadre de référence en matière de développement économique et social sur cette période, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires Techniques

et Financiers (PTF) en tant que cadre fédérateur de l'ensemble de politiques et stratégies sectorielles conduites par le Gouvernement, et cadre de dialogue.

Il consacre la ferme détermination du Gouvernement de répondre efficacement aux principaux enjeux qui interpellent notre pays et marque à cet effet une profonde rupture avec le passé dans le domaine de la gestion du développement et de la gouvernance.

La formulation du projet a été faite sur une base participative depuis le ciblage des zones d'intervention et des bénéficiaires, jusqu'à la sélection des activités à mener afin de permettre une facile appropriation locale des résultats. L'approche participative et la prise en compte du genre visent à mettre les acteurs principaux au cœur des décisions et de l'action.

Les services techniques, ONG, Bureaux d'études, OP, et les opérateurs d'activités connexes (pompistes, plombiers, réparateurs de motopompes, etc.) impliqués dans l'exécution du projet auront acquis au cours de sa réalisation des capacités leur permettant de continuer à fournir les services du projet au-delà de la durée du projet ;

Le projet est viable économiquement et financièrement. En phase de croisière du projet soit à la troisième année de production, au niveau de chaque site on estime que les producteurs ont acquis une expertise à travers les formations et technologies leur permettant d'atteindre les objectifs en matière d'amélioration des productions.

Pour une meilleure appréciation de la rentabilité de la production, il a été pris en considération les comptes d'exploitation de projets similaires notamment du PPHSA phase 1. La marge brute/ha moyenne étant de l'ordre de 2500000 FCFA (5000 \$EU) soit 100000 FCFA pour une parcelle de 400 m², ce qui rapporté sur les 400 ha équivaldrait à un milliard (1 000 000 000) FCFA/an (2 000 000 \$EU). Il est attendu des adoptions pour une superficie d'environ 600 hectares soit une superficie totale de mille (1000) hectares mise en valeur qui procurerait une marge brute annuelle de deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) FCFA (5 000 000 \$EU) à la fin du projet. La valorisation de la journée de travail serait de 3079 FCFA/jour soit 6,158 \$EU/jour, soit le double du revenu journalier d'un ouvrier agricole qui est payé à 1500 FCFA/jour (3 \$EU /jour).

Toutes les technologies proposées sont à la portée des producteurs et ont été l'objet de large diffusion au Niger, notamment dans les zones du projet et lors de la première phase du projet.

Les activités du projet sont intégrées dans les pratiques quotidiennes des populations bénéficiaires hommes et femmes, ce qui garanti une forte motivation et participation. Elles n'entravent en aucune façon les us et coutumes, et ne constituent pas des obstacles socioculturels;

L'approche genre, qui vise à donner un rôle central aux groupes vulnérables essentiellement représentés par les femmes et les jeunes, devrait leur permettre d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau des ménages et leurs conditions d'existence. Les activités de renforcement des capacités contribueront à restaurer et développer le tissu socio-économique productif et contribueront à stabiliser les jeunes et par conséquent de limiter l'exode. Il a été pris en compte la nécessité de régler dès le départ, le problème de la sécurisation de l'accès aux ressources, dont la terre, les investissements productifs (aménagements, équipements de transformation, magasins de stockage, AGR) et les intrants agricoles.

Les activités du projet sont étroitement liées à l'usage de bonnes pratiques de production, de fabrication et de transformation dont les conséquences sont la préservation de l'environnement. *Le plan de gestion environnementale et sociale prendra en compte le financement des mesures d'atténuation des impacts et des risques.*

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES.....	10
SECTION 1. CONTEXTE.....	12
1.1 CONTEXTE GENERAL.....	12
1.2 CONTEXTE SECTORIEL.....	14
1.3 POLITIQUE SECTORIELLE ET LEGISLATION.....	17
SECTION 2. LOGIQUE.....	21
2.1 PROBLEMES/QUESTIONS A ABORDER.....	21
2.2 PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES CIBLES.....	22
2.2.1. <i>Zone d'intervention et choix des sites.....</i>	<i>23</i>
2.2.2 <i>Groupes cibles et bénéficiaires.....</i>	<i>32</i>
2.3 JUSTIFICATION DU PROJET.....	36
2.4 TRAVAUX ANTERIEURS ET CONNEXES.....	37
SECTION 3. CADRE DU PROJET.....	43
3.1 IMPACT ET RESULTATS.....	43
3.2 COMPOSANTES DU PROJET.....	43
3.3 EFFET DIRECT, PRODUITS, ACTIVITES.....	51
3.4 COUTS ET FINANCEMENTS DU PROJET.....	55
3.5 DURABILITE.....	56
3.6 RISQUES ET HYPOTHESES.....	58
SECTION 4. DISPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION.....	60
4.1 DISPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION.....	60
4.2 CADRE INSTITUTIONNEL ET COORDINATION.....	60
4.3 STRATEGIE/METHODOLOGIE.....	64
4.3 CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT.....	84
1) <i>Obligations et conditions préalables.....</i>	<i>84</i>
2) <i>Ressources financières et/ou contributions en nature.....</i>	<i>85</i>
<i>Les Moyens Humains.....</i>	<i>85</i>
<i>Les Moyens Physiques.....</i>	<i>86</i>
4.4 CONTRIBUTION DE LA FAO.....	86
SECTION 5. SUPERVISION, SUIVI, INFORMATION RELATIVE À LA GESTION ET COMPTE RENDU	87
5.1 SUPERVISION/SUIVI ET PARTAGE DES CONNAISSANCES.....	87
5.2 COMMUNICATION ET VISIBILITE.....	87
5.3 CALENDRIER DES RAPPORTS.....	88
ANNEXES.....	90
<i>Annexe 1: Résumé des coûts du projet par composantes et sources de financement.....</i>	<i>91</i>
<i>Annexe 2: Budget du projet.....</i>	<i>92</i>
<i>Annexe 3 : Le cadre logique.....</i>	<i>112</i>
<i>Annexe 3': Chaîne de résultats.....</i>	<i>133</i>
<i>Annexe 4 : Plan de travail.....</i>	<i>138</i>
<i>Annexe 5 : Organigramme du projet.....</i>	<i>143</i>
<i>Annexe 6 : Profil du personnel cadre.....</i>	<i>144</i>
<i>Annexe 7 : Dispositions générales du PCT.....</i>	<i>154</i>
<i>Annexe 8 : Bibliographie.....</i>	<i>156</i>
<i>Annexe 9 : Liste des Personnes rencontrées.....</i>	<i>158</i>
<i>Annexe 10 : TDR pour le recrutement du consultant national.....</i>	<i>161</i>
<i>Annexe 11 : Données.....</i>	<i>167</i>

Tableau 1: Répartition des Communes d'intervention du PPHSA/IESA2	25
Tableau 2: Bénéficiaires par type d'intervention	33
Tableau 3 : Superficie et nombre de bénéficiaires	33
Tableau 4: Répartition des actions par Régions et par Communes.....	46
Tableau 5 : Résumé des coûts du projet par composantes et sources de financement.....	55
Tableau 6 : marges brutes/ha Source : PIP2.....	56
Tableau 7: Matrice des risques	59
Tableau 8: Répartition de superficie selon le type d'ouvrages de captage.....	167
Tableau 9 : Aménagement pour femmes et Coûts (FCFA) correspondants.....	168
Tableau 10 : Aménagement pour jeunes et Coûts (FCFA) correspondants	168
Tableau 11: Répartition des équipements d'irrigation par Région.....	168
Tableau 12: Estimation des Coûts Volet aménagements.....	169
Tableau 13: Contribution de L'Etat (FCFA)	169
Tableau 14: Volet aménagement /Répartition du financement	170
Liste des cartes	
Carte 1: Carte de situation des communes d'intervention du projet au sein des régions respectives.....	24

EQUIVALENCE MONETAIRE

Unité monétaire = FCFA

1 \$EU = 500 FCFA

1 Euro = 656 FCFA

SIGLES ET ACRONYMES

ACH	Action contre la Faim (Hambre)
AGR	Activité Génératrice de Revenus
BEEEI	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact
BI	Boutique d'Intrants
CDA	Conseiller District Agricole
CEP	Champ Ecole Producteurs/trices
CN	Coordonnateur National
COFO	Commission Foncière
COFOB	Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Foncière Commission Foncière Départementale
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Francs de la communauté financière d'Afrique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et Prédateurs
IARBIC	Projet d'Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid-Tropics
IMF	Institution de Micro-Finance
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
LWR	Luthean Word Relief
MAG	Ministère de l'Agriculture
MAT/DC	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs/trices
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
OS	Objectif Spécifique
PACII	Programme d'Actions Communautaires Phase II
PADSR	Projet d'Appui au Développement du Secteur Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASR	Programme d'Appui au Secteur Rural
PDRT	Programme de Développement Rural de Tahoua
PIP2	Projet de Promotion de l'Irrigation Privée (phase 2)
PIPASA	Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire Dans les régions de Tahoua et Tillabéri
PMET	Projet de Mobilisation des Eaux de Tahoua/BAD
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

PPHSA	Projet de Petite Hydraulique pour la Sécurité Alimentaire
PPILDA	Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Département d'Aguié
PRODEX	Projet de Développement des Exportations et des marchés Agro-Sylvo-Pastoraux
PRODOC	Document de Projet
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire/FAO
PTBA	Programme Technique et Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUSADER	Projet d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural
RAF	Responsable Administratif et Financier
RGCMS	Responsable Genre, Communication et Mobilisation Sociale
RMVOP	Responsable de la Mise en Valeur et des Organisations des Producteurs
ROT	Responsable des Opérations Techniques
RSE	Responsable du Suivi Evaluation
SAI	Systèmes d'Approvisionnement en Intrants
SDMF	Stratégie de Développement de la Micro-finance
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SFD	Système Financier Décentralisé
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet

SECTION 1. CONTEXTE

1.1 Contexte général

Le Niger est un pays sahélien situé en Afrique Subsaharienne. Limité au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Ouest par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Tchad et au Sud par le Nigeria et le Bénin, le pays s'étend sur une superficie de 1 267 000 km². La population, en grande majorité (84%) concentrée dans la bande sud du pays, est estimée à plus de 17 millions d'habitants (RGPH 2012), avec un taux de croissance annuelle de 3,7%. Plus de 49% de celle-ci a moins de 15 ans et 71 % des adultes nigériens (dont 82,9 % de femmes) sont analphabètes (ENBC III 2007/2008).

A l'issue d'un processus participatif et itératif, le Gouvernement du Niger a adopté en octobre 2007, la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période quinquennale 2008-2012.

L'objectif ultime de cette stratégie a été la réduction significative et durable de la pauvreté dans toutes ses dimensions et la réalisation de l'ensemble des OMD à l'horizon 2015 au Niger.

Les résultats obtenus pour les principales cibles sont, entre autres¹:

- La réalisation d'une croissance économique de 8,2% en 2010 sur une prévision de 7% en moyenne sur la période 2008-2012; dans le secteur du développement rural, on peut noter :
 - une croissance de la production dans le secteur agriculture en moyenne réalisée pour la période 2008-2010 à 9,7% sur une prévision de 8,7 % en moyenne annuelle;
 - une croissance de la production dans le secteur élevage en moyenne réalisée pour la période 2008-2010 à 2,1 % sur une prévision de 4,2 % en moyenne annuelle;
 - une croissance de la production dans le secteur forêt et pêche en moyenne réalisée pour la période 2008-2010 à 6,3 % sur une prévision de 4,5 % en moyenne annuelle ;
- l'incidence de la pauvreté de 59,5% en 2007 est resté stable en 2010 pour une prévision de 42% en 2012;
La baisse du taux de malnutrition (insuffisance pondérale) de 35,5% en 2008 à 33,7% en 2009 pour une cible de 24% en 2012;
- Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 14.90% en 1997 à 16.05% en 1999², de 62,1% à 75% entre 2007/2008 et 2009/2010, alors que l'objectif était de 72% pour 2010. Le taux d'alphabétisation est passé de 19,9% en 1999 à 29 % en 2010.
- la baisse du taux de mortalité infanto-juvénile qui est de 63.2 ‰ en 2010 comparé à 198‰ en 2006 et sur une prévision de 108‰ en 2012;
- la réduction du taux de mortalité maternelle à 5.54‰ en 2010 sur une prévision de 200 pour 100 000 naissances vivantes en 2012;
- le maintien du taux de prévalence du VIH SIDA en dessous de 0,7% avec un taux stable ;

1

Revue à mi-parcours de la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008 – 2012

² RNDH 1997, 1998, 1999

- la hausse du taux d'accès à l'eau potable de 50,1% en 2008 à 80% en 2012 : Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est passé de 71,79% en 2008 à 72,70% en 2009 puis à 73,75% en 2010 ;

Quant au taux de couverture en eau potable en milieu rural, il est passé de 62,19% en 2008 à 63,72% en 2009 puis à 64,25% en 2010 pour une cible de 80% en 2015;

Il faut cependant retenir que ces efforts ne masquent pas les insuffisances car il existe de nombreux cas à stress hydrique. C'est le cas des villes où le taux de desserte est inférieur à 35%. Ces villes connaissent concomitamment une qualité médiocre de la ressource en eau mobilisée.

- Depuis le début du millénaire, le Niger a enregistré quatre années de déficit céréalier. Sur les quatre années de mise en œuvre de la SDRP, deux années ont enregistré un bilan négatif en ce qui concerne la couverture des besoins céréaliers avec un déficit de 4,4% et 14% pour respectivement les années 2009 et 2011.

Toutefois avec le bilan moyen de la période, l'objectif cible de 113% de couverture des besoins céréaliers prévu dans la SDR a été atteint, les années 2008 et 2010 ayant été excédentaires (les plus productives de la décennie 2000).

- Au point de vue nutritionnel³, sur la période 1992-2011 il a été observé une dégradation de (+2,3) points de pourcentage de la prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans. En effet, avec une situation de référence de 36,2% en 1992⁴, la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale est passée avec la crise alimentaire de 2005, à 44,4 % en 2006 avant de s'établir à 33,7% en 2009 suite aux interventions d'urgence et humanitaires de l'Etat et ses partenaires. Cependant, avec la crise alimentaire pastorale et nutritionnelle consécutive à la campagne agro pastorale 2009/ 2010 marquée par un déficit céréalier d'environ 400.000 tonnes et conjuguée à un déficit fourrager estimé à 16.000.000 de tonnes de matières sèches, la proportion des enfants en insuffisance pondérale est remontée à 40,6% en 2010 avant de s'établir à 38,5 % en 2011⁵ grâce au niveau élevé des réponses de l'Etat et de ses partenaires.

La tendance⁶ globale observée sur la période 1992-2011 montre que la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale ne pourra pas atteindre le taux de malnutrition fixé à 18% en 2015.

Si la tendance observée entre 2006 et 2011 se maintient, la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de la malnutrition pourrait rester au dessus de 30% en 2015. Cette situation nécessite une politique vigoureuse de lutte contre la malnutrition pour infléchir les tendances observées d'ici 2015.

Selon le milieu de résidence, entre 2006 et 2011 la proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale a beaucoup reculé en milieu rural (-8,8%) alors que le milieu urbain a connu une aggravation de la situation (+4,45 %).

On note aussi une réduction de la malnutrition au niveau de toutes les régions. Cette baisse est beaucoup plus significative dans la région d'Agadez avec une réduction de (- 4,42) points de pourcentage par an sur la période. Elle est moyenne dans les régions de Dosso et Diffa avec respectivement des valeurs de (-1,92) et (-1,9) points de pourcentage par an. Elle est relativement faible à Zinder et Tahoua avec (-0,26) et (-0,3) points de pourcentage par an.

Cependant, le taux de malnutrition chronique au Niger se détériore de plus en plus depuis la crise alimentaire et nutritionnelle de 2005 conjuguée à la crise nutritionnelle survenue en 2010. En effet, de 32% en 1992, elle passe à 43.8% en 2006 avant

³ INS-Niger Rapport national sur les progrès vers l'atteinte des OMD 2012 / Selon les données des Enquêtes Démographiques et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS) et les enquêtes nutritionnelles réalisées par l'INS,

⁴ INS/EDSN-I

⁵ INS, Enquête Nutrition 2011

⁶ Source : EDSN-1992, 2006 ; MICS 2000, et Enquête nutrition 2007/2010

d'atteindre 50,1% (plus d'un enfant sur deux) selon les résultats de l'enquête nutrition de juin 2011.

Par ailleurs, il faut noter des progrès enregistrés quant à la malnutrition aiguë globale qui pourrait être la conséquence des mesures et des programmes qui ont été mis en place suite à la crise alimentaire et nutritionnelle survenue entre 2005 et 2010. Ainsi, de 16% en 1992, ce taux est passé à 10,3% en 2006 pour atteindre 12,3% en 2011.

Les populations rurales sont les principales concernées par le phénomène de pauvreté en raison notamment de modes de production essentiellement basés sur l'agriculture pluviale et l'élevage, fortement dépendants des aléas climatiques.

Plus de 80% de la population active, majoritairement rurale, est employée dans le secteur primaire dominé par l'agriculture et l'élevage. Ce secteur représente la principale source d'activité économique du pays. En plus de son rôle dans la croissance économique, le secteur primaire demeure également la source presque exclusive des aliments et nutriments consommés par les nigériens.

Cependant, la forte sensibilité des activités agropastorales aux facteurs climatiques et le faible accès aux équipements et intrants (pouvoir d'achat limité des producteurs, insuffisance de l'offre) font que le pays n'arrive pas toujours à assurer une alimentation saine et suffisante à l'ensemble de la population, en tout temps et en tout lieu car le taux de croissance agricole demeure inférieur au taux de croît démographique. Le Niger enregistre régulièrement des déficits céréaliers qui ne sont couverts que par les importations et les aides alimentaires, et des déficits fourragers qui ne sont compensés que par la transhumance transfrontalière et les importations d'aliments du bétail.

Au Sahel en général et au Niger en particulier l'insécurité alimentaire et la malnutrition demeurent une question prioritaire et urgente et les efforts engagés doivent être poursuivis.

1.2 Contexte sectoriel

Le Niger un pays agraire avec près de 85% de la population engagée dans le secteur rural. Ce secteur joue un rôle capital dans l'économie nationale et la sécurité alimentaire ; le Gouvernement en fait un secteur prioritaire. Sa contribution moyenne à la formation du PIB est de 44,43% entre 2008 et 2010, et en 2010 il fournit près de 30% de recettes d'exportations. L'agriculture et l'élevage constituent les principaux composants de ce secteur avec une contribution au PIB respectivement de 28% et de 12%.

L'agriculture nigérienne est essentiellement pluviale et repose sur un potentiel cultivable estimé à 15 millions d'hectares (moins de 13% du territoire), concentré essentiellement au sud, dans les zones sahélo-soudanienne et sahélienne, sur une bande d'environ 200 km de large, la plus arrosée du pays. Chaque année quelques 8 millions d'hectares sont emblavés principalement en cultures vivrières cérésières dominées par le mil et le sorgho, et de façon marginale le riz et le maïs. Les cultures de rente (niébé, arachide, oignon, coton, sésame et souchet) sont pratiquées en association avec les cultures cérésières (mil, sorgho) ou en culture pure. La taille moyenne des exploitations est de 5 ha pour environ 6 actifs agricoles.

La production cérésièrre moyenne des cinq dernières années (2007-2012) est de l'ordre 4,150 millions de tonnes (t). Cette production est en hausse régulière comme le montrent les moyennes annuelles suivantes : 1,2 million de t de 1961 à 1970 ; 1,3 million de t de 1971 à 1980 ; 1,7 million de t de 1981 à 1990 ; 2,3 millions de t de 1991 à 2000 et 3,4 millions de t de 2001 à 2007. L'essentiel de cette production est destiné aux besoins alimentaires des ménages contrairement à la production des cultures de rente qui, dans sa quasi-totalité, est vendue et constitue une source de revenus importante pour les paysans.

Le constat fait sur l'agriculture pluviale au Niger montre que celle-ci se caractérise par un faible niveau d'intensification et de mécanisation, un faible accès aux équipements et intrants et un niveau d'encadrement insuffisant. Les rendements des différentes cultures sont faibles et évoluent en dents de scie du fait essentiellement des pressions parasitaires et des techniques culturales inappropriées, des sécheresses récurrentes et de la baisse de la fertilité des sols déjà très pauvres en éléments minéraux et ne recevant que très peu d'apport en engrais minéraux (environ 4,3 Kg/ha, inférieure à la moyenne annuelle CEDEAO de 8 kg / ha et très en dessous de la cible issue de la Déclaration d'Abuja : 50 kg/ha en 2015). A cela s'ajoute la pauvreté des producteurs qui limite leur capacité à accéder à des moyens de production adéquats.

Globalement la performance de cette agriculture demeure insuffisante. Malgré sa hausse régulière, la production demeure structurellement inférieure aux besoins nationaux. **Sur la période 2000-2011 le Niger a connu 4 campagnes agricoles d'hivernage déficitaires dont 2009-2010 et 2011-2012 ont été particulièrement sévères.**

Le développement de l'agriculture irriguée est devenu l'option stratégique qu'a choisie le gouvernement pour faire face à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et à la pauvreté. L'irrigation est considérée comme un moyen d'augmentation de la productivité de diversification et d'intensification de la production tout en la sécurisant contre les risques de sécheresse. Environ 100 000 ha des terres ont été aménagés composés des périmètres collectifs de grande taille, gérés par des coopératives, et des périmètres de petite taille à gérance familiale et privée. L'agriculture irriguée occupe environ 200 000 foyers d'exploitants agricoles, représentant plus d'un million de personnes, participent à la production de cultures irriguées. De l'agriculture irriguée se démarque la petite irrigation qui constitue une opportunité pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Elle permet particulièrement aux couches vulnérables constituées de petits producteurs de diversifier leurs sources de revenus, avec la mise en culture des spéculations de contre saison à plus forte valeur ajoutée et de contribuer à l'amélioration de leur sécurité alimentaire.

L'Etat avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a multiplié les interventions dans ce sens en mettant en œuvre des projets de petite irrigation qui ont obtenu des résultats satisfaisants.

L'élevage, deuxième composante du secteur rural, se pratique sur 62 millions d'hectares d'espace pâturable. Il constitue le second produit d'exportation après l'uranium et occupe 87% de la population active du pays. Il participe à hauteur de 15% au budget des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires des populations nigériennes.

Comme l'agriculture, l'élevage subit aussi les effets des aléas climatiques et de la pression démographique. En effet, avec un effectif global de **plus de 35 millions de têtes**, le sous secteur fait face à l'insuffisance de pâturage, la réduction des espaces pastoraux due à l'avancement du front des cultures avec de nouveaux défrichements, et à la réduction du temps de jachère.

Les différentes sécheresses qu'a connues le Niger quelquefois couplées avec des attaques parasitaires ont fait payer un lourd tribut à l'élevage. Cette situation est exacerbée par la pratique d'un élevage extensif, sous encadré et évoluant dans des zones pastorales insuffisamment équipées en points d'eau. L'élevage nigérien se caractérise aussi par une valorisation insuffisante des produits de l'élevage et un faible niveau d'utilisation des produits vétérinaires.

CONTRAINTES, ATOUS ET POTENTIALITES DU SECTEUR

- **Contraintes**

Le secteur rural, dominé par l'agriculture et l'élevage, est confronté à des contraintes entravant son développement. Il est soumis à des conditions climatiques précaires

caractérisées par des précipitations faibles et irrégulières, des températures très élevées auxquelles s'ajoute l'évapotranspiration. Les activités du secteur sont fortement concentrées dans la bande sud du pays (12%) à conditions agro écologiques favorables entraînant une situation de surpâturage et de surexploitation des ressources naturelles, l'accentuation de l'érosion et l'aggravation des risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

En plus de la précarité climatique, d'autres contraintes affectent la performance du secteur parmi lesquelles on peut retenir : i) une population en pleine croissance, majoritairement analphabète, qui exerce une pression grandissante sur les ressources naturelles en particulier sur le foncier en quête de la satisfaction de ses besoins alimentaires (émiettent des terres, défrichement de nouvelles terres, conflits fonciers) ; ii) un accès aux intrants limité du fait de l'insuffisance de l'offre et du pouvoir d'achat de producteurs ; iii) le faible niveau d'encadrement et d'accompagnement de proximité des producteurs et leur bas niveau d'instruction (plus de 75% sont analphabètes) constituant un frein à l'adoption rapide des innovations ; iv) la persistance de la pauvreté en milieu rural qui limite les capacités des producteurs à s'autofinancer et les oblige à s'accrocher aux techniques traditionnelles et aux systèmes de production extensifs peu productifs ; v) l'insuffisance des mécanismes de financement fiables : les institutions de micro finance n'arrivent pas à répondre efficacement aux attentes des producteurs pendant que les banques commerciales affichent leur méfiance en offrant une gamme restreinte de services difficilement accessibles aux agriculteurs ; vi) le désenclavement des zones de production et les difficultés liées à la transformation et la commercialisation des produits agro sylvo pastoraux influant négativement sur leur valeur marchande.

• Atouts et potentialités

Le secteur rural dispose néanmoins de certains atouts et potentialités qui constituent une base solide pour permettre d'améliorer sa performance.

Sur le plan institutionnel et juridique

- l'existence des structures ministérielles avec leurs démembrements et d'un Haut Commissariat à l'initiative 3N;
- l'existence du PDES, de l'IN, de la SIAD, des schémas directeurs de gestion et de mise en valeur des ressources en eau, etc. ; l'existence d'un arsenal juridique régissant l'utilisation, la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles : code rural, code de l'eau, loi cadre sur la gestion de l'environnement, ordonnance portant institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement, la loi sur la décentralisation, etc. ;

Sur le plan des ressources naturelles :

- le Niger dispose d'importants atouts, notamment environ 100 000 ha de terres aménagées, près de 500 barrages, mini barrages et seuils d'épandages ; à cela s'ajoutent les mares naturelles ;
- les ressources naturelles : les eaux potentielles sont estimées à 30 milliards de m³ (eaux de surface), 2,5 milliards de m³ d'eaux souterraines renouvelables, 2 000 milliards de m³ d'eaux souterraines non renouvelables ; les terres irrigables sont estimées entre 270 000 et 330 000 ha ;
- l'existence d'un important gisement de phosphates naturels qui peut donner lieu à la production d'engrais ;
- l'existence des conditions agro-écologiques favorables à la diversification (oignon, dattes, orange, fraises, raisin, etc.) et à l'étalement des cultures irriguées dans le temps (tomate, chou, maïsiculture, etc.);

Sur le plan de technologies

- l'existence des technologies variées et adaptées au contexte du Niger ainsi que des variétés améliorées et résistantes à la sécheresse et aux attaques ;
- l'existence de manuels et guides d'application, d'utilisation et de protection dans le cadre des activités d'irrigation ;

Sur le plan organisationnel

- une tendance à la professionnalisation des producteurs et des autres acteurs ;
- l'amélioration de circuit de commercialisation avec notamment l'installation des comptoirs de commercialisation pour quelques produits d'exportation : oignon, tomate, etc. ;
- l'existence des institutions spécialisées dans la fourniture des intrants agricoles tels que la CAIMA, les boutiques d'intrants, etc. ;
- l'existence des institutions de financement de l'agriculture : SFD, BAGRI, BRS, etc. ;
- des possibilités d'accroître les parts de marchés extérieurs, notamment en ce qui concerne l'oignon, la tomate, etc. ;

1.3 Politique sectorielle et législation

➤ Document de stratégie de la réduction de pauvreté (DSRP)

Au début de l'année 2001, le Niger a lancé le processus d'élaboration d'une **Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**, sur la base d'une approche participative et itérative. Cette stratégie a été adoptée en janvier 2002 par le gouvernement du Niger et soutenue par l'ensemble de ses partenaires au développement, devenant de ce fait un cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles au niveau national et l'unique document de référence en matière de développement économique et social.

➤ Stratégie de développement rural (SDR)

- La Stratégie de Développement Rural adoptée par décret N° 2003-310 /PRN/MRA du 14 novembre 2003 a pour ambition de constituer un cadre de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement rural à travers un processus participatif, progressif et itératif impliquant des cadres de l'administration, des représentants des organisations des producteurs et du secteur privé, des ONG et des partenaires au développement. L'objectif général de cette SDR est de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015, en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

- **A cette fin, la SDR fixe trois axes stratégiques visant respectivement à :**

1. favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural ; à cette fin, il est notamment prévu que l'action publique œuvrera à : (i) enrayer l'exploitation « minière » des ressources naturelles qui, en mettant en péril la durabilité des systèmes de production, hypothèque les possibilités d'intensification ; et (ii) limiter la dépendance des systèmes de production vis-à-vis des aléas climatiques au moyen notamment de la mobilisation de l'eau.

2. prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire, et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations ; cet axe est complémentaire au premier axe

3. renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales à améliorer la gestion du secteur rural ; cet axe est transversal aux 2 premiers.

- **Document de Politique et Stratégies pour l'eau et l'assainissement, etc..**, priorise l'amélioration de la connaissance des ressources en eau, la satisfaction des besoins, le soutien au secteur de production (mobilisation des eaux à des fins agropastorales) et l'amélioration du cadre institutionnel avec le transfert des responsabilités de gestion aux collectivités.
- **L'initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens" est une option majeure du Programme de Renaissance proposé aux Nigériens par le Président de la République. Elle marque:**
 - **L'initiative 3N est aussi une vision de développement traduite à travers le document de l'Initiative 3N Stratégie de sécurité alimentaire et de développement agricole durables (SA/DA/D) qui est:**
 - Une stratégie pour créer aux nigériens les conditions d'accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive et pour jeter les bases d'un développement économique et social durable du pays.
 - Une grande opportunité d'investissement pour moderniser les activités rurales et promouvoir des affaires fructueuses.
 - **Problématique, Défis, Atouts et Opportunités retenus:**
 - La stratégie I3N-SA/DA/D a été conçue sur la base des constats et analyses de la situation alimentaire et du développement agricole reflétés par le Programme de renaissance du PRN et de la DPG du PM.
 - Elle capitalise les enseignements tirés et les leçons apprises des stratégies, politiques et plans développement antérieurs ainsi que les expériences des différentes stratégies aux niveaux régional et international.
 - Elle vise à apporter une réponse appropriée au défi de la sécurité alimentaire et du développement agricole à travers: l'accroissement de la production nationale, l'amélioration des conditions de commercialisation, le renforcement de la résilience des ménages, l'amélioration de l'état nutritionnel des populations et l'amélioration de l'environnement institutionnel global.
 - La stratégie I3N-SA/DA/D se fonde sur un diagnostic clair et précis des problèmes actuels, détermine les défis majeurs que pose leur résolution et précise les atouts et opportunités qui permettront de relever ces défis.
 - Nourrir de plus en plus de nigériens et satisfaire une demande urbaine croissante et de plus en plus diversifiée;
 - Assurer une alimentation régulière et de qualité à un cheptel en forte croissance et très vulnérable aux changements climatiques ;
 - Assurer un revenu aux producteurs tout en tenant compte de la solvabilité des consommateurs ;
 - Édifier un marché agricole national ouvert aux niveaux régional et international ;
 - S'adapter aux changements climatiques et réduire leurs impacts.
 - **Des atouts pour relever les défis**
 - Des bénéfices tirés des exportations en nette hausse (exploitations minières, exportations des produits agropastoraux, etc.)
 - Existence de systèmes financiers orientés sur le financement des activités agrosylvo-pastorales et halieutiques au niveau national (IMF, BAGRI,) et au niveau sous régional (CEDEAO, UEMOA ...).
 - Adoption de la loi-cadre sur le Partenariat Public – Privé;
 - Concrétisation et consolidation du processus de décentralisation

- L'Initiative 3N «Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » de son Excellence le Président de la République pour transformer radicalement les systèmes de production agricoles afin de mettre les populations rurales à l'abri des affres de la famine et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale globale et à la répartition des revenus.

L'initiative « 3N » s'inspire des leçons tirées de la mise en œuvre des politiques agricoles successives dans notre pays ainsi que des expériences réussies de certains pays aux conditions agro-économiques similaires à celles du Niger. Elle intègre également les bonnes pratiques nationales, régionales et internationales.

▪ **Vision, objectifs et axes stratégiques**

« Le Peuple nigérien a un immense défi à relever, un défi qui a un rapport avec sa dignité et son honneur: le défi de l'éradication de la faim. Il est choquant que, de manière récurrente, nous soyons réduits à mendier notre pain quotidien auprès des autres peuples. Comme en témoignent les dernières élections, notre peuple a conquis sa liberté politique: il lui reste, maintenant, à réaliser l'alliance de la liberté et du pain » *Discours d'investiture du Président de la République; 7 Avril 2011.*

Vision:

- les Nigériens Nourrissent les Nigériens: Il s'agit à l'horizon 2035 de garantir un accès à une alimentation saine, nutritive et équilibrée à tous les nigériens et promouvoir un développement agro-sylvo-pastoral harmonieux et durable.

Objectif global

- Mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et de l'amélioration de leurs revenus.

Objectif spécifique

- Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises et aux catastrophes.

Axes stratégiques majeurs:

- Axe1: Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques
- Axe2: Valorisation et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux
- Axe3: Amélioration de la résilience des nigériens face aux crises alimentaires et aux catastrophes
- Axe4: Amélioration de l'état nutritionnel des nigériens
- Axe5: Animation, coordination et impulsion des réformes

Liens avec les politiques et stratégies nationales régionales et internationales

- **Liens avec le Plan de développement Economique et Social (PDES 2012-2015)**

L'Initiative 3N fait partie intégrante du PDES 2012-2015 dont elle constitue l'Axe 3.

- **Liens avec la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI)**

L'i3N/SA/DAD s'inscrit dans le cadre de la SDDI-Niger 2035. Elle constitue un pilier fondamental du Plan de développement économique et social (PDES) 2012-2015.

➤ **Liens avec la Stratégie de Développement rural (SDR)**

L'i3N/SA/DAD prend en compte les axes, les programmes et sous programmes de la SDR et les acquis de sa mise en œuvre (approche programme, suivi-évaluation, cadres de concertation, dispositif de pilotage).

➤ **Liens avec les politiques sectorielles de développement**

- L'i3N s'appuie sur l'ensemble des axes stratégiques de la Politique Nationale de nutrition (PNN).
- L'i3N conforte les orientations de toutes les autres politiques et stratégies sectorielles intervenant dans le cadre du développement agricole durable et la sécurité alimentaire.

➤ **Articulation avec les Politiques et Stratégies Régionales et Africaines**

L'i3N s'inscrit dans le processus de mise en œuvre:

- du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA)
- de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP)
- de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU).

➤ **Articulation avec les OMD**

L'i3N contribue à l'atteinte des OMD1, 3, 4, 5 et 7.

➤ **Le Plan de développement Economique et Social (PDES 2012-2015)**

La formulation du Programme IESA 2 pour le Niger se réfère au Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015.

Le PDES est le cadre fédérateur assurant la cohérence et la coordination de l'ensemble des cadres d'orientation du développement de court et de moyen terme, globaux, sectoriels, thématiques et locaux. Il est axé sur les résultats et définit les orientations stratégiques de développement du Niger.

Il consacre la ferme détermination du Gouvernement de répondre efficacement aux principaux enjeux qui interpellent notre pays et marque à cet effet une profonde rupture avec le passé dans le domaine de la gestion du développement et de la gouvernance. Dans cet esprit, le PDES 2012-2015 s'affirme fondamentalement comme un instrument de politique économique et sociale à la fois dynamique, ambitieux et volontariste à la dimension de l'importance des défis auxquels fait face le Niger. *Il représente donc l'unique cadre de référence, en matière de développement économique et social sur cette période, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en tant que cadre fédérateur de l'ensemble de politiques et stratégies sectorielles conduites par le Gouvernement, et cadre de dialogue.*

Cinq axes stratégiques sont identifiés pour relever les défis et les enjeux de développement économique et social. Il s'agit de : i) la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; ii) les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif; iii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ; iv) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et v) la promotion du développement social.

SECTION 2. LOGIQUE

2.1 Problèmes/questions à aborder

L'Initiative Eaux et Sécurité Alimentaire pour l'Afrique (IESA) est une vision stratégique dotée d'un programme d'investissement qui a pour objectif général d'améliorer la sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques des populations les plus vulnérables des zones rurales et périurbaines en Afrique de l'Ouest via la maîtrise de l'eau et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs.

Il s'agit d'une initiative de la FAO et du Royaume d'Espagne, lancée en 2007, qui a mis en œuvre une première phase de 5 ans (2008-2013) en partenariat avec l'Afrique du sud dans cinq (5) pays de la zone CEDEAO. Ses objectifs visent à contribuer à accélérer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment l'OMD1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ; OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'OMD7 : Assurer un environnement durable.

L'amélioration de la situation des groupes vulnérables dont les femmes et les enfants sont des objectifs des programmes de l'United Nations Development Assistance Framework « UNDAF » (Les ménages les plus vulnérables ont un accès à une alimentation disponible et de qualité) et de ceux de l'IESA dans sa zone d'intervention.

La première phase du programme a donné des résultats appréciables mais dont les effets à long terme doivent être consolidés.

La deuxième phase du programme répond ainsi à des besoins identifiés en matière d'aménagement et de mise en valeur des potentialités hydro-agricoles facilement mobilisables. En ce sens, le projet s'inscrit parfaitement dans la logique et concourt à l'objectif des programmes prioritaires, qui vise à lutter contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation, à l'atteinte des OMD.

Cette phase de consolidation des acquis de la première phase et aussi d'extension, permettra elle aussi d'améliorer les conditions d'existence et de favoriser la mise en place d'une dynamique de développement local qui bénéficiera directement aux femmes et aux jeunes et aux petits producteurs qui n'ont que peu d'accès aux facteurs de production et aux investissements. Elle contribuera aussi à restaurer et développer le tissu productif dans les zones d'intervention, en vue d'amorcer une dynamique de développement local susceptible de freiner l'exode rural des jeunes voire l'immigration clandestine

Au Niger comme dans les autres pays de la sous région, la pauvreté sous toutes ses formes, constitue une préoccupation et un défi majeur. En effet, le Niger est classé parmi les plus pauvres de la planète, plus d'une personne sur deux y vit avec moins d'un dollar par jour. Il accuse un retard important en développement humain notamment l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable.

Au problème de pauvreté vient s'ajouter celui de l'insécurité alimentaire qui devient de plus en plus endémique pour cause la détérioration continue des ressources naturelles et la série des déficits de production enregistrée presque une (1) année sur deux (2).

La pauvreté et l'insécurité alimentaire étroitement liées, sont plus intenses en milieu rural qu'en milieu urbain ; les femmes et les enfants constituent les couches les plus vulnérables exposés à la malnutrition et aux maladies collatérales.

Les causes du déséquilibre entre les besoins alimentaires en quantité et en qualité et le niveau de productions dans la région sont structurelles et conjoncturelles. Outre les effets du changement climatique qui impactent négativement sur les productions, elles sont, entre autres, les faits de la croissance démographique (forte pression sur les ressources naturelles), l'analphabétisme; l'exode rural/urbanisation, l'enclavement, la faiblesse des revenus et donc du capital pour investir, les maladies et ses corolaires (pertes de productivité), la mal-

gouvernance (faiblesse des capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural).

Le problème principal reste néanmoins la difficulté d'accès aux facteurs de production (terre et eau, intrants, services), aux innovations techniques et aux infrastructures de production, dont les aménagements hydro-agricoles et les équipements. Ceci est d'autant plus vrai pour les petits producteurs et surtout pour les femmes et les jeunes, qui n'ont pas toujours de droit reconnu pour l'accès à ces facteurs de production.

En effet, par rapport à la réalisation et la mise en valeur des aménagements, plusieurs contraintes découlent du faible pouvoir d'achat et de la vulnérabilité des populations face à l'insécurité alimentaire. Cependant, plusieurs autres questions touchent (i) l'accès au foncier, dont la prise en compte est extrêmement importante dans le cas d'investissement tels que les aménagements, (ii) le faible niveau d'encadrement technique et l'insuffisance de capacités techniques et organisationnelles des OP, (iii) une maîtrise limitée des filières de commercialisation, (iv) le taux important d'analphabétisme etc.

Les filières agricoles sont confrontées à des problèmes de production, de commercialisation, de conservation et de transformation qui limitent leurs performances.

Les services techniques manquent de ressources humaines et de moyens logistiques et ont des difficultés pour accomplir leur mission d'appui-conseil ce qui est un frein à la diffusion de certaines innovations technologiques ou de paquets techniques.

Au titre des faiblesses, il a été retenu principalement le manque de stratégie post-récolte de valorisation des produits du maraichage et d'élevage, ainsi que la faible prise en compte des problèmes de nutrition dans la formulation et la stratégie d'intervention du projet.

Une des mesures adoptées par le gouvernement est l'augmentation de la production agricole par la petite irrigation qui est apparue comme le moyen le plus efficace et le plus rapide pour créer des productions complémentaires et des revenus monétaires additionnels surtout pour les populations rurales.

Certes, des progrès dans le domaine de la petite irrigation ont été réalisés, mais des problèmes importants subsistent encore et doivent être traités pour que la petite irrigation puisse efficacement assurer sa fonction impulsive de la production et de génération des revenus.

2.2 Partenaires et bénéficiaires cibles

Les activités du programme dans sa zone d'intervention toucheront en priorité les ménages les plus vulnérables en situation d'insécurité alimentaire chronique, et plus particulièrement les femmes et les jeunes afin de leur favoriser dans l'accès aux services, aux investissements productifs et facteurs de production. Ces appuis, à titre individuel ou collectif, se feront à travers leurs organisations ou groupements, dont les capacités d'organisation et de gestion interne seront améliorées.

Les autres bénéficiaires seront (i) les structures déconcentrées du Ministère, les collectivités décentralisées, qui verront leurs capacités de planification, d'appui-conseil et de suivi-évaluation renforcées; et (ii) les partenaires d'appui (ONG locales, prestataires de service et opérateurs d'activités connexes).

Le projet touchera directement plus de 11200 bénéficiaires dont 8000 femmes et 3200 jeunes dans le domaine de l'irrigation.

Dans le domaine des AGR à travers la ligne de crédit, le projet touchera 1200 bénéficiaires la première année et 3600 la deuxième année.

En phase de croisière à partir de la troisième année, le projet touchera 7200 bénéficiaires par an soit 26400 bénéficiaires au total sur les cinq ans.

Les ménages bénéficiaires totaux du projet seront de 37600 environ, soit 225 600 personnes bénéficiaires directes et indirectes.

2.2.1. Zone d'intervention et choix des sites

A la demande du Gouvernement, le choix des régions d'intervention a été orienté vers les régions de Dosso, Maradi, Zinder et Tahoua pour des raisons de péréquation des investissements sur le territoire national.

Ces quatre régions sont également prioritaires pour les interventions du Gouvernement de l'Espagne au Niger. Elles sont toutes caractérisées par des bilans céréaliers globalement déficitaires une année sur deux et un taux important d'exode saisonnier des hommes qui quittent leur village dès la fin de la récolte (à la recherche de revenus complémentaires), laissant les femmes et les enfants souvent sans ressource pendant de longs mois.

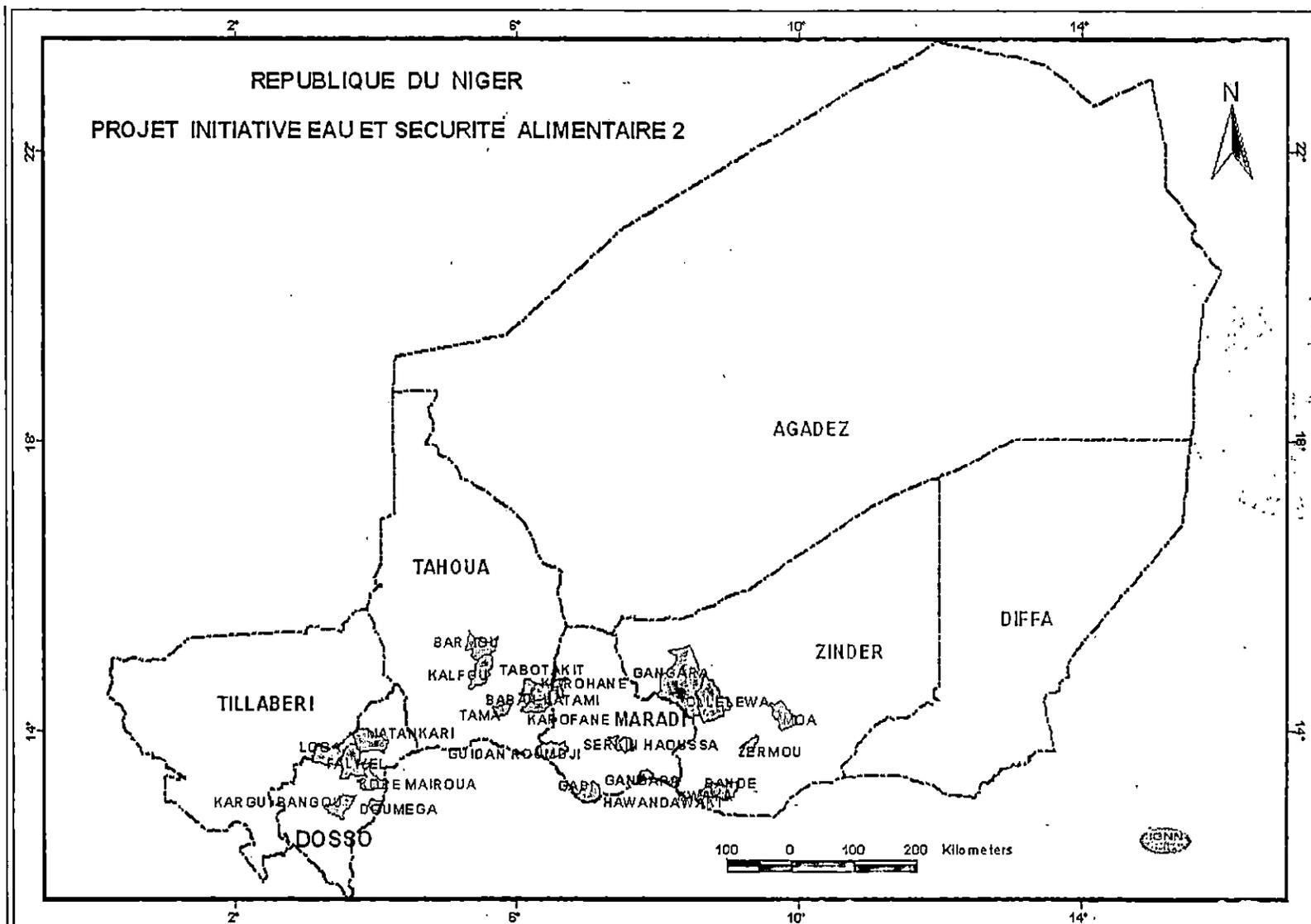
A l'intérieur de ces quatre régions, le choix des Communes d'intervention a été effectué au niveau des régions et validé lors de l'atelier national d'information et de concertation des acteurs pour la formulation du programme quinquennal IESA2 par les discussions avec les régionaux/départementaux sur la base des critères suivants:

- le niveau de vulnérabilité;
- partenaires dans le domaine de la petite irrigation;
- la demande sociale motivée (voir le PDC);
- l'incidence de la pauvreté;
- la disponibilité et l'accessibilité aux ressources (terre, eau) facilement aménageables;
- l'existence de marchés locaux pour l'écoulement des produits;
- l'ouvertures socioculturelle, l'absence de conflits ou blocages fonciers majeurs et les possibilités réelles (appuyées par les responsables coutumiers et les responsables des COFOCOM) de droits reconnus et sécurisés d'accès à la terre et aux investissements pour les femmes, les jeunes et les petits producteurs ;
- La possibilité de valorisation des investissements/ouvrages structurants (dont PACII, PUSADER, PMERSA, PRODEX, PIPASA, FAO, LWR, PAM, CECI, ACH, Croix rouge, Croissant rouge Qatari, FAO ERCU, PAC II, IARBIC, NIG018 PADSR, PA/PSSA, PADSR, FAO ERCU, ASAPI, LUCOP, PSSA, Programme spécial du Président);
- L'existence d'organisations de producteurs/productrices et d'une dynamique locale (en particulier dynamisme des groupements féminins); volonté de développer les productions de décrue et de contre-saison;
- La relative facilité de coordination des activités à partir des chefs lieux de régions (non dispersion des sites, problématique à couvrir relativement similaire).

Le choix des sites a été également orienté sur la base des expériences/réalisations et aménagements partiels, par d'autres interventions. L'ensemble de ces critères vise à inscrire dès le départ les actions mises en œuvre avec l'appui du projet dans la durabilité et dans le cadre d'un appui à la dynamique locale. Néanmoins, le choix définitif des sites sera confirmé par une étude de faisabilité qui sera réalisée au démarrage du projet.

Au total ce sont vingt quatre (24) Communes réparties dans seize (16) départements et quatre régions (4) qui ont été sélectionnées

La population totale de la zone d'intervention du projet totalise 1445729 habitants dont 715792 hommes et 729937 femmes (INS 2010).



Carte 1: Carte de situation des communes d'intervention du projet au sein des régions respectives (Source IGNN)

Tableau 1: Répartition des Communes d'intervention du PPHSA/IESA2

Région	Départements	Communes	Projets en cours et partenaires	Autres projets dans la région
TAHOUA	1. Bouza	1. Karofane	PUSADER, PPHSA, PA/PSSA, RUWANMU	Projet vallée de Badéguichiri, PACII, PUSADER, PRODEX, PIPASA, FAO, LWR, PAM, CECI, ACH, Croix rouge, Croissant rouge Qatari
		2. Tama	PA/PSSA	
		3. Babban Katami	PA/PSSA	
		4. Tabotaki	SANS PARTENAIRE	
	2. Tahoua	5. Kalfou	PROMAP, PPHSA, PMERSA, PA/PSSA	
		6. Barmou	PROMAP, RUWANMU	
MARADI	3. Gazaoua	7. Gangara	PASADEM	FAO ERCU, PACII, PDR Dakoro, PPAAO, PUSADER, PRODEX, PADL MAYAHI, CARE MASASU.
	4. Madarounfa	8. Gabi	RUWANMU, PA/PSSA	
	5. Guidan Roundji	9. C/U/Guidan Roundji	PMERSA, VRACS JICA, PA/PSSA	
	6. Dakoro	10. Korahane	SANS PROJET	
	7. Mayahi	11. Sherkin Haoussa	SANS PROJET	
	8. Tessaoua	12. Hawan Dawaki	VRACS JICA, PA/PSSA	
DOSSO	9. Loga	13. CU Loga	PANA, PAMDII, ARMGD,PAPS	PRODEX, FAO ERCU, PAC II, IARBIC, NIG018 PADSR, PA/PSSA
		14. Falwel	PAC RC, PAMDII, ARMGD	
	10. Dogon Douchi	15. Matankari	PASAIL,ONG KARKARA ONG ARIDEL	
	11. Tibiri	16. Douméga	PASAIL, ARIDEL, Filets sociaux	
		17. Koré Mairoua	ARIDEL PACII	
	12. Dosso	18. Kargui Bangou	ONG EAU VIVE	
ZINDER	13. Tanout	19. Ollelewa	PPHSA, PANA RESILIENCE	PRODEX, FAO ERCU, PAC II, IARBIC,
		20. Gangara	PPHSA, PMERSA	
	14. Magaria	21. Bandé	PPHSA, PMERSA, PA/PSSA	
		22. Kwaya	PPHSA, PA/PSSA	
	15. Mirriah	23. Zermou	PADSR, PA/PSSA	
	16. Damagaram Takaya	24. Moa	PADSR	

Région de Dosso

- Département de Dosso

Dosso est un département de 8 587 km² de la région de Dosso. Il est entouré par:

- au nord : le département de Loga,
- à l'est : les départements de Dogondoutchi et Gaya,
- au sud : le Bénin,
- à l'ouest : le département de Boboye.

Commune de Kargui Bangui

Située à une vingtaine de kilomètres à l'est de la ville de Dosso, la Commune de KARGUI BANGOU compte 49 055 habitants dont 24 337 hommes et 24 718 femmes (INS 2010). L'irrigation se développe sur le captage des nappes peu profondes (15-25m) et des nappes artésiennes profondes situées à plus de 250m. La commune dispose de plus de 5 sites aménagés et 8 sites non aménagés sous exploitation traditionnelle. Dans le chef lieu de la commune, un périmètre de 5 ha (sur un potentiel de 11ha) a été aménagé alimenté par un forage artésien de 260 m, mais le site offre la possibilité d'extension.

- Département de Loga

Loga est un département de 4 081 km² de la région de Dosso. Il est entouré par:

- au nord : la région de Tillabéri (département de Filingué),
- à l'est : le département de Dogondoutchi,
- au sud : le département de Dosso,
- à l'ouest : le département de Boboye.

Commune Urbaine de Loga

Située au nord du département de Dosso, la Commune de Loga compte 87 211 habitants dont 42 887 hommes et 44 324 femmes (INS 2010).

Dans le territoire de la commune il a été identifié 5 sites de 5 ha chacun irrigables à partir des eaux souterraines où la nappe a un niveau statique variant de 10 à 15 m.

Commune Rurale de Falwel

Située au nord du département de Dosso, la Commune de Falwel compte 57 258 habitants dont 28 245 hommes et 29 013 femmes (INS 2010).

La commune ne dispose pas des vallées alluviales. Néanmoins il a été identifié 5 sites de 5 ha chacun, irrigables à partir des eaux souterraines où la nappe est à une profondeur allant de 40 à 70 m.

- Département de Tibiri

Commune Urbaine de Koré Mairoua

La commune rurale de Koré Mairoua est située dans la partie Sud du département de Dogondoutchi et à 40 km à l'ouest de la ville de Douchi. Elle est limitée au Nord par la commune rurale de Kiéché, au Sud par la commune rurale de Douméga, à l'ouest par la commune rurale de Sakadamna (Tombokoarey II: département Dosso), à l'est par la République fédérale du Nigeria et enfin par la commune rurale de Tibiri. Elle compte 43 villages administratifs dont 4 tribus peuls (PDC, 2007) pour une population estimée à 58 784 habitants dont 29 123 hommes et 29 661 femmes pour 5395 ménages (INS, 2010).

La commune est traversée dans sa partie Est par le dallol Maouri sur 6km qui offre une grande possibilité de développement de l'irrigation. L'agriculture irriguée est très pratiquée mais dans les zones hors dallol, la nappe est profonde de 40 à 50m. Le retard dans la libération des champs constitue un problème qui perturbe le calendrier cultural.

Commune Rurale de Douméga

Située au sud du département de Tibiri, la Commune de Douméga compte 36 553 habitants dont 18 099 hommes et 18 454 femmes (INS 2010).

La commune dispose d'un important potentiel irrigable où quelques 18 sites au total ont été identifiés avec un niveau de nappe variant de 2 à 30 m, principalement situé dans le dallol Maouri. Ce potentiel est sous aménagé. Le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire phase II à financé la réalisation de l'aménagement de Keleli d'une superficie de 10ha.

• Département de Dogondoutchi

Dogondoutchi est un département de 11-936 km² de la région de Dosso. Il est entouré par:

- au nord : la région de Tillabéri (département de Filingué).
- à l'est : la région de Tahoua (départements d'Illéla et Birni N'Konni), et le Nigéria,
- au sud : le département de Tibiri,
- à l'ouest : les départements de Dosso et Loga.

Commune Rurale de Matankari

Située au nord du département de Douthi, la Commune de *Matankari* compte 79 560 habitants dont 39 206 hommes et 40 354 femmes (INS 2010).

La commune est traversée par le dallol Maouri et renferme de sites de petite irrigation comme : Garin Gouala : 6 ha, Kourfa : 6 ha, Bagadji : 2 sites de 20 ha au total, Ridjia Zangui : 5 ha, Salga Sabon Gari : 4 ha et Angoual Kodey : 5ha

Région de Maradi

La région de Maradi a été créée par la Loi N° 98-31 du 14 septembre 1998 ; son chef-lieu est Maradi. Elle est située dans au Centre Sud du pays entre les parallèles 13° et 15°26' latitude Nord et les parallèles 6°16' et 8°36' longitude Est, et, est limitée :

- A l'Est, par la région de Zinder
- A l'Ouest, par la région de Tahoua,
- Au Nord, par la région d'Agadez
- Au Sud par la République Fédérale du Nigeria avec laquelle elle partage une frontière commune sur environ 150 Km.

La région couvre une superficie de 38.500 Km² (soit environ 3 % de la superficie totale du pays) pour une population chiffrée en 2001 à 2 235 748 habitants (D'après les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat). Ainsi, sur la base du taux d'accroissement annuel moyen qui est de 3,6%, la population projetée au 30 avril 2012 serait de 3 217 094 habitants.

La région comporte six (6) départements et une communauté urbaine (commune urbaine de Maradi). Elle compte au total quarante sept communes.

La région de Maradi peut être subdivisée en trois grandes zones agro-climatiques :

- La zone sahélo-soudanienne qui représente la zone agricole. C'est la zone la plus arrosée mais la moins étendue. Elle regroupe les départements de Madarounfa, Aguié, Guidan Roumdji ainsi que le sud des départements de Mayahi, Tessaoua et une petite portion du sud Dakoro. Cette zone renferme les vallées des Goulbi N'Kaba et Maradi, des plans d'eau permanents et semi permanents ainsi que d'importants massifs forestiers ;
- La zone sahélienne : c'est la zone agro-pastorale qui englobe le Nord Tessaoua et Mayahi et la partie centrale de Dakoro. Dans cette zone, l'agriculture est pratiquée au niveau des vallées fossiles et les zones à écoulements temporaires lors des bonnes saisons de pluies. C'est une zone d'élevage caractérisée par la coexistence de la

transhumance et de l'élevage sédentaire. Elle présente des possibilités d'intensification de l'agriculture pluviale dans la partie sud et de développement des cultures irriguées (zones de Goulbi)

La zone nord sahélienne caractérisée par une pluviométrie variant de 100 à 300mm. Cette zone est à vocation essentiellement pastorale et correspond à la partie Nord Dakoro. Elle dispose d'un important potentiel fourrager pour le développement de l'élevage et aussi celui de la faune sauvage.

Département de Mayahi

Mayahi est un département de 6 952 km² de la région de Maradi. Il est entouré par :

- au nord-ouest : le département de Dakoro,
- au nord-est : la région de Zinder (département de Tanout),
- à l'est : le département de Tessaoua,
- au sud : les départements d'Aguié et Guidan-Roundji.

Commune Rurale de Sherkin Haoussa

Située au sud du département de Doutchi, la Commune de Sherkin Haoussa compte 53 villages pour une population totale de 75 889 habitants dont 37 154 hommes et 38 735 femmes (INS 2010). L'agriculture irriguée est peu développée du fait de la profondeur des nappes (40m). Des sites de petite taille (0,15-1ha) sont installés autour des puits villageois comme : Djan Bauchi (0,5ha), Dan Mairo (1ha), Warzou (0,75ha) et Lali (0,75ha).

Département de Gazaoua

Commune Rurale de Gangara

Située au sud du département, la Commune de Gangara compte 40 796 habitants dont 20 138 hommes et 20 658 femmes (INS 2010). Le potentiel en terre irrigable est constitué principalement par la vallée d'El Fadama. Quelques 9 sites maraîchers sont exploités où le poivron constitue la culture dominante.

Département de Dakoro

Dakoro est un département de 17 670 km² de la région de Maradi. Il est entouré par :

- au nord : la région d'Agadez (département de Tchirozérine),
- à l'est : la région de Zinder (département de Tanout), et le département de Mayahi,
- au sud : le département de Guidan-Roundji,
- à l'ouest : la région de Tahoua (départements de Abalak, Kéita et Bouza).

Commune Rurale de Korahane

Le village de Korahane est situé à 23 km à l'ouest de Dakoro en bordure de la Tarka sur la route latéritique Dakoro-Keita. La Commune compte 9 551 habitants dont 4 805 hommes et 4 746 femmes (INS 2010). C'est une commune d'agro pasteurs traversée par la Tarka (haute). L'agriculture irriguée est pratiquée dans la partie sud au niveau des vallées fossiles.

Département de Guidan-Roundji

Guidan-Roundji est un département de 4 929 km² de la région de Maradi. Il est entouré par :

- au nord : le département de Dakoro,
- à l'est : les départements de Mayahi et Aguié,
- au sud : le département de Madarounfa, et le Nigéria,
- à l'ouest : la région de Tahoua (département de Madaoua).

Commune Urbaine de G. Roundji

Située au nord du département, la Commune de G. Roundji compte 88 690 habitants dont 43 715 hommes et 44 975 femmes (INS 2010). En matière d'irrigation les potentialités de la commune sont constituées par la vallée de Goulbi Maradi où sont construits quelques seuils d'épandage et de la mare semi-permanente de Massaourari.

- Département de Madarounfa

Madarounfa est un département de 3 773 km² de la région de Maradi. Il est entouré par :

- au nord-ouest : le département de Guidan-Roundji,
- à l'est : le département d'Aguié,
- au sud : le Nigéria.

Commune Rurale de Gabi

Située au sud du département, la Commune de Gabi compte 78 856 habitants dont 38 680 hommes et 40 176 femmes (INS 2010).

Le potentiel irrigable de la commune est principalement concentré dans la vallée de Goubi Gabi. Malgré les écoulements de ce cours on note ce dernier un abaissement de la nappe, la profondeur varie de 12 à 20m. Cette vallée fait partie des bassins à nappes fragiles identifiés par le PIP2 et repris par le PRODEX qui a lancé la construction d'un seuil de 280m.

- Département de Tessaoua

Tessaoua est un département de 5 471 km² de la région de Maradi. Il est entouré par:

- au nord : la région de Zinder (département de Belbédji),
- à l'est : la région de Zinder (département de Takeita et Matamèye),
- au sud : le Nigéria , et le département d'Aguié
- à l'ouest : le département de Mayahi.

Commune Rurale de Hawan Dawaki

Située au sud du département, la Commune de Hawan Dawaki compte 49 017 habitants dont 24 367 hommes et 24 650 femmes (INS 2010). Le potentiel en terre irrigable est constitué principalement par la vallée d'El Fadama. Un seuil d'épandage a été réalisé sur cette vallée à Béri Béri et quelques 10 sites maraîchers ont été identifiés, certains sont aménagés d'autres exploités de façon traditionnelle.

La région de Zinder

La région de Zinder est située au centre-est du Niger, autour de la ville de Zinder. Elle couvre une superficie de 155 778 km², et s'étend en latitude entre les parallèles 12° 48' et 17° 30' nord et en longitude entre 7° 20' et 12° 0' est.

Elle est limitée par la région d'Agadez au nord, celles de Diffa à l'est et Maradi à l'ouest, et par la République Fédérale du Nigeria au sud.

- **Le Département de Magaria au Sud de Zinder**

Magaria est un département de 8 434 km². Il est entouré par:

- au nord : les départements de Matamèye et Mirriah,
- à l'est : le département de Doungas,
- au sud : le Nigéria.

La Commune de Bandé

Située au nord du département, la Commune de BANDE compte 83 009 habitants dont 42 148 hommes et 40 861 femmes. La commune renferme un important potentiel irrigable estimé

à plus de 7000 ha dont plus de la moitié exploité mais de façon traditionnelle pour la plus part des sites. La nappe est en général peu profonde.

La commune de Kwaya

Commune de Kwaya compte 21 311 habitants dont 10 910 hommes et 10 401 femmes (INS 2010). La commune fait partie de la zone de koramas et dispose d'importants sites d'irrigation.

• Le Département de Tanout

Le Département de Tanout avec une superficie de 35 447 km² se situe dans la zone de transition entre la zone agricole et la zone saharienne. Plus aride, il recèle plusieurs grandes mares semi permanentes, exploitées partiellement en décrue ou pour abreuvement des troupeaux. Elles sont actuellement menacées par l'ensablement et par l'exploitation des berges pour la fabrication de briques séchées. Le département de Tanout est entouré par :

- au nord la région d'Agadez (département de Tchirozérine),
- à l'est le département Gouré,
- au sud le département Mirriah,
- à l'ouest la région de Maradi (département de Tessaoua).

Les femmes et les jeunes souffrent de l'exode des hommes dès la fin des récoltes et sont particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Commune d'Olléléwa

Située au sud du département, la Commune de Olléléwa compte 105 167 habitants dont 52 478 hommes et 52 689 femmes (INS 2010). Dans la commune il existe de mares, avec possibilités de cultures de décrue et captage de la nappe pour des cultures de contre-saison (site de Bamban baki 5ha).

Commune de Gangara

Située au nord du département, la Commune de Gangara compte 120 585 habitants dont 61 195 hommes et 59 390 femmes (INS 2010). La commune a un important potentiel irrigable notamment dans la vallée de l'Amour où a été construit le mini barrage de Taguizit. Un site de seuil a été identifié et qui pourrait être construit dans le cadre de ce Projet.

• Département de Damagaram Takaya

Le Département de Damagaram Takaya se situe au Nord de la région de Zinder dans la zone de transition entre la zone agricole et la zone saharienne. Il est enclavé et aride malgré l'existence de plusieurs grandes mares semi permanentes, et cours d'eau temporaires dont les vallées sont exploitées partiellement en décrue ou pour l'abreuvement des troupeaux.

Commune de Moa

La Commune de Moa compte 26 290 habitants dont 13 279 hommes et 13 011 femmes (INS 2010). La commune a un potentiel irrigable sous exploité ; deux sites sont retenus, irrigables à partir de puits : Brindi et Zeinaw.

• Département de Mirriah

Mirriah est un département de 14 334 km² de la région de Zinder. Il est entouré par:

- au nord le département de Tanout,
- à l'est le département de Gouré,
- au sud les départements de Magaria et Matamèye,
- à l'ouest la région de Maradi (département de Tessaoua)

Commune de Zermou

La Commune de Zermou compte 24 987 habitants dont 12 863 hommes et 12 124 femmes (INS 2010). La commune est traversée par le Kori Zermou et ses affluents qui offrent à cette dernière un potentiel de développement de l'irrigation. Le PADAZ a réalisé des seuils qui seront réhabilités dans le cadre de ce Projet car très dégradés.

La région de Tahoua

La partie de la région qui intéresse le projet se situe dans l'Ader Douchi Maggia (ADM), qui recèle d'importantes possibilités de mobilisation des eaux au niveau des petites vallées: potentiel irrigable estimé entre 35 000 ha et 54 000 ha selon les paramètres utilisés. Les contraintes pour la mobilisation de ce potentiel sont une érosion éolienne et hydrique intense et l'ensablement rapide des retenues.

Plusieurs ouvrages de retenues (seuils d'épandage) ont été construits avec l'appui des projets PMET/BAD et PDRT-LUCO (KFW/GTZ), qui ont permis de récupérer plusieurs centaines d'ha de terres et de recharger les nappes (constitution de réserves d'eau de plusieurs millions de m³). Au niveau des plaines de l'ADM, il existe aussi d'importantes potentialités pour les cultures de décrue et de contre-saison (la région de Tahoua est le bassin de production du Niger pour l'oignon, le chou, la patate douce et la tomate). Néanmoins, les aménagements permettant une exploitation rationnelle et durable sont insuffisants au niveau de ces deux zones, où l'exploitation traditionnelle prédominante à base de puisards. La pression foncière est assez importante et l'accès aux périmètres de contre-saison pas toujours facilité pour les femmes et les petits producteurs sans terres (groupes vulnérables).

Le choix des sites a été orienté vers le Département de Tahoua, au niveau des terres récupérées par les seuils d'épandage des petites vallées et le Département de Bouza, l'un des départements les plus déshérités de la région du point de vue des investissements d'envergure, mais qui a déjà fait l'objet de petites interventions de la FAO dans le cadre des urgences (zone fortement touchée par les crises alimentaires):

- Département de Tahoua

Tahoua est un département de 9 743 km² de la région de Tahoua. Il est entouré par:

- au nord le département de Tchintabaraden,
- à l'est les départements d'Abalak et Kéita,
- au sud le département d'Illéla,
- à l'ouest la région de Tillabéri (département de Filingué).

Commune de Kalfou

La Commune de Kalfou compte 104 878 habitants dont 49 700 hommes et 55 178 femmes (INS 2010). Elle est traversée par : les vallées d'Adouna et de Kounkouzout-Baguaye, qui offrent des sites facilement aménageables.

Commune de Barmou

La Commune de Barmou est située au nord du département de Tahoua et compte 48 633 habitants dont 23 141 hommes et 25 492 femmes (INS 2010). Elle est traversée par des vallées (Toukoukout, Toro, Ezak, Djangabaw, ...) avec de grands bassins de production où l'exploitation est en grande partie traditionnelle. Le Projet prévoit la construction d'un seuil et la création des petits périmètres en particulier pour les groupements féminins.

- Département de Bouza

Le département de Bouza est situé dans la zone sud Est de la Région de Tahoua. Bouza est son chef-lieu du département situé à environ 130 km de Tahoua, le chef-lieu de la région

avec comme coordonnées géographiques : 5°40 et 6°30 de longitude Est, 14°10 et 14°30 de latitude Nord.

Le département de Bouza couvre une superficie de 3.777 km² (RGP/H 88) répartie entre deux (2) cantons (Bouza et Déoulé).

Il est limité au Nord par le département de Keita et Abalak ; à l'Est par celui de Dakoro ; à l'Ouest par ceux d'Illéla et de Konni et au sud par le département de Madaoua.

Le département de Bouza compte 277.387 habitants (RGP/H2001) composé de Haoussa (Aderawa et Gobirawa), des Touarègs et des peulhs.

Le département de Bouza est caractérisé par deux (2) grandes zones :

- La zone des plateaux et bas-fonds au centre et à l'ouest occupant les 2/5 de la superficie totale ;
- La zone des dunes de sable à l'Est représentant les 3/5 de la superficie totale ;

Commune de Karofane

La Commune de Karofane compte 61 948 habitants dont 30 652 hommes et 31 296 femmes (INS 2010). C'est une des communes d'intervention de la 1^{ère} phase avec plusieurs sites potentiels pour la petite irrigation et le seuil d'épandage. La 2^{ème} phase du projet va conforter les réalisations de la 1^{ère} phase et va créer de nouveaux périmètres et construire un seuil d'épandage (site de Kouroutou).

Sites de Sabon Gari, Nassarawa, Americawa et Amacheck (324 ha), très adaptés aux cultures horticoles de contre-saison, en particulier l'oignon et le chou.

Commune de Tabotaki

Située au nord du département, la Commune de Tabotaki compte 32 921 habitants dont 16 295 hommes et 16 626 femmes (INS 2010). La commune renferme plusieurs sites de seuils et de petits périmètres (Yamama, Hounitan, Yagalalan, Assarou,...). Le projet aménagera au moins 20 ha de petits périmètres surtout pour les groupements féminins.

Commune de Baban Katami

Située au nord du département, la Commune de Baban Katami compte 53 483 habitants dont 26 467 hommes et 27 016 femmes (INS 2010). Des sites potentiels sont identifiés (Guidan Tabi, Guidan Gadawa, Koren Koura, ...) pour le développement de la petite irrigation. Il est retenu en plus des périmètres à créer, la construction du seuil de Guidan Tabi dont les terres exploitables sont estimées à 50ha.

Commune de Tama

Située au sud du département de Bouza, la Commune de Tama compte 51 297 habitants dont 25 908 hommes et 25 389 femmes (INS 2010). La commune a un important potentiel irrigable sur lequel peut être développée la petite irrigation. Le sapement des berges de cours d'eau et l'insuffisance d'infiltration constituent néanmoins une menace de taille.

2.2.2 Groupes cibles et bénéficiaires

L'accès aux ressources (investissements productifs et facteurs de production) favorisera les couches les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes. Les ménages les plus vulnérables en situation d'insécurité alimentaire chronique, et plus particulièrement les femmes bénéficieront en priorité des interventions du projet à travers les activités d'irrigation, de formation, d'AGR et d'autres appuis à titre individuel ou collectif, à travers leurs organisations ou groupements dont les capacités d'organisation et de gestion interne seront structurées et améliorées.

Les autres bénéficiaires seront (i) les structures déconcentrées du Ministère, les collectivités décentralisées, qui verront leurs capacités de planification, d'appui-conseil et de suivi-évaluation renforcées; et (ii) les partenaires d'appui (ONG locales, prestataires de service et artisans locaux).

Tableau 2: Bénéficiaires par type d'intervention

Type d'intervention	Bénéficiaires
1. Investissements structurants (Digues, seuils d'épandage, aménagements physiques et biologiques de protection environnementale des sites, pistes de désenclavement...)	-Collectivités décentralisées (communes) -Groupements de producteurs (hommes, femmes, jeunes, handicapés)
2. Aménagements de bas fonds, les petits périmètres irrigués villageois (PPIV) et les petits périmètres maraîchers (PPM)	- Groupements de producteurs, de femmes, de jeunes - Collectivités décentralisées
3. Activités génératrices de revenus extra - agricoles	- Groupement de femmes - Groupement de jeunes
4. Activités de la chaîne de valeur (production de semence, Conservation, transformation, commercialisation, vente d'intrants : BI,)	- Groupements de producteurs, de femmes, de jeunes - Producteurs /trices individuels
5. Activités connexes	-Artisans fabricants, réparateurs de pompes, et autres équipements ruraux.
6. Renforcement des capacités	-Collectivités décentralisées (communes) -Groupements de producteurs (hommes, femmes, jeunes, handicapés) - Opérateurs des activités connexes - Cadres des services techniques - Structures d'appui conseil diverses (ONG, OP, BE, personnes privées)

Par ailleurs, le projet renforcera la gouvernance de la sécurité alimentaire à travers le renforcement de capacités des acteurs intervenants et principalement les organisations de producteurs/trices maraîchers et groupements de femmes en renforçant leur rôle (et le rôle au sein de leurs fédérations et unions) dans la maîtrise des filières de commercialisation et de conservation/transformation/stockage des productions.

Le projet touchera directement plus de 11200 bénéficiaires dont 8000 femmes et 3200 jeunes dans le domaine de l'irrigation.

Tableau 3 : Superficie et nombre de bénéficiaires

SUPERFICIE GLOBALE A AMENAGER : 400 HA			
Superficie affectée aux Femmes (60%)	240	Superficie affectée aux jeunes (40%)	160
Superficie par femme	300 m ²	Superficie par jeune	500 m ²
Nombre de femmes/ha	33	Nombre de jeunes /ha	20
Nombre de femmes bénéficiaires	8000	Nombre de jeunes bénéficiaires	3200
Nombre de femmes bénéficiaires /commune	333	Nombre de jeunes bénéficiaires /Commune	133
Superficie pour femme/commune	10	Superficie pour jeunes /Commune	7

Dans le domaine des AGR à travers la ligne de crédit, le projet touchera 1200 bénéficiaires la première année et 3600 la deuxième année.

En phase de croisière à partir de la troisième année, le projet touchera 7200 bénéficiaires par an soit 26400 bénéficiaires au total sur les cinq ans.

Les ménages bénéficiaires totaux du projet seront de 37600 ménages environ, soit 225 -600 personnes bénéficiaires directes et indirectes.

Les bénéficiaires directs et les communes interviendront dans la fourniture de 10900 kits d'équipement individuel pour un montant 163 800 000 FCFA;

Il est prévu l'installation de 120 Champs écoles producteurs (trices), la création à la demande de 72 BI ainsi que le renforcement des capacités de leurs Comités de gestion; il sera aussi réalisé 137 sessions de formation des organes de gestion des groupements en gestion organisationnelle, animation et conduite de réunion, en maîtrise et gestion de l'eau au niveau des sites aménagés, en techniques de maraîchage/décrue, en Gestion Intégrée de la Production et Prédateurs (GIPD) dans le domaine du maraîchage, en production des semences par des réseaux de producteurs locaux conformément à la loi semencière.

Les voyages d'étude inter sites et aussi à l'étranger seront organisés au nombre de 75.

Le financement des BI de la zone du projet sera assuré en synergie avec le projet IARBIC, les collectivités et d'autres intervenants pour un montant total de 122 400 000 FCFA décomposés en 86 400 000 FCFA pour la construction des BI et 36 000 000 FCFA pour les fonds de roulement.

Le financement des kits d'équipement en petit matériel aratoire sera assuré par les bénéficiaires (Communes, exploitants) à hauteur de 163 800 000 FCFA.

Autres acteurs et parties prenantes du projet

- Le Ministère chargé de l'Agriculture ;
- Le Ministère chargé de l'Hydraulique;
- Le Ministère chargé de l'Environnement ;
- Le Ministère chargé du Plan ;
- Le Ministère chargé du Commerce;
- Le Haut-commissariat à l'Initiative 3N;
- L'Association des municipalités du Niger ;
- Les Organisations des Producteurs et faitières (groupements, unions, comités ou associations qui regroupent les producteurs (trices) issu(e)s des groupes sociaux vulnérables) ;
- Les IMF et les Banques;
- Les PTF.

Au niveau régional et départemental

Sous l'autorité du Gouverneur de la Région qui coordonne les activités des services techniques déconcentrés :

- Les Directions et services techniques régionaux ;
- Le Secrétaire Général Adjoint du Gouvernorat ;
- La Direction Régionale de l'Agriculture;
- Le Service Régional du Génie Rural
- La Direction Régionale de l'Aménagement Rural et du Développement Communautaire;
- La Direction Régionale de l'Hydraulique;
- La Direction Régionale de l'Environnement;
- La Direction Régionale de la Santé;
- Le Service Régional de l'ONAHA;

- Les Conseils Régionaux, Communaux et Municipaux;
- Les Institutions Financières (banques et institutions de micro finance..).

Directions et services techniques départementaux

Sous l'autorité du Préfet du département qui coordonne les activités des services techniques déconcentrés :

- La Direction Départementale de l'Agriculture;
- Le Service Départemental du Génie Rural ;
- La Direction Départementale de l'Aménagement Rural et du Développement Communautaire;
- La Direction Départementale de l'Hydraulique;
- La Direction Régionale de la Santé;
- La Direction Départementale de l'Environnement;
- Les Institutions Financières (banques et institutions de micro finance) ;
- La Commission Foncière Départementale (Cofodep).

Au niveau Communal

- Les Maires qui administrent les services décentralisés et aussi déconcentrés tels que les Chefs de District ou de Poste Agricole. Ils délivrent les agréments de groupements et ont en charge d'administrer la Commune et d'impulser son développement;
- Les Conseils Communaux et Municipaux;
- Les Institutions Financières (banques et institutions de micro finance..) ;
- Les Organisations des Producteurs (groupements, unions, comités ou associations qui regroupent les producteurs (trices) issu(e)s des groupes sociaux vulnérables) ;
- Les Organisations Faïtières : FCMN-Niyya ANFO, RECA;
- Les partenaires d'appui (ONG locales, prestataires de service spécialisés) ;
- La Commission Foncière Communale (Cofocom).
- Les Prestataires privés : entreprises et bureaux d'études, Opérateurs d'activités connexes;
- Les Fournisseurs d'intrants et de matériel agricole ;
- Les Commerçants de produits maraichers;
- Les Restaurateurs;
- Les Consommateurs.

Le projet qui sera placé sous la tutelle du MAG, sera mis en œuvre par les services déconcentrés au niveau des départements et communes sous la responsabilisation et/ou la coordination des Directions Régionales de l'Agriculture, dont la mission consiste à coordonner, suivre et évaluer au niveau de chaque région l'ensemble des actions liées au développement du secteur agricole en concertation avec les Ministères en charge de l'Elevage, du Commerce, de la Santé, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Pour effectuer leur mission avec efficacité, le projet renforcera, leur rôle d'appui conseil, de coordination et de suivi-évaluation.

Les autorités administratives seront étroitement associées dans la programmation des activités, dans le choix des parcelles à aménager, dans le cadre de concertation et dans le suivi de la mise en œuvre.

Les structures de la décentralisation, notamment les Communes à travers les élus locaux, (maires et les élus municipaux), ainsi que les commissions foncières et autorités

traditionnelles des communes et villages concernés, seront appelées à jouer un rôle très important dans le cadre du développement local, de régulation et du suivi.

Le projet s'appuiera aussi sur les cadres de concertation mis en place au niveau des départements sous la responsabilité des Préfets. Au besoin, le projet appuiera ces cadres de concertations et participera à la formation des élus locaux.

Les Prestataires de service (ONG locales et groupements d'appui-conseil) au niveau des régions et départements ont développé un certain savoir-faire dans l'animation et dans l'appui-conseil. Une bonne expertise locale des artisans locaux existe au niveau des quatre régions pour le fonçage des puits cimentés et des forages, la pose des réseaux californiens ainsi que pour la réparation des motopompes. Cependant, les capacités de ces artisans et réparateurs locaux devront être renforcées.

2.3 Justification du projet

Le secteur rural, moteur de croissance économique au Niger, reste confronté à l'archaïsme des systèmes de production et d'exploitation, et aux effets néfastes de la désertification, des changements climatiques et des variations erratiques de la pluviométrie qui provoquent des profondes détériorations des ressources naturelles. Face à cette situation, le Gouvernement multiplie les efforts pour améliorer la productivité du secteur et partant sa participation dans la construction de l'économie nationale. Des actions d'intensification et de diversification des productions principalement axées sur l'irrigation et la mobilisation des eaux à des fins agro pastorales sont entreprises. Dans ce sens plusieurs projets notamment de petite irrigation et de construction d'infrastructures hydrauliques sont mis en œuvre, dans un cadre stratégique d'intervention harmonisée: l'Initiative 3N, " les Nigériens Nourrissent les Nigériens", qui capitalise les acquis de la SDR (Stratégie de Développement Rural).

Les Projets de l'Initiative Eau pour la Sécurité Alimentaire cadrent avec ces orientations du Gouvernement. La mise en œuvre d'une première phase a donné des résultats et des bonnes pratiques significatifs dans les régions de Tahoua et de Zinder. La production des cultures irriguées a joué un rôle important dans l'amélioration de la disponibilité alimentaire en quantité et en qualité, la situation nutritionnelle des enfants et des femmes, ainsi que la couverture des besoins alimentaires: 83% des ménages ont déclaré n'avoir pas faim et la durée de la période de soudure est passée de neuf (9) mois à cinq (5) mois soit 56 % avant 2008. L'équilibre nutritionnel est atteint avec trois (3) repas par jour durant une période de cinq (5) mois et la consommation des produits maraichers par l'apport de vitamines et autres sels minéraux. Une évolution positive des revenus estimée à 40% due à la multiplication des sources de revenus. Cette évolution est de l'ordre de 30% pour les femmes et 70% pour les hommes. Les femmes trouvent surtout leur satisfaction au niveau de la gestion du microcrédit et le petit élevage qui ont contribué à atténuer l'ampleur de la pauvreté et à rehausser leur statut social (dignité, fierté, reprise de l'espoir), à renforcer la cohésion et leur pouvoir économique.

Comme prévu dans le document de projet (prodoc) de la composante régionale d'élaborer une nouvelle vision et programme pour la deuxième phase de l'IESA, la FAO a diligenté la formulation d'une 2^{ème} phase d'expansion et de pérennisation de ces résultats. Cette deuxième phase du programme répond ainsi à des besoins identifiés et se justifie à travers les quatre axes stratégiques suivants :

- **Axe stratégique 1:** Augmenter la production agricole par la maîtrise de l'eau, l'intensification et la diversification.
Il répond à l'urgente nécessité d'aménagement et de mise en valeur des potentialités hydro-agricoles facilement mobilisables et s'inscrit dans la logique de l'atteinte des objectifs de l'ISN à travers notamment l'axe 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

- **Axe stratégique 2 :** Valoriser les produits agricoles par le renforcement des chaînes de valeurs:
- Il est attendu aussi au cours de cette phase, une meilleure efficacité des systèmes de production à travers le renforcement des différents segments de la chaîne de valeurs notamment pour créer de la valeur ajoutée et améliorer les conditions économiques et de sécurité alimentaire des populations grâce à l'appui en technologies de post récoltes.
- **Axe stratégique 3 :** Améliorer la santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire
Il est en cohérence avec l'axe 3: "Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes", et aussi la Politique Nationale de Nutrition (PNN) ainsi que toutes les autres politiques et stratégies sectorielles, qui favorisent le développement agricole durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le projet de la 2^{ème} phase participera aussi à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment l'OMD1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- **Axe stratégiques 4 :** Améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire à travers le renforcement des capacités des acteurs publics et privés et des organisations professionnelles ainsi que la mise en place d'un environnement technique et juridique favorable.

Le besoin de renforcement des capacités des populations cibles est important afin de contribuer à restaurer et développer le tissu productif dans les zones d'intervention, du projet et amorcer une dynamique de développement local qui bénéficiera directement aux femmes et aux jeunes ainsi qu' aux petits producteurs qui n'ont que peu d'accès aux ressources.

Cet axe s'inscrit dans l'OMD3 : Assurer un environnement durable pour la promotion et l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes.

2.4 Travaux antérieurs et connexes

Le Niger a l'avantage d'avoir une culture de la petite irrigation grâce à une attention poussée des autorités et des partenaires techniques et financiers. C'est ainsi que se sont développées la maîtrise et l'adoption des techniques et technologies dans le domaine de la petite irrigation grâce à l'intervention de plusieurs projets parmi lesquels on peut citer sans être exhaustif dans la zone du projet:

- **Le Projet de Valorisation des eaux dans les régions de Dosso et Tillabéry (PVDT)** financé par le Fonds Africain de Développement –2007/12

Le projet entend assurer une plus grande maîtrise des eaux de surface et souterraines, en promouvant la réalisation et la valorisation d'ouvrages hydro-agricoles, les techniques de petite irrigation et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Sur la base d'une démarche participative et décentralisée, le projet permettra le développement de 1.200 ha de cultures de décrue et de 800 ha de cultures irriguées, ainsi que la régénération de près de 9.500 ha de terres dégradées. Les principales composantes du projet sont : (i) aménagements, (ii) mise en valeur, (iii) renforcement des capacités et (iv) gestion du projet.

- **Le Projet de Développement des Exportations et des Marchés agro sylvo pastoraux (PRODEX) :** Couverture nationale – financé par la Banque mondiale – 31 M EUR – 2010/14 ;

Le PRODEX est le successeur du Projet de Promotion de l'Irrigation Privée (PIP) et a pour objectif l'accroissement des revenus et la diversification des opportunités économiques à travers le développement des exportations des produits agro-sylvo-pastoraux. Le projet

gestion et la mise en valeur des ressources naturelles. C'est ainsi que 24 sites de petite irrigation ont été appuyés dans la région de Tillabéri.

La coopération allemande prépare pour l'instant une actualisation du programme, qui connaîtra dorénavant deux sous-programmes distincts, dont un en appui au développement des communes et l'autre, provisoirement appelé PROMAP (Promotion de l'Agriculture Productive), avec une composante importante d'appui à la petite irrigation. L'ensemble de la région de Tillabéri sera ciblé par cette nouvelle phase.

Le Projet Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC) : National – FAO (EU, Belgique, Espagne, Luxembourg) – 5,7 M EUR – 2008/11 (éventuellement prolongé jusqu'à fin 2012) ;

Le projet Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC) a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté en contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations rurales les plus vulnérables, à travers l'intensification de la production agricole vivrière (mil et sorgho). Le projet est financé par l'Union Européenne, l'Espagne, la Belgique, Luxembourg et le Niger. Il vise à consolider les acquis du Projet Intrants à travers la création et la réhabilitation des boutiques d'intrants (BI), la mise en place des démonstrations, l'installation des champs écoles paysans (CEP), la redynamisation des organisations des producteurs à travers le financement et la mise en place des systèmes d'approvisionnement en intrants (SAI), la disponibilité d'un fonds de garantie intrants (FGI) et le renforcement des capacités des organisations de producteurs et productrices (OP). La mise en œuvre du projet IARBIC se base sur le faire-faire à travers des conventions et/ou contrat de subvention/collaboration.

Le projet intervient dans les 8 régions du Niger.

Le coût estimatif du projet : 4 056 702 032 FCFA

Le projet IARBIC vise (i) le renforcement des BI existantes et la création de nouvelles BI, (ii) le développement des Champs écoles paysans et des sites de démonstration pour une utilisation rationnelle des intrants, (iii) le renforcement de tout le système d'approvisionnement en intrants, en travaillant sur les capacités des fédérations et unions, ainsi que la mise en place d'un fonds tampon.

• **Programme d'Appui au Secteur Rural (PASR)**

Les Gouvernements du Niger et du Danemark ont signé le 16 Décembre 2008 le protocole de financement du Programme d'Appui au Secteur Rural (PASR). Ce programme, qui succède à l'Appui Danois de Développement Rural (ADDR II), a deux composantes, dont (i) l'appui au renforcement des capacités à l'opérationnalisation de la SDR (composante 1) et (ii) l'appui au développement rural des régions de Diffa et de Zinder dans le cadre de la SDR (composante 2).

Le programme s'inscrit dans une application stricte de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Dans cette optique, il est envisagé de passer, après une phase initiale de cinq ans, à l'application du principe de l'aide budgétaire. Le programme est ainsi la première intervention au Niger qui s'exécute entièrement selon la Stratégie de Développement rural et l'approche programme, prônée par le gouvernement du Niger.

L'objectif global

Contribuer à la réduction de l'incidence de la pauvreté rurale de 66% en 2003 à 52% en 2015, en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités des acteurs à opérationnaliser la SDR ;

- Créer les conditions favorables à un accroissement durable des productions et des revenus des ruraux à Zinder et à Diffa dans la perspective d'une gestion durable des ressources.

Zones d'intervention : Le projet intervient dans six (16) Communes dont 10 à Zinder et 6 à Diffa

Le coût total du projet réparti est de :

- DANEMARK 13 200 000.000 FCFA soit 96,4%
- ETAT DU NIGER 495 900 000 FCFA soit 3,6% (communes bénéficiaires)

Zones d'intervention : Le projet intervient dans six (16) Communes dont 10 à Zinder et 6 à Diffa ;

• **Projet de Mobilisation des Eaux de Tahoua/BAD (PMET)**

Le projet financé de la Banque Africaine de Développement, a été exécuté de 1999 à 2006. Son but est de développer les productions agro sylvo pastorales par la réalisation de retenues d'eau et de périmètres irrigués. Il a été aussi prévu la réalisation de pistes de désenclavement, l'approvisionnement en eau des populations, des actions de protection de l'environnement et de crédit.

L'objectif du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations de sa zone d'intervention (départements de Tahoua et Konni).

En terme de résultats, le Projet a réalisé 8 ouvrages principaux pour la mobilisation des eaux de surface (1 petit barrage et 7 seuils) ; 874 ha de terres de décrue ; 37,18 km piste 8871 ha aménagement CES/DRS et 11,5 km protection des berges de cours d'eau. En outre, il a mis en place un fonds de garantie d'un montant de 180 millions qui a permis aux bénéficiaires du projet d'accéder au crédit généré par l'institution de micro finance Kokari.

La réalisation de ces ouvrages a eu pour effet immédiat la mobilisation des eaux et la constitution d'un plan d'eau et de ce fait la recharge de la nappe. Dans les cuvettes, la remontée capillaire permet de pratiquer les cultures de décrue. La nappe peu profonde permet, à partir de puisards, l'exploitation des terres en aval.

• **Projet d'Appui au Développement agricole de Zinder (PADAZ)**

Le Projet d'Appui au Développement agricole de Zinder (PADAZ), financé par la Banque Africaine de Développement, s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles du développement rural. Il est conçu sur la réalisation des ouvrages hydrauliques (barrages et seuils) et la protection de l'environnement par des techniques simples de CES/DRS, à gestion facile. Il avait comme objectifs de contribuer à l'allègement de la pauvreté et de façon spécifique le projet visait à augmenter les productions agricoles et animales, et à protéger l'environnement. Pour cela il comportait deux composantes techniques à savoir : i) aménagement de l'espace rural et ii) appui au développement du monde rural. Le projet avait été conduit dans deux départements de Tanout et Mirriah, de 2002 à 2009.

En terme de résultats physiques on peut notamment citer la réalisation de trois (3) grands barrages à vocation agricole et pastorale, six (6) seuils d'épandage, la construction de deux tronçons de pistes rurales totalisant 25,3km et la restauration de 4.169,45 ha de terres dégradées. Le projet a apporté aussi un appui aux cultures irriguées, constitué du fonçage de 125 puits maraîchers forés (70 dans les sites de barrages et seuils et 55 dans les sites maraîchers traditionnels), la construction et l'équipement de 16 dépôts phytosanitaires,

principalement tous les villages à barrages ou seuils en sont dotés, la mise en place de 21 comités de gestion et groupements (4 comités de gestion de sites maraîchers, 8 groupements de maraîchers, 9 comités de gestion de barrages et seuils).

• **Projet de Promotion de l'Irrigation Privée, phase 2 (PIP2):**

Le Projet de Promotion de l'Irrigation Privée, phase 2 (PIP2) est un projet à couverture nationale financé par la Banque Mondiale (BM) de 2002 à 2008. Il fait suite au projet pilote de promotion de l'irrigation privée exécuté de 1996 à 2000. L'objectif est d'augmenter la production et la rentabilité des cultures irriguées à haute valeur ajoutée par les petits producteurs grâce à l'utilisation de technologies simples et à faible coût. Ainsi, 4 composantes de terrain ont été identifiées pour l'atteinte de cet objectif:

- appui à la mise en valeur des petits périmètres irrigués (recherche développement, appui conseil, l'utilisation optimale des technologies adaptées et à faible coût),
- renforcement de la capacité des acteurs (exploitants, activités connexes et services de l'Etat)
- financement de l'irrigation (financement de sous projets, renforcement et développement des SFD)
- protection environnementale (suivi des ressources naturelles, mesures d'atténuation des impacts négatifs de l'irrigation).

- Le PIP2 est un des premiers projets financé sur fonds publics et exécuté par une structure privée (ANPIP) à travers une convention de maîtrise d'œuvre déléguée. Dans sa mise en œuvre le projet a adopté une stratégie qui vise à favoriser les initiatives des producteurs privés (individuels ou petites entreprises) et les opérateurs connexes qui contribuent au développement de l'irrigation privée. **Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation (ASAPI):**

Le programme d'appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation (ASAPI) est la suite de trois projets financés par l'Union Européenne arrivés à terme le 31.12.2000 à savoir: le PBVT (Projet Basse Vallée de la Tarka), le PPISZ (Projet Petite Irrigation Sud-Zinder) et le POAFF (Projet de Promotion des Organisations et Activités Féminines).

L'objectif du programme est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population nigérienne en renforçant son niveau de sécurité alimentaire. Plus spécifiquement, il a pour objectif de rendre les populations des régions de Madaoua (vallées de la Maggia et de la Tarka) et de Zinder moins vulnérables aux crises alimentaires et augmenter de façon durable les revenus agricoles des bénéficiaires.

L'intervention du programme s'est étalée sur une période de dix ans (01/2001 au 12/2010), axée sur

- la structuration de terroirs à haut potentiel hydro-agricole et la sécurisation de la production ;
- la mobilisation des ressources en eau pour promouvoir la petite irrigation ;
- la protection de l'environnement et la sécurisation foncière ;
- le désenclavement des zones de production ;
- l'organisation des communautés villageoises, des producteurs agricoles et le renforcement des capacités des OPA ;
- l'appui à la production agricole.
- l'accès au crédit (via la structure de crédit YARDA et autres structures).

Le projet a réalisé des investissements structurants pour renforcer la pratique de la petite irrigation à savoir : 25 seuils d'épandage, 24 mares aménagées, 12 764 ha de terres dégradées récupérés. Des actions de renforcement des capacités des producteurs notamment

l'alphabétisation fonctionnelle et la formation sur les techniques culturales et de gestion de l'eau ont été conduites. Le projet a aussi mis en place un fonds de garantie qui a favorisé l'accès au crédit à travers notamment deux institutions de micro finance dénommées Yarda Zinder (YZ) et Yarda Tarka Maggia (YTM) et agréées en coopératives de services. Cette facilitation de financement grâce au crédit a permis de réaliser : 247 ha terres irriguées aménagés, 89 forages, 643 puits maraîchers et 15 puits à grand diamètre. Des centaines de kilomètres de pistes rurales ont été réhabilitées et construites ;

Le projet en mettant en place des institutions de micro finance fiables a contribué au moins dans sa zone d'intervention à la résorption de l'épineux problème du financement du monde rural.

- **Projet de petite hydraulique pour la sécurité alimentaire**

Le Projet de Petite Hydraulique pour la Sécurité Alimentaire est financé par la coopération espagnole. Il a démarré ses activités en 2008 et prendra fin en décembre 2012.

Le projet a pour objectif global de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire des populations des zones vulnérables par la promotion et le développement de la petite irrigation au niveau des régions de Zinder et Tahoua. Il vise à contribuer à la valorisation du potentiel hydro-agricole existant, tout en (i) répondant aux contraintes techniques et financières et (ii) sécurisant l'accès aux ressources et aux facteurs de production pour les groupes plus vulnérables, en particulier les femmes.

La petite irrigation et les activités génératrices de revenus (AGR) sont les deux grands paquets d'activités du projet. Les AGR concernent uniquement les femmes afin de leur permettre d'améliorer leur autonomie financière.

Les bénéficiaires directs du projet sont les groupements.

SECTION 3. CADRE DU PROJET

3.1 Impact et Résultats

L'objectif global du projet :

Contribuer au renforcement des capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Impact du projet :

La sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques des populations les plus vulnérables des zones rurales et périurbaines des régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder sont améliorées.

Objectif spécifique (Effets)

Les revenus, l'alimentation et la nutrition des groupes cibles sont améliorés durablement via l'intensification, la diversification, la valorisation de la production agricole, et le renforcement des capacités des acteurs.

Résultats

Résultat intermédiaire 1 : Les superficies irriguées sont accrues grâce à la réalisation et/ou l'exploitation d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface.

Résultat intermédiaire 2 : La mise en valeur durable des terres aménagées est promue par l'intensification, la diversification des productions irriguées et la sauvegarde environnementale.

Résultat intermédiaire 3 : Les produits agricoles sont valorisés par le renforcement des chaînes de valeurs.

Résultat intermédiaire 4 : La santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire sont améliorées.

Résultat intermédiaire 5 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée à travers le renforcement des capacités des acteurs.

Résultat intermédiaire 6 : Le projet est bien géré.

3.2 Composantes du projet

Pour l'atteinte des objectifs et résultats ci-dessus, le projet est articulé autour de quatre composantes techniques et une composante de gestion.

Composante 1 : Intensification et diversification agricole par la maîtrise de l'eau.

Cette composante vise l'augmentation durable de la production agricole par la maîtrise de l'eau, l'intensification et la diversification. A cet effet, il est prévu : la réalisation de 4 seuils d'épandage (2 dans la région de Tahoua et 2 dans celle de Zinder), l'aménagement de 400 ha des nouvelles superficies irrigables en petite irrigation pour 11200 bénéficiaires directs (dont 8000 femmes et 3200 jeunes), l'introduction pour test de 48 kits de goutte à goutte et 8 kits d'exhaure solaire, la consolidation de 100 ha irrigués de la première phase, la réalisation des actions de CES/DRS sur 600 ha afin de protéger les sites et les bassins de production, la mise en place de trois (3) boutiques d'intrants (BI)/Commune soit un total de 72 BI et un fonds de roulement global de 1584 tonnes et le renforcement des capacités des producteurs sur différents aspects de la petite irrigation et de valorisation des produits post récolte.

Concernant l'introduction de kits de goutte à goutte et d'exhaure solaire, il s'agit de faire les tests dans des zones bien ciblées (voir 4.3).

Sous composante 1 : augmentation de superficies irriguées

Comme activités, il s'agit de :

- *Réaliser des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement*. Quatre (4) seuils d'épandage seront réalisés dont 2 dans la région de Tahoua et 2 dans celle de Zinder.
- *Aménager périmètres de petite irrigation* : le projet envisage l'aménagement de 390 ha la réalisation d'infrastructures de captage, d'équipement d'exhaure, de distribution de l'eau.
- *Introduire, expérimenter à petite échelle et la vulgariser des technologies et techniques d'irrigation adaptées* : pour cette phase, la micro-irrigation de goutte à goutte gravitaire sera expérimentée avec un kit de 200 m² et de 500 m² au niveau de chaque commune et concernera directement 413 bénéficiaires (femmes et ménages très vulnérables). Il sera aussi testé l'exhaure solaire pour palier aux contraintes d'aspiration et aux charges de fonctionnement au niveau des communes de : Falwel et Koré Mairoua à Dosso ; Serkin Haoussa et Korahane à Maradi ; Babban katami et Tabotaki à Tahoua ; Ollelewa et Moa à Zinder. Un kit d'exhaure solaire sera installé au niveau de chaque commune.

Pour la préservation du patrimoine de production il est envisagé le renforcement des différents acteurs qui comporte des aspects de bonne gestion et de durabilité. En plus pour le capital terre et eau des actions de protection de l'environnement sont prévues dans les bassins de production.

Sous composante 2 : mise en valeur durable des terres aménagées

L'objectif est de renforcer les capacités de 11200 producteurs/productrices pour augmenter et diversifier la production. Les activités prévues pour cette sous composante sont :

- *Faciliter l'accès aux intrants* : les boutiques d'intrants (BI) qui sont des entreprises coopératives à caractère économique seront créées. Le Projet avec l'appui d'IARBIC va créer 72 boutiques d'intrants à raison de 3 BI par commune avec un stock de 22 tonnes par BI. Ce dispositif sera accompagné par des formations sur les thèmes primordiaux et par la mise en place de Champs Ecole Paysan (CEP).
- *Développer de nouvelles productions pour répondre aux opportunités du marché* : le projet appuiera notamment le développement de la riziculture de bas-fonds en hivernage qui est déjà pratiquée dans certaines zones d'intervention du projet, de la maïsiculture irriguée, de la culture de la pomme de terre et du blé de saison sèche, qui prennent de l'importance dans les zones d'intervention du projet.
- *Vulgariser les acquis de la recherche agronomique pour augmenter la productivité et les revenus des producteurs à travers la formation* sur les itinéraires techniques et les calendriers cultureux et la diffusion de certaines variétés qui s'adaptent à certaines saisons (Exemple de la tomate et du chou en hivernage).
- *Promouvoir la mécanisation agricole rentable, durable et adaptée aux conditions locales* : Le projet mettra en place une ligne de crédit pour permettre aux producteurs l'acquisition de matériel agricole et de transformation.

- Réaliser un plan de gestion environnementale et social (PGES) pour la zone d'intervention du projet.
- Mettre en place de mesures environnementales sur 600 ha afin de protéger les sites aménagés contre les menaces d'envasement et d'ensablement dues aux vents et aux apports solides des cours d'eau.
- Effectuer des travaux confortatifs dans les aménagements existants : 100 ha seront consolidés soit près de 40% de superficie aménagée pendant la première phase.
- Promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR) aux groupements de femmes et de jeunes : il sera mise en place une ligne de crédit pour financer des AGR telles que l'embouche bovine et ovine de cycle court, l'élevage de petits ruminants naisseur, le petit commerce, les activités de transformation de produits divers, etc.

Tableau 4: Répartition des actions par Régions et par Communes

Région	Départements	Communes	ACTIONS ENVISAGEES				
			Aménagements (ha)	Seuils	Consolidation (ha)	CES/DRS (ha)	Test technologies irrigation (kits)
TAHOUA	Bouza	Karofane	15	1	25		2 kits goutte à goutte
		Tama	15			100	2 kits goutte à goutte
		Babban Katami	20	1			2 kits goutte à goutte+1 exhaure solaire
		Tabotaki	15				2 kits goutte à goutte+1 exhaure solaire
	Tahoua	Kalfou	15		25		2 kits goutte à goutte
		Barmou	20			50	2 kits goutte à goutte
Total Tahoua			100	2	50	150	12 kits goutte à goutte+2 exhaure solaire
MARADI	Gazaoua	Gangara	15				2 kits goutte à goutte
	Madarounfa	Gabi	25				2 kits goutte à goutte
	Guidan Roudji	C/U/Guid Roudji	15				2 kits goutte à goutte
	Dakoro	Korahane	10			100	2 kits goutte à goutte+1 exhaure solaire
	Mayahi	Sherkin Haoussa	15				2 kits goutte à goutte+1 exhaure solaire
	Tessaoua	Hawan Dawaki	20			50	2 kits goutte à goutte
Total Maradi			100			150	12 kits goutte à goutte+2 exhaure solaire
DOSSO	Loga	CU Loga	5			100	2 kits goutte à goutte
		Falwel	5			50	2 kits goutte à goutte+1 exhaure solaire
	Dogon Douchi	Matankari	20				2 kits goutte à goutte
	Tibiri	Douméga	25				2 kits goutte à goutte
		Koré Mairoua	25				2 kits goutte à goutte+1 exhaure solaire
	Dosso	Kargui Bangou	20		5		2 kits goutte à goutte
Total Dosso			100		5	150	12 kits goutte à goutte+2 exhaure solaire
ZINDER	Tanout	Ollelewa	5		10	40	2 kits goutte à goutte+1 exhaure solaire
		Gangara	12	1	10	40	2 kits goutte à goutte
	Magaria	Bandé	25		10		2 kits goutte à goutte
		Kwaya	30		10		2 kits goutte à goutte
	Mirriah	Zermou	15	1	5	35	2 kits goutte à goutte
	Damagaram Takaya	Moa	13			35	2 kits goutte à goutte+1 exhaure solaire
	Total Zinder			100	2	45	150
TOTAL			400	4	100	600	48 kits goutte à goutte+8 exhaure solaire

Composante 2 : Valorisation des produits agricoles par le renforcement des chaînes de valeurs

L'insuffisance et l'inadaptation des moyens de stockage et de conservation constituent des contraintes majeures de la filière maraîchère. L'objectif visé par cette composante vise à minimiser les pertes après récolte. Le projet appuiera les activités post récolte avec notamment la construction de 24 magasins de stockage de 25 tonnes, et le renforcement des capacités des producteurs à travers des formations diverses se rapportant aux bonnes pratiques de transformation, stockage et de conditionnement. Les activités ci après seront menées dans le cadre de cette composante :

- *Appuyer la mise en place et la gestion technique et économique d'exploitations spécialisées (production de semences, de plants, introduction de nouvelles cultures ou variétés etc.).*
- *Appuyer les activités de post récolte avec notamment la formation en bonnes pratiques de transformation, stockage, conditionnement, les échanges d'expérience et l'organisation des marchés (création de comptoirs et de points de commercialisation de proximité).*
- *Mettre en œuvre un plan de communication qui favoriserait la valorisation des résultats du transfert des systèmes novateurs de production et marketing au niveau local, national et régional. A cet effet, les radios communautaires, et les télévisions périphériques seront mises en contribution pour réaliser des émissions pédagogiques, d'information, de sensibilisation des producteurs.*
- *Réaliser des infrastructures de stockage et/ou de commercialisation : il est envisagé la construction de 24 magasins de stockage et de points de commercialisation de proximité et l'acquisition de matériel de transformation (séchoirs, etc.).*

Composante 3 : Amélioration de la santé nutritionnelle et de l'hygiène alimentaire

Des bonnes pratiques de prise en charge de la malnutrition sont enregistrées dans divers domaines : hygiène, apprentissage de la production alimentaire à l'école, enrichissement en éléments nutritifs des aliments courants, contrôle régulier de la qualité des aliments et des mesures générales d'amélioration du cadre de vie. Ces bonnes pratiques ne couvrent pas l'ensemble du pays et l'ensemble des situations. Il s'agit dans le cadre de ce projet d'étendre la sensibilisation et les opérations de prise en charge des différentes formes de malnutrition à l'endroit de tous les groupes vulnérables et sur l'ensemble de sa zone d'intervention.

Dans ce cadre, le projet prévoit les activités suivantes :

- *Promouvoir la production des aliments riches en micronutriments et l'utilisation d'aliment de complément adéquat à travers la production de plantes à hautes valeurs nutritives et la formation à la transformation des produits laitier : la mise en œuvre de cette activité requiert la participation des services techniques impliqués (santé, élevage, environnement, promotion de la femme), des bénéficiaires, des élus locaux, etc. ;*
- *contribuer à la surveillance nutritionnelle, à travers la recherche et le renforcement de la synergie avec les institutions spécialisées (FNUAP, PAM, UNICEF, services spécialisés de l'Etat) : le projet financera des études spécifiques dans ses communes d'intervention pour déterminer les indicateurs clefs de surveillance nutritionnelle.*
- *contribuer au développement d'une approche globale des problèmes de nutrition : l'accent sera mis sur les formations et la sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire.*

- *Introduire la santé nutritionnelle et hygiène alimentaire dans les activités de communication en partenariat avec les services spécialisés.*
- *Organiser des séances d'éducation nutritionnelle à base des produits locaux (démonstration d'art culinaire).*
- *Améliorer l'approvisionnement en eau potable* : cette activité se fera en synergie avec le Ministère en charge de l'hydraulique.
- *Vulgariser les technologies de production et conservation des aliments transformés sains;*

Composante 4 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole et rural

Cette composante vise le renforcement des capacités acteurs du projet pour améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire. Le renforcement des capacités va s'appesantir sur des aspects liés à la professionnalisation des acteurs. Il est prévu la mise en place de 48 centres d'alphabétisation fonctionnelle avec un effectif de 30 apprenants par centre. Un programme de promotion de la femme, et spécifiques aux jeunes, aux plus démunis sera aussi mise en œuvre.

De manière spécifique il sera mis en œuvre les activités suivantes :

- *Organiser des ateliers d'information et de concertation des acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux (comité de pilotage)* : les ateliers de lancement (national et régionaux) au démarrage du projet, les réunions du Comité National de Pilotage et des Cadres de concertation ainsi que les ateliers thématiques vont le cadre de diffusion de l'information sur le projet.
- *Réactualiser les plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone* : le projet recrutera un consultant pour réactualiser ces plans.
- *Réaliser une étude sur la situation foncière des sites au démarrage.*
- *Appuyer à la redynamisation des commissions foncières.*
- *L'opérationnalisation du dossier rural par rapport à l'enregistrement et à l'archivage des actes de transaction foncière* : le projet appuiera les communes d'intervention pour l'acquisition de documents de transaction foncière au démarrage.
- *L'Organisation des producteurs/trices en structures (OP) légalement reconnues et la mise en réseau des producteurs (structures faitières).*
- *Renforcement des capacités des producteurs/trices sur des aspects liés à leur professionnalisation notamment* : l'appropriation des itinéraires techniques, la diversification de la production, la formulation et la gestion des micro-projets.
- *L'amélioration de l'accès aux services financiers adaptés aux besoins des acteurs locaux du programme* par le renforcement des systèmes financiers décentralisés dans les zones d'intervention.

- *La prise en compte du genre et de la vulnérabilité (mise en œuvre de programmes de promotion de la femme, et spécifiques aux jeunes, aux plus démunis) : il est prévu dans l'équipe du projet un poste spécifique au genre et le recrutement d'un spécialiste.*
- *La promotion des programmes d'alphabétisation dans les zones d'intervention du projet : 48 centres d'alphabétisation fonctionnelle (masculins et féminins) avec un effectif de 30 apprenants par centre seront mis en place. Le projet mettra en contribution le service communal de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. La direction régionale ainsi que les autorités communales effectueront des missions de supervision.*
- *Renforcement des services techniques dans l'exercice de leurs fonctions d'appui-conseil à travers : des formations et des équipements constitueront les principaux apports du projet dans ce cadre.*
- *La formation technique, renforcement des acteurs de la société civile partenaires : des séminaires de formation seront organisés à l'attention des associations de consommateurs et mouvements qualité.*
- *La formation des organisations des producteurs /trices en évaluation de leur propres activités (Evaluation par les bénéficiaires).*
- *L'information, l'animation et la communication interne et avec l'extérieur du programme sont assurées par la réalisation et la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle de communication : dès le démarrage du projet, le plan de communication du PPHSA1 (non mis en œuvre) sera réactualisé et mis en œuvre.*

Composante 5 : Coordination et gestion et du projet (UGP)

Le projet placé sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture sera mis en œuvre par une coordination nationale (UGP) et au niveau des régions sous la responsabilité des Répondants régionaux.

L'Unité de gestion du projet veillera à impliquer les acteurs à la base, en particulier les collectivités décentralisées, les producteurs/trices et leurs organisations, afin qu'ils participent activement à la planification et à la mise en œuvre.

L'Unité de gestion du projet recevra des appuis financiers nécessaires pour son fonctionnement et des appuis en matériels/équipements. La FAO assurera aussi un suivi technique à travers des missions d'appui des services spécialisés du siège. D'autres appuis seront fournis par des consultants nationaux et par des prestataires de service/ONG de la place.

Le projet financera tous les travaux d'aménagement, de démonstration et les activités de renforcement des capacités.

Objectif global Contribuer au renforcement des capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Objectif spécifique Les revenus, l'alimentation et la nutrition des groupes cibles sont améliorés durablement via l'intensification, la diversification, la valorisation de la production agricole, et le renforcement des capacités des acteurs.

Composante 1 : Intensification et diversification agricole par la maîtrise de l'eau.

Composante 2 : Valorisation des produits agricoles par le renforcement des chaînes de

Composante 3 : Amélioration de la santé nutritionnelle et de l'hygiène alimentaire

Composante 4 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole et rural

Composante 5 : Appui à la coordination et à la gestion du projet

Composante 1.1 : Construction et maintenance des ouvrages de régulation et de ruissellement. Aménagement des périmètres irrigués à petite échelle et la vulgarisation des technologies et pratiques d'irrigation efficaces.

Composante 1.2 : mise en valeur durable des terres aménagées

- Faciliter l'accès aux intrants
- Développer de nouvelles productions
- Vulgariser les acquis de la recherche agronomique
- Promouvoir la mécanisation agricole
- Réaliser un plan de gestion environnementale et social (PGES)
- Mettre en place de mesures environnementales
- Effectuer des travaux confortatifs
- Promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR)
- Appui à l'émergence d'opérateurs privés de proximité

- Appuyer la mise en place et la gestion technique et économique d'exploitations spécialisées
- Appuyer les activités de post récolte
- Mettre en œuvre un plan de communication
- Réaliser des infrastructures de stockage et/ou de commercialisation

- Promouvoir la production des aliments riches en micronutriments et l'utilisation d'aliment de complément
- contribuer à la surveillance nutritionnelle
- contribuer au développement d'une approche globale des problèmes de nutrition
- Introduire la santé nutritionnelle et hygiène alimentaire dans les activités de communication
- Organiser des séances d'éducation nutritionnelle à base des produits locaux
- Améliorer l'approvisionnement en eau potable
- Vulgariser les technologies de production/conservation des aliments transformés sains

- Organiser des ateliers d'information et de concertation des acteurs
- Réactualiser les plans locaux de développement
- Réaliser une étude sur la situation foncière
- Appuyer à la redynamisation des commissions foncières.
- opérationnalisation du dossier rural
- Organisation des producteurs/trices en structures et mise en réseau
- Renforcement des capacités des producteurs/trices sur des aspects liés à leur professionnalisation
- amélioration de l'accès aux services financiers adaptés
- prise en compte du genre et de la vulnérabilité
- promotion programmes d'alphabétisation
- Renforcement des services techniques
- formation technique,
- renforcement des acteurs de la société civile
- partenaires
- La formation des organisations des producteurs/trices en évaluation
- Information/animation/ communication interne et avec l'extérieur

3.3 Effet direct, produits, activités

Effet direct : Les revenus, l'alimentation et la nutrition des groupes cibles sont améliorés durablement via le renforcement de la production et l'intensification agricoles, leur valorisation et le renforcement des capacités des acteurs ;

Produit 1: Les superficies irriguées au niveau de chaque pays ont augmenté grâce à la réalisation et/ou l'exploitation d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface et souterraines.

Activité 1.1 : Réaliser des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement (Digues, seuils d'épandage et de recharge des nappes phréatiques) exploitation d'ouvrages existants;

Activité 1.2 : Aménager des bas fonds, des petits périmètres irrigués villageois (PPIV) et les petits périmètres maraîchers (PPM) comprenant la réalisation d'infrastructures de captage, d'équipement d'exhaure, de distribution de l'eau;

Activité 1.3 : Introduire, expérimenter à petite échelle et vulgariser des technologies et techniques d'irrigation adaptées, simples et à faibles coûts;

Produit 2 : les facteurs de production, d'écoulement et de protection environnementale sont renforcés

Activité 2.1: Mettre en place un dispositif sécurisé et durable d'approvisionnement en intrants (semences de qualité, engrais, produits phytosanitaires);

Activité : 2.2 Développer de nouvelles productions pour répondre aux opportunités du marché;

2.2.1 Formation à la polyvalence des agents d'encadrement ;

2.2.2 Identification en rapport avec les producteurs concernés des spéculations rentables ;

2.2.3 Visites inter-villageoises /intersites;

2.2.4 Voyages d'étude à l'étranger

2.2.5 Plaidoyer avec certaines structures telles que l'OPVN à travers des contrats de production;

2.2.6 L'appui au développement de la riziculture de bas-fonds en hivernage;

2.2.7 L'appui au développement de la maïsiculture irriguée de saison sèche;

Activité 2.3 : Vulgariser les acquis de la recherche agronomique (itinéraires techniques et variétés adaptées etc.) permettant d'augmenter la productivité et les revenus tirés des productions existantes.

2.3.1 Calage des périodes de récolte avec les opportunités des marchés des autres régions et certains événements (Ramadan);

2.3.2 Diffusion de certaines variétés qui s'adaptent à certaines saisons (Ex. Tomate, chou en hivernage);

Activité 2.4 : Promouvoir la mécanisation agricole rentable, durable et adaptée aux conditions locales (traction animale, motoculteurs, batteuses, décortiqueuses, étuveuses, plateforme multifonctionnelle etc.....), conformément à la politique de l'Etat en la matière.

Activité 2.5: Réaliser un plan de gestion environnementale et social (PGES) pour la zone d'intervention du projet ;

Activités 2.6 : Mise en place de mesures environnementales afin de protéger les sites et les bassins de production (clôtures, haies vives, ouvrages antiérosifs) et limiter les effets négatifs de l'irrigation et activités connexes (risques environnementaux et sociaux).

Activités 2.7 : Effectuer des travaux confortatifs dans les aménagements réalisés à la première phase du programme en vue de garantir leur pérennité.

Activité 2.8: Promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR)

- Etude de faisabilité de création d'une ligne de crédit auprès des banques et/ou IMF
- Mise en place d'une ligne de crédit

- Crédit embouche, élevage naisseur, matériel agricole et de transformation, Crédit petit commerce,
- Formations techniques
- Suivi évaluation des activités

Produit 3: Les produits agricoles sont valorisés par le renforcement des chaînes de valeurs.

Activité 3.1 : Appuyer la mise en place et la gestion technique et économique d'exploitations spécialisées (production de semences, de plants, introduction de nouvelles cultures ou variétés etc.).

3.1.1 La formation en bonnes pratiques de production, 3.1.2 Diffusion des nouvelles techniques et technologies éprouvées (calendriers, dépliants, fiches techniques..);

Activités 3.2 : appuyer les activités post récolte : transformation à la ferme, conditionnement, conservation, commercialisation;

3.2.1 Formation en bonnes pratiques de transformation, stockage, conditionnement

3.2.2 Construction de magasins de stockage villageois équipés (25t);

Activités 3.3 : Mettre en œuvre un plan de communication en favorisant la valorisation des résultats du transfert des systèmes novateurs de production et marketing au niveau local, national et régional.

3.3.1 La mise à contribution des radios communautaires, et des télévisions périphériques

3.3.2 L'appui aux OP pour leur participation aux foires locales, régionales et autres

3.3.3 La réalisation d'articles, des fiches techniques, des documents, des films

Activité 3.4 : Réaliser des pistes de désenclavement en partenariat avec les collectivités locales, d'autres institutions et programmes de développement.

Activité 3.5 : Réaliser des infrastructures de stockage et/ou de commercialisation aux OP;

3.5.1 Séchoirs solaires (chou, tomate, oignon, poivron, courge, Etc.);

3.5.2 Etuveuses pour le riz;

3.5.3 Appui au Warrantage (Oignon, chou séché, tomate séchée, poivron séché, courge séchée, Ail);

3.5.4 Organiser les marchés (mise en place de comptoir et organiser les OP en fédération pour l'accès aux marchés);

Produit 4: La santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire sont améliorées.

Activités 4.1 Promouvoir la production des aliments riches en micronutriments et l'utilisation d'aliment de complément adéquat ; la production de plantes à hautes valeurs nutritives et la conduite d'activités comme l'aménagement d'étangs piscicoles, transformation des produits laitiers, etc.

4.1.1 Formation à la transformation des produits laitiers ;

4.1.2 Plantation d'espèces à haute valeur nutritive ;

4.1.3 Appui à la création de jardins potagers scolaires ;

4.1.4 Appui à la création de jardins de case ;

Activité 4.2 Contribuer à la surveillance nutritionnelle, en rapport avec les institutions spécialisées (FNUAP, PAM, UNICEF, services spécialisés de l'Etat) ;

4.2.1 Appui à l'enquête sur la surveillance nutritionnelle, en rapport avec les institutions spécialisées (FNUAP, PAM, UNICEF, services spécialisés de l'Etat) ;

Activité 4.3 Contribuer au développement d'une approche globale des problèmes de nutrition.

Sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire

Activités 4.4 Introduire la santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire dans les activités de communication en partenariat avec les services spécialisés.

4.4.1 Séances d'information et de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire par les radios rurales

4.4.2 Conception et diffusion de matériel d'affichage, dépliants, affiches ...

Activités 4.5 Organiser des séances d'éducation nutritionnelle à base des produits locaux.

Activités 4.7 Vulgariser les technologies de production et conservation des produits transformés sains ;

Produit 5: la gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée à travers le renforcement des capacités des acteurs.

Activités 5.1: Organiser des ateliers d'information et de concertation des acteurs locaux , départementaux , régionaux et nationaux (comité de pilotage) au démarrage et pendant la mise en œuvre du programme.

5.1.1: Atelier national de lancement

5.1.2: Ateliers régionaux de lancement

5.1.3: Réunions du Comité National de Pilotage

5.1.4: Cadres de concertation au niveau régional

5.1.5 : Cadres de concertation au niveau départemental

5.1.6: Appui aux concertations locales

5.1.7 : Ateliers thématiques (SE)

Activités 5.2: Réactualiser les plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone.

5.2.1 : Mise à jour des plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone.

5.2.2 : Connexion des groupements à la flotte

5.2.3 : Informer les autorités administratives (gouverneurs, préfets et maires) nouvellement installés au poste sur le projet;

5.2.4 : Appuyer les missions d'information et de sensibilisation des populations des autorités administratives et coutumières;

5.2.5 : Formation spécifiques : gestion des AGR, en tricotage, cuisine

5.2.6 : Renforcer les capacités des commissions foncière de base et communales;

5.2.7 : Participation aux journées internationales des Nations Unies (15-23 octobre : semaine des NU ; et 16 octobre pour la JMA)

5.2.8 : Participation aux journées nationales placées sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture (Réunion annuelle des cadres de l'Agriculture, Journée du paysan, Foire agro-sylvo-pastorale nationale)

Activité 5.3: Réaliser une étude sur la situation foncière des sites au démarrage du projet ;

Etude socio foncière

Activité 5.4 : Appuyer la création et la redynamisation des commissions foncières

Activité 5.5 : Appuyer la réforme foncière

Activité 5.6 : Opérationnaliser le dossier rural par rapport à l'enregistrement et à l'archivage des actes

5.6.1 : Suivi et appui aux COFOB

5.6.2 : Appui à l'acquisition de documents transaction foncière

5.6.3 : Appui aux concertation/villages - COFOB

Activité 5.7 : Organiser les producteurs/trices en structures (OP) légalement reconnues et les mettre en réseau (structures faitières).

5.7.1 : Identification et redynamisation des OP existantes;

5.7.2 : Appui à la création des OP là où elles n'existent pas;

5.7.3 : Appui à la création des unions, des fédérations ;

Activité 5.8 : Renforcer les capacités des producteurs/trices sur des aspects liés à leur professionnalisation;

5.8.1: Renforcement des capacités en vie associative: gestion, négociation et lobbying, crédit et AGR, formulation et gestion des microprojets

5.8.2: Renforcement des capacités en techniques culturelles, diversification intensification

Activité 5.9 : Améliorer l'accès aux services financiers adaptés aux besoins des acteurs locaux du programme par l'installation des systèmes financiers décentralisés dans les zones d'intervention.

Activité 5.10 : Prendre en compte le genre et la vulnérabilité (mise en œuvre de programmes de promotion de la femme, et spécifiques aux jeunes, aux plus démunis).

Renforcement de l'équipe de projet avec un spécialiste en genre

Activité 5.11 : Promouvoir les programmes d'alphabétisation dans les zones d'intervention des projets.

Activités 5.12: Renforcer les services techniques dans l'exercice de leurs fonctions d'appui-conseil, d'orientation et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles et des réalisations

Formation à la polyvalence des répondants

Activité 5.13: Renforcer les capacités des acteurs de la société civile partenaires.

Partenariat et synergie avec les autres projets spécialisés dans le domaine de l'appui à la société civile

Activité 5.14: Former les organisations des producteurs /trices en évaluation de leur propres activités (Evaluation par les bénéficiaires).

Activité 5.15: Réaliser et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication du projet.

5.15.1 : Actualisation du plan de communication du PPHSA1

5.15.2 : Mise en œuvre du plan de communication du PPHSA 2

Produit 6: le projet est bien géré.

- Nomination du Coordonnateur
- Recrutement du personnel du projet
- Elaboration de manuel de procédures du projet
- Suivi et évaluation des activités du projet
- Elaboration de rapports mensuels, trimestriels et semestriels
- Assurer la visibilité du projet

3.4 Coûts et financements du projet

Tableau 5 : Résumé des coûts du projet par composantes et sources de financement

Composantes	Baillieur de fonds		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		
	\$EU	%	\$EU	%	\$EU	%	\$EU	CFA	%
1. Réalisation des ouvrages	4079038	90	-	-	453 226	10	4532264	2266132000	34
2. Mise en valeur durable, Intensification et diversification des productions	1 576710	80	-	-	387 600	20	1 964310	982155000	15
3. Valorisation	319800	100	-	-	-	-	319800	159900000	2
4. Nutrition	269080	100	-	-	-	-	269080	134540000	2
5. Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire	712680	100	-	-	-	-	712680	356340000	5
6. Gestion du projet	2 262270	57	1732800	43	-	-	3995070	1997535000	30
Sous Total 1	9 219578		-		840826		11793204	5896602000	
7. Frais de gestion de la FAO	1198545	100	-	-	-	-	1198545	599272544	9
Sous Total 2	10418123		-	-	-	-	12991749	6495874544	
8. Imprévus	520906		-	-	-	-	520906	260453067	4
TOTAL	10939029	81	1732800	13	840826	6	13 512655	6756327611	100

Les coûts totaux du projet sont de 13 512 655 \$EU soit (6 756 327 811 FCFA).

La participation de l'Espagne est de 10 939 029 \$EU soit 81% (5 469 514 411 FCFA).

L'Etat du Niger participe à 13% soit 1 732 800 \$EU (866 400 000 FCFA).

Les bénéficiaires participent à hauteur de 6% soit 840 826 \$EU (420 413 200 FCFA).

La contribution de l'Etat du Niger concerne la prise en charge des salaires des experts du projet, des répondants régionaux, répondants départementaux, points focaux et CDA ainsi que la mise à disposition du local pour le siège du projet.

Les bénéficiaires participent sous forme d'apport personnel de 10% pour bénéficier aux crédits AGR et équipements. Les communes interviennent dans la fourniture des kits ménages (petit matériel aratoire) aux bénéficiaires.

3.5 Durabilité

La formulation du projet a été faite sur une base participative depuis le ciblage des zones d'intervention et des bénéficiaires, jusqu'à la sélection des activités à mener afin de permettre une facile appropriation locale des résultats. L'approche participative et la prise en compte du genre visent à mettre les acteurs principaux au cœur des décisions et de l'action.

- **Capacité institutionnelle et de gestion**

Les services techniques, ONG, Bureaux d'études, OP, et les opérateurs d'activités connexes (pompistes, plombiers, réparateurs de motopompes, etc.) impliqués dans l'exécution du projet auront acquis au cours de sa réalisation des capacités leur permettant de continuer à fournir les services du projet au-delà de la durée du projet ;

- **Viabilité économique et financière**

En phase de croisière du projet soit à la troisième année de production, au niveau de chaque site on estime que les producteurs ont acquis une expertise à travers les formations et technologies leur permettant d'atteindre les objectifs en matière d'amélioration des productions pour obtenir les rendements dans le tableau suivant :

Tableau 6 : marges brutes/ha Source : PIP2

Spéculation	Marge brute/ha (FCFA)
Laitue	1 023 736
Poivron Diffa	1 952 825
Groupement féminin dallol Bosso	2 253 933
Chou Dosso	2 879 830
Tomate	3 014 770
Oignon Tahoua	3 581 448
Pomme de terre	3 836 450
polyculture vallée du fleuve	4 787 607
Moyenne irrigation commerciale /dallol Bosso	7487607

- Pour une meilleure appréciation de la rentabilité de la production, il a été pris en considération les **comptes d'exploitation de projets similaires** notamment du PPHSA phase 1. La marge brute/ha moyenne étant de l'ordre de 2500000 FCFA (5000 \$EU) soit 100000 FCFA pour une parcelle de 400 m², ce qui rapporté sur les 400 ha équivaldrait à un milliard (1 000 000 000) FCFA/an (2 000 000 \$EU). Il est attendu des adoptions pour une superficie d'environ 600 hectares soit une superficie totale de mille (1000) hectares mise en valeur qui

procurerait une marge brute annuelle de deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) FCFA (5 000 000 \$EU) à la fin du projet.

En considérant 140 jours la durée de la campagne, et l'utilisation d'un journalier en raison de 4 jours/semaine, la valorisation de la journée de travail serait de 3079 FCFA/jour soit 6,158 \$EU/jour, soit le double du revenu journalier d'un ouvrier agricole qui est payé à 1500 FCFA/jour (3 \$EU /jour).

Les cultures préférées des producteurs sont l'oignon, le poivron, le chou, la tomate, la pomme de terre, et la laitue. Elles ont l'avantage d'être faisables techniquement, consommables par les producteurs et économiquement rentables avec des fortes marges brutes. La meilleure marge brute /ha sur les six spéculations (oignon, tomate, poivron, chou, pomme de terre, laitue) est celle de la pomme de terre (3 836 450 FCFA) suivie de l'oignon, le chou, la tomate, le poivron et la laitue. La culture de l'oignon valorise mieux la journée de travail que les

autres avec 20031 FCFA/jour, et la moins valorisante est celle de la laitue avec 2616 FCFA/ha.

Le projet est économiquement et financièrement viable de par les fortes marges brutes que procurent les différentes activités; ainsi que de son important apport dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

La petite irrigation peut être une activité très rentable une fois que les conditions de sa réalisation sont remplies et les risques et itinéraires techniques suffisamment maîtrisés, ce qui est un gage de durabilité de l'impact du projet sur le développement humain.

En termes d'impact sur la production/sécurité alimentaire et sur les revenus, le projet devrait avoir des retombées rapides en termes de productions agricoles et de revenus.

- **Technologies appropriées**

Toutes les technologies proposées *sont à la portée des producteurs* et ont été l'objet de large diffusion au Niger, notamment dans les zones du projet et lors de la première phase du projet. La confection et la pose des réseaux semi californiens sont très simples et ne nécessitent qu'une formation pratique des plombiers locaux, de même pour les forages. Les groupes motopompes sont réparables par les mécaniciens locaux. Les tuyaux, groupes motopompe (3, 5 ou 5 CV), accessoires et pièces détachées, peuvent être achetés sur les marchés de Niamey et de toutes les grandes villes du pays à des coûts abordables.

Les aménagements et équipements installés peuvent être répliqués par les producteurs comme il a été constaté lors de la première phase.

- **Aspects socioculturels et questions de genre**

Les activités du projet sont intégrées dans les pratiques quotidiennes des populations bénéficiaires hommes et femmes, ce qui garanti une forte motivation et participation. Elles n'entravent en aucune façon les us et coutumes, et ne constituent pas des obstacles socioculturels;

L'approche genre, qui vise à donner un rôle central aux groupes vulnérables essentiellement représentés par les femmes et les jeunes, devrait leur permettre d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau des ménages et leurs conditions d'existence. Les activités de renforcement des capacités contribueront à restaurer et développer le tissu socio-économique productif et contribueront à stabiliser les jeunes et par conséquent de limiter l'exode. Il a été pris en compte la nécessité de régler dès le départ, le problème de la sécurisation de l'accès aux ressources, dont la terre, les investissements productifs (aménagements, équipements de transformation, magasins de stockage, AGR) et les intrants agricoles.

- **Protection de l'environnement**

Les activités du projet sont étroitement liées à l'usage de bonnes pratiques de production, de fabrication et de transformation dont les conséquences sont la préservation de l'environnement. Le plan de gestion environnementale et sociale prendra en compte le financement des mesures d'atténuation des impacts.

- **La Synergie**

Elle est prise en compte dans le projet soit en terme de valorisation d'ouvrages structurants existants, soit en terme de capitalisation et diffusion de bonnes pratiques des expériences antérieures ou en cours, menées au niveau de projets FAO ou mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers (projets, ONGs),.

- **Politique(s) de soutien**

Le gouvernement s'engage à la poursuite des services du projet au-delà de la période d'assistance des bailleurs de fonds et à apporter son soutien pour sa bonne exécution ;

Afin d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et de parvenir rapidement à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour mettre ainsi fin aux crises alimentaires répétitives, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'initiative 3N pour le développement agricole et la sécurité alimentaire durable « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

L'initiative 3N « *Les Nigériens Nourrissent les Nigériens* », se veut être la composante de la Sécurité Alimentaire et du Développement Agricole Durable de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035. Elle s'inscrit également dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA), la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) et de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU).

L'atteinte des objectifs de l'initiative est soutenue par un mécanisme de gouvernance ascendant du niveau communal au niveau national impliquant l'ensemble des acteurs clés. Ce mécanisme de gouvernance repose sur un dispositif institutionnel fonctionnel comportant la gestion des processus de décision et de concertation et celle de la mise en œuvre effective des programmes et sous programmes et de leur suivi technique. Un Haut Commissariat à l'13N est créé au centre de ce dispositif de pilotage et de mise en œuvre de ces programmes et sous programmes. L'Initiative 3N est une des composantes du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015.

A cet égard, le PDES 2012-2015 représente donc l'unique cadre de référence, en matière de développement économique et social sur cette période, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en tant que cadre fédérateur de l'ensemble de politiques et stratégies sectorielles conduites par le Gouvernement, et cadre de dialogue avec les Partenaires Technique et Financiers.

Il consacre la ferme détermination du Gouvernement de répondre efficacement aux principaux enjeux qui interpellent notre pays et marque à cet effet une profonde rupture avec le passé dans le domaine de la gestion du développement et de la gouvernance.

3.6 Risques et hypothèses

a) Impacts environnementaux

Ils concernent les milieux biophysiques (les sols, les eaux et la végétation), et le milieu humain en particulier:

- l'intensification de l'agriculture par la petite irrigation pourrait entraîner un épuisement excessif et précoce des nappes phréatiques qui peut être atténué avec des dispositions idoines d'aménagement (installation des systèmes de transport et de distribution d'eau efficaces) et de recharge des nappes.
- l'usage accru des engrais et pesticides pourrait entraîner l'augmentation des risques de pollution des nappes souterraines; toutefois, il est probable que l'usage des engrais et pesticides reste très faible compte tenu de leur coût élevé, et de plus limité aux cultures à plus haute valeur ajoutée, notamment les cultures maraîchères; même dans ce cas, le recours à des guides de bonnes pratiques en la matière pourrait réduire sinon éliminer ces risques.
- les risques sanitaires liés à la présence des eaux stagnantes dans les bas-fonds aménagés et les retenues des barrages (bilharziose, paludisme, maladies diarrhéiques, etc.) seront pris en considération, et des activités de sensibilisation seront conduites dans ce sens.

- la concentration des troupeaux autour des points d'eau aménagés (retenues, mares), pourrait entraîner un surpâturage et une destruction de la biomasse;
- le déboisement des maigres galeries forestières à long terme par suite des extensions d'aménagement de bas-fonds; toutefois cet effet devrait être très limité car les aménagements prévus sont de taille limitée et ne concernent que des bas-fonds traditionnellement cultivés. Des mesures de mitigation pour la sauvegarde environnementale prévues notamment la création de brise-vents, protection des sites par des clôtures grillagées et des haies vives compensent largement ces effets.

Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera élaboré et mis en exécution pour la zone d'intervention.

b) Un autre risque est lié à la mévente et les prix peu rémunérateurs dus à la mise sur le marché d'importantes quantités de produits récoltés. Ce risque peut être minimisé par les activités de renforcement des capacités et une meilleure organisation des producteurs: échelonnement de la production dans le temps, possibilités de transformation des produits maraîchers, construction de locaux pour la conservation des produits, meilleure connaissance des marchés, etc.

c) Instabilité politique

Le Niger a connu ces dernières décennies des instabilités politiques ayant porté préjudice à son développement. Cependant les nouvelles politiques de bonne gouvernance, de développement, ainsi que les avancées démocratiques des nouvelles autorités laissent à penser l'installation d'une stabilité politique durable.

Tableau 7: Matrice des risques

Risque		Impact	Probabilité	Mesures d'atténuation
Biophysique	Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation de la structure • Risque d'érosion 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des travailleurs sur le respect de la structure du sol ; • Plantations le long des berges ;
	Flore	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la végétation 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Comptage systématique des arbres qui seront coupés au cours des travaux ; • Plantations de compensation le long des berges des Kori pour contribuer à leur fixation⁷ ;
Humain	Santé sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Blessures 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des travailleurs d'une boîte à pharmacie et des gants ;
		<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'infections respiratoires 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des travailleurs des masques de protection ;
Instabilité politique			Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la bonne gouvernance ;
Mévente, Saturation des marchés		<ul style="list-style-type: none"> • Pertes post-récolte 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des producteurs, • Echelonnement de la production dans le temps • Transformation ; • Abris de conservation ;

⁷ Le choix des espèces sera fait avec la collaboration des populations concernées.

SECTION 4. DISPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION

4.1 Dispositions pour la mise en œuvre et la gestion

A travers l'approche participative, le programme recherchera à renforcer l'implication de tous les acteurs à la base et leur participation active à toutes les étapes du processus depuis la conception à la mise en œuvre et au suivi-évaluation, seuls gages d'appropriation et de pérennisation des activités. Le programme contribuera aux réflexions sur l'harmonisation des modalités de la participation/contribution (financière et/ou en nature) qui sera demandée aux bénéficiaires en fonction du type d'intervention (aménagement, mise en valeur agricole, AGR, etc.). Par ailleurs, le développement de l'approche participative favorisera les interventions à la demande. Cette approche repose aussi sur une bonne information et communication sur les objectifs, la stratégie d'intervention et les mécanismes de mise en œuvre.

L'Unité de gestion du projet(UGP) sera composée de:

- un coordonnateur national (CN) ;
- un responsable des opérations techniques (ROT) ;
- un responsable de la mise en valeur et des organisations des producteurs (RMVOP) ;
- un responsable en genre, communication et mobilisation sociale (RGCMS) ;
- un responsable du suivi évaluation (RSE) ;
- un responsable administratif et financier (RAF) ;

Cette équipe sera mise en place à temps plein par le Ministère de tutelle ; les agents sont des cadres des services techniques de l'Etat, payés par l'Etat et qui recevront du projet des indemnités compensatrices en fonction de leurs responsabilités respectives.

- Un (e) assistant (e) comptable, un gardien, un planton et six (6) chauffeurs à temps plein seront recrutés comme personnel auxiliaire du projet.

Les activités seront mises en œuvre au niveau des communes concernées, sous la supervision des cadres des services de l'Etat et les animateurs du projet sur le terrain. Ceux-ci travailleront avec les organisations de producteurs et groupements de femmes à la base d'une part, et d'autre part avec les autres services déconcentrés concernés (Agriculture, Génie rural, Hydraulique, Environnement, Développement communautaire, Santé, Elevage, etc.), les prestataires et ONG locales chargées de l'animation et du suivi rapproché, les commissions foncières, les structures décentralisées et les élus locaux. Au cas où certaines structures renforcent le dispositif des agents au niveau des districts agricoles, l'agent déconcentré demeure le coordonnateur des activités sur le terrain.

Les interventions du Projet seront regroupées dans cinq composantes techniques (une composante par axe stratégique) et une composante de gestion.

4.2 Cadre institutionnel et coordination

➤ *La tutelle du Programme*

La Direction Générale de l'Agriculture au sein du Ministère en charge de l'Agriculture assurera la tutelle du projet.

Le projet sera exécuté à travers les structures du Ministère de tutelle, avec une coordination au niveau national et l'implication étroite des agents techniques des départements et districts concernés relevant des Directions régionales de la structure de tutelle.

Au titre de la tutelle, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- Assure avec l'Agence d'exécution (PTF, FAO), la coresponsabilité technique et financière du programme dans la mise en œuvre du projet;
- Assure la reconnaissance administrative du Programme;
- Entérine les actes officiels concernant le Programme ;
- Veille au respect de la mise en œuvre des termes de l'accord de financement ;
- Assure la coordination entre les Ministères et institutions qui interviennent ou qui sont impliqués dans la mise en œuvre du Programme et facilite le travail des partenaires qui y interviennent ;
- S'assure de la mobilisation des fonds de contrepartie de l'Etat ;
- Assure le suivi du Projet à travers le Comité de pilotage mis en place à cette fin et s'assure de son bon fonctionnement ;
- Créé une Unité de Gestion du Programme (UGP) jouissant de la pleine autonomie de gestion et jugée capable par le Gouvernement et la FAO, d'exécuter le Programme;
- Veille au recrutement ou affectation d'un personnel qualifié pour la mise en œuvre efficace du Programme ;
- Approuve à travers le comité de pilotage, le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) préparé par l'UGP ;
- Suit et contrôle les activités de l'UGP ;
- Conduit les missions de supervisions semestrielles, annuelles, les évaluations à mi-parcours et finale du programme ;
- Veille à ce que les ressources du Programme soient exclusivement utilisées aux fins du Programme ;
- Informe le Gouvernement, la FAO et les donateurs de tous les manquements et contraintes survenus au cours de la mise en œuvre du Programme.

➤ ***L'Unité de Gestion du Programme (UGP)***

Le projet sera coordonné par une Unité de gestion du projet (UGP) et mis en œuvre au niveau des régions, sous la responsabilité des Répondants régionaux du projet. Le programme adoptera aussi une stratégie de « faire- faire » de sorte que la mise en œuvre pour une bonne partie sera confiée à des prestataires de service privés qui seront recrutés au besoin par l'UGP, ou par l'UGI (Unité de gestion inter-projet) au niveau international. La promotion des compétences locales privées doit être comptabilisée comme résultat du projet, c'est un gage de durabilité des acquis du programme.

L'équipe du projet veillera à impliquer les acteurs à la base, en particulier les collectivités décentralisées, les producteurs/trices et leurs organisations, afin qu'ils participent activement à la planification et à la mise en œuvre, condition de réussite du processus visant leur responsabilisation et la pérennisation des activités dans le temps.

L'UGP est responsable de la mise en œuvre du Projet suivant l'accord de financement et le manuel d'exécution du programme. Elle s'assurera :

- de la programmation des activités du Projet suivant les orientations et les stratégies décrites dans son manuel d'exécution conformément aux procédures de la FAO et aux textes en vigueur dans le pays ;
- de l'organisation du dispositif opérationnel dans la zone d'intervention du Projet ;
- de la mise en œuvre des programmes annuels d'activités approuvés par le comité de pilotage ;
- de la coordination de l'action des services techniques nationaux qui travaillent en collaboration avec le Projet ;
- du suivi-évaluation des activités du Projet ;
- de l'auto-évaluation du programme d'activités de l'année écoulée ;

proposées. Ce Comité sera aussi chargé de donner un avis technique sur les programmes annuels de travail (PTBA) avant leur envoi à l'UGP. Le Comité régional d'orientation favorisera la synergie entre tous les acteurs et la mise en place de partenariat en vue d'augmenter l'impact du programme.

➤ Les Comités de concertation au niveau départemental.

Les Comités de concertation mis en place au niveau des départements dans le cadre de la décentralisation joueront les mêmes fonctions que le Comité régional d'orientation ou de concertation. Ces Comités sont présidés par le Préfet et regroupent toutes les parties prenantes du département. Le DDA (secrétaire) enregistrera les demandes d'aménagement proposées par les CDA en concertation avec les organisations de producteurs/trices et les communes concernées avant de les transférer au Répondant régional.

➤ Niveau Communal et des bénéficiaires.

Des comités locaux de suivi seront mis en place au niveau des vingt quatre (24) communes. La fréquence des réunions des comités locaux de suivi sera précisée dans le texte réglementaire créant ces comités.

Ces comités seront chargés de l'approbation des programmes d'activités annuels élaborés sur la base de l'approche participative avec les bénéficiaires, de la vérification de l'inscription de ces activités dans les PDC, et de la supervision rapprochée de la mise en œuvre de ces programmes. Ils vérifieront que les critères de choix des groupements et bénéficiaires basés sur des critères de vulnérabilité adoptés de manière consensuelle sont effectivement respectés et que les femmes, les jeunes ruraux et les petits producteurs sans terre ont effectivement accès aux ressources du projet et bénéficient de son appui. Des rencontres seront organisées chaque trimestre avec le comité au niveau du département.

Chaque Comité communal de suivi sera présidé par le Préfet et composé du maire, du vice maire, de 2 conseillers, de représentants de services techniques locaux (dont le CDA), de 4 représentants des bénéficiaires (désignés par les organisations/groupements), dont au moins 2 représentantes des associations de femmes.

4.3 Stratégie/Méthodologie

La mise en œuvre du projet conformément à la politique nationale et la stratégie de l'I3N reposera essentiellement sur l'approche participative et inclusive. La commune sera la porte d'entrée de l'identification des interventions, comme ce fut le cas pendant la phase de formulation. Les Conseils Communaux devront être les partenaires uniques chargés de recevoir les requêtes des OP, et avec lesquels devront être identifiés les besoins en investissements collectifs ainsi que le recensement des populations cibles.

Le projet sera mis en œuvre par une Unité de Gestion du Projet (UGP) au niveau national et au niveau des régions, sous la responsabilité des quatre Répondants régionaux du projet des Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) de Dosso, Maradi, Zinder et de Tahoua. Un point focal régional au sein de chaque DRA et sous l'autorité du Directeur régional aura comme mission de diligenter les activités et de produire les rapports périodiques. Les activités seront mises en œuvre par les bénéficiaires au sein des organisations de producteurs (OP) et groupements de femmes et de jeunes à la base, avec l'appui de l'encadrement à savoir les Chefs de Districts agricoles (CDA), les maires des communes concernées, les services déconcentrés (Agriculture, Santé, Elevage, Génie Rural, Hydraulique, Environnement, les Cofos et les prestataires et ONG locales chargées de l'animation et du suivi rapproché. La FAO assurera aussi un suivi technique à travers des missions d'appui des services spécialisés du siège. D'autres appuis seront fournis par des consultants nationaux et par des prestataires de service/ONG de la place.

L'équipe du projet veillera à impliquer les acteurs à la base, en particulier les collectivités décentralisées et les producteurs/trices et leurs organisations, afin qu'ils participent activement à la planification et à la mise en œuvre, condition de réussite du processus visant leur responsabilisation et la pérennisation des activités dans le temps.

RESULTAT ATTENDU 1: Les superficies irriguées ont augmenté grâce à la réalisation et/ou l'exploitation d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface et souterraines.

Activité 1.1: Réaliser des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement (Digues, seuils d'épandage et de recharge des nappes phréatiques) exploitation d'ouvrages existants.

Le Niger perd chaque année plusieurs millions de m³ d'eau de ruissellement du fait de l'insuffisance d'infrastructures de mobilisation des eaux de surface malgré les investissements réalisés dans le cadre des projets de mobilisation des eaux (PMET, PADAZ, PIK, Programme Spécial..).

Le changement des régimes des cours d'eau a entraîné un enfoncement du lit mineur affectant sévèrement l'épandage naturel. Dans certains bassins de production, du fait de ce changement morphologique des cours d'eau, les nappes sont de plus en plus profondes avec des rabattements importants quelquefois précoces.

Ce constat ressort des études réalisées dans le cadre des projets de petite irrigation exploitant les nappes phréatiques. Une des stratégies de sécurisation du potentiel d'irrigation consiste en la construction d'ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement. Il s'agit dans le cadre de cette 2^{ème} phase d'adopter cette stratégie en construisant des seuils notamment pour améliorer le stockage souterrain (la recharge de la nappe) afin de créer les conditions favorables d'intensification et de diversification des cultures irriguées et/ou de décrue.

Dans certaines zones d'intervention du projet les possibilités d'exploitation des terres sans ces ouvrages sont limitées. Le projet prévoit la construction de 4 seuils dont 2 dans la région de Tahoua et 2 dans celle de Zinder. Pour la réalisation de ces ouvrages les actions ci après seront entreprises :

a) Identification

Les communes d'intervention sont déjà connues mais il reste à identifier les villages et les sites d'implantation des ouvrages. Les élus, les communautés avec l'appui des services techniques départementaux et les missions d'études de détail effectueront ce travail d'identification. Pour certaines communes des sites ont été identifiés, les missions d'études auront, ensemble avec les autres parties prenantes, à confirmer ou à infirmer ce travail préliminaire d'identification. Les critères de choix des sites sont les suivants: i) existence de potentialité de mobilisation des eaux, ii) niveau de vulnérabilité des bénéficiaires, iii) motivation des communautés concernées à participer à la construction, l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage, iv) synergie ou complémentarité avec d'autres projets. Ce travail d'identification doit être précédé par des missions d'information et de sensibilisation que doit entreprendre la direction du projet à l'endroit des communes et des communautés.

b) Les Etudes

Avant la réalisation des ouvrages des études de base (questions foncières et sociales) et techniques pour la conception et le dimensionnement sont nécessaires. Le choix définitif des sites doit être confirmé par ces études diagnostiques de base et techniques qui préciseront la typologie d'aménagement (seuils, petits barrages et surcreusement des mares).

- Etudes de base :

Les études de base porteront principalement sur les aspects socio-fonciers, environnementaux et socioéconomiques, afin de donner des directives pour mieux asseoir et sécuriser les investissements et en tirer le grand profit. Pour les aspects fonciers les études seront conduites conformément aux procédures du code rural. Il est important de préciser qu'aucune réalisation d'aménagements ne sera possible sans l'adhésion des bénéficiaires et sans qu'il y ait un acte foncier sécurisant les investissements à réaliser. La mission d'étude associera à cette étape les commissions foncières (départementales, communales et de base) qui sont chargées de la délivrance des actes fonciers.

- Etudes techniques :

Au niveau de la zone d'intervention du projet les sites devant recevoir les ouvrages sont identifiés et certaines données sont déjà disponibles. Mais celles-ci sont le plus souvent anciennes, vagues et incomplètes. Les études techniques constituent une étape clé dans le processus de réalisation de l'aménagement. Elles viendront actualiser les données disponibles et les compléter afin de bien définir et mieux dimensionner les ouvrages selon la nature du terrain. C'est pourquoi des études topographiques, hydrologiques et géotechniques notamment doivent nécessairement être réalisées pour servir de base à la conception.

Les études de conception vont aboutir aux dossiers d'exécution et d'appel d'offres pour une contractualisation avec les entreprises des travaux.

c) Les travaux

L'étape exécution des travaux suppose le processus de passation de marché ou de contractualisation terminé.

Activité 1.2: Aménager des bas fonds, des petits périmètres irrigués villageois (PPIV) et les petits périmètres maraîchers (PPM) comprenant la réalisation d'infrastructures de captage, d'équipement d'exhaure, de distribution de l'eau.

La mission de terrain a permis d'informer les communes et d'échanger sur les potentiels en matière de petite irrigation dans le territoire des communes. Il est apparu clairement qu'au niveau de chaque commune, il existe des espaces agricoles aptes à l'irrigation quoique les potentiels ne sont pas les mêmes. L'affectation par commune dépendra des études socio foncières qui préciseront la disponibilité et l'accessibilité à ces terres. La superficie totale

prévue est de 400 ha ce qui permettra de toucher directement **11200 bénéficiaires dont 8000 femmes et 3200 jeunes** La mise en œuvre de cette activité suppose:

- a) l'identification des nouveaux sites à aménager par les communes, les communautés avec l'appui des services techniques départementaux et les missions d'études de détail sur la base des critères de choix des sites ci-après : existence de terres irrigables avec les conditions hydrauliques acceptables, niveau de vulnérabilité des bénéficiaires, engagement des communautés concernées à participer au financement de l'aménagement, synergie ou complémentarité avec d'autres projets. Ces sites selon le cas peuvent être à l'aval ou à l'amont des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement, autour des mares pérennes, dans les bas fonds, etc.
- b) l'établissement d'actes de transaction foncière entre les propriétaires fonciers et les producteurs/ productrices cibles du projet ; cela constitue un préalable à la réalisation des aménagements. A la première phase du projet plus de 537 actes de transaction foncière ont été signés entre opérateurs ruraux pour la sécurisation de plus de 252 hectares aménagés. Une étude socio foncière sera conduite afin d'identifier les acteurs, les contraintes, et les orientations possibles pour la sécurisation foncière. La démarche de la 1ère phase sera adoptée avec un appui à apporter aux commissions foncières (départementales, communales et de base) qui délivrent des actes fonciers. Entre autre, les capacités des communes et des commissions foncières seront renforcées dans l'archivage. Dans tout les cas le projet cherchera à développer la synergie avec d'autres intervenants qui utilisent ce cadre institutionnel pour mutualiser les moyens.
- c) L'étude de conception intégrant les aspects techniques, environnementaux et de viabilité socioéconomique notamment, viendra compléter les études socio-foncières. Elle sera effectuée selon des termes de référence clairement définis. Il s'agit là d'une étape où les paramètres techniques, environnementaux et économiques une fois étudiés et analysés détermineront le choix du type d'aménagement. En ce qui concerne le type d'aménagement, l'étude se basera sur les techniques et technologies de captage, d'exhaure et de distribution ainsi que sur leur combinaison mises en œuvre par les projets de petite irrigation. Le captage direct, par puits ou forages manuels, l'exhaure motorisée, et la distribution par système économe d'eau (réseau semi californien, goutte à goutte) appliqué pendant la première phase seront reconduits ou testés au niveau des sites n'ayant pas une grande expérience. L'étude de conception devra aboutir à la préparation des dossiers d'exécution et d'appel d'offres pour une contractualisation avec les entreprises des travaux. Toutes les études seront élaborées (socio foncière, de conception), par une expertise avérée recrutée.
- d) L'étape exécution des travaux suppose le processus de passation de marché ou de contractualisation terminé. Les travaux porteront sur la réalisation de 400 ha de nouveaux périmètres repartis entre les communes sur plusieurs sites. Le contrôle des travaux sera assuré par un prestataire privé sous la supervision technique des services du génie rural (régionaux et départementaux). Les périmètres sont de petite taille et les travaux n'étant pas de grande envergure, au cours de cette phase les communes seront impliquées au lancement et à la réception des travaux.

Activité 1.3: Introduction, expérimentation à petite échelle et vulgarisation de technologies et techniques d'irrigation, adaptées, simples et à faibles coûts.

En matière de technologies et techniques d'irrigation adaptées, simples à faibles coûts, l'on retiendra la micro-irrigation de goutte à goutte gravitaire et le semi californien comme réseau d'irrigation, l'exhaure motorisée avec des motopompes de faible puissance et le captage direct ou par petits forages peu profonds.

Le réseau semi californien, les forages manuels et les motopompes sont des technologies assez connues, il s'agit dans le cadre de cette activité de se focaliser, pas de façon exclusive mais principalement sur la micro-irrigation de goutte à goutte gravitaire, système qui a été installée sur certains périmètres de la première phase et l'exhaure solaire.

La micro-irrigation de goutte à goutte gravitaire sera expérimentée surtout au niveau de petits jardins de case (200 m² et 500 m²) pour les femmes et les ménages très vulnérables. Au niveau de chaque commune seront installés deux sites d'expérimentation un site de 200 m² et un site de 500 m². Il sera affecté par femme ou ménage vulnérable 40 m² soit un total de 17 bénéficiaires par commune qui seront encadrés et suivis, et leurs parcelles serviront de lieux des démonstrations.

La mise en œuvre de test implique : i) l'information et la sensibilisation des bénéficiaires sur la technologie et la conduite des expérimentations; ii) la sélection des sites et des bénéficiaires volontaires pour l'installation de parcelles expérimentales ; iii) la définition et l'installation de kits de micro-irrigation ; iv) l'organisation des séances de formation et de démonstration sur la conduite d'irrigation et v) le suivi technique et l'évaluation du test.

Pour l'exhaure solaire, la conduite des tests sera effectuée au niveau de huit commune à savoir : Falwel et Koré Mairoua à Dosso ; Serkin Haoussa et Korahane à Maradi ; Babban katami et Tabotaki à Tahoua ; Ollelewa et Moa à Zinder. Ces communes ont des sites où l'exhaure constitue une contrainte sur l'irrigation, un site par commune sera concerné.

Des missions d'information et de sensibilisation seront menées au niveau de ces communes qui seront suivies par des missions d'identification/choix de sites et des missions d'installation des équipements.

On installera avant le démarrage des cultures irriguées : 4 sites en fin du troisième et début quatrième trimestre de la première année et 4 autres sites en fin du troisième et début du quatrième trimestre de la deuxième année. Cela permettra d'effectuer au moins trois campagnes de cultures irriguées en saison sèche et d'apporter les éventuels ajustements. Ces missions s'étaleront de la fin de la première à la troisième année. Le niveau central effectuera deux missions la première année qui sont, des missions pionnières. Puis une mission en 2^{ème} et 3^{ème} année. Toutes ces missions centrales seront effectuées avec la participation des niveaux région (GR et agriculture), départemental (GR) et communal (CDA et maire).

Le projet veillera à démontrer l'efficacité de ces technologies, l'économie d'eau et du temps d'irrigation qu'elle engendre, et les faibles charges de fonctionnement.

Le renforcement des capacités des prestataires (GSC, ONG, plombiers,..) va consister en des séances de formation pour donner l'information aux acteurs (4 sessions) et pour former les GSC et ONG ainsi que les plombiers sur respectivement la conception et le fonctionnement des deux systèmes et la maintenance des équipements.

RESULTAT ATTENDU 2. : La mise en valeur durable des terres aménagées est promue par l'intensification, la diversification des productions irriguées et la sauvegarde environnementale.

Activité 2.1: La mise en place de dispositifs sécurisés et durables d'approvisionnement en intrants (semences de qualité, engrais, produits phytosanitaires).

La durabilité de cette activité repose sur les boutiques d'intrants (BI) qui sont des entreprises coopératives à caractère économique permettant d'offrir des services de proximité en offrant une gamme diversifiée de produits à prix compétitifs tels que :

- la vente d'intrants agricoles (engrais, semences, pesticides), produits vétérinaires et zootechniques ;
- la location de matériel agricole (appareils de traitement phytosanitaire, brouettes, charrettes, motopompes, houes, appareils de traitement phytosanitaire, etc....) ;
- la vente de semences améliorées ;

Les BI font généralement partie du réseau de leur fédération de rattachement et fonctionnent avec un fonds de roulement mis en place au départ par le projet à l'origine de leur création qui est dans ce cas le Projet IARBIC. Les BI ont fait leur preuve sur l'ensemble du territoire national grâce à l'appui des projets et principalement le Projet d'Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC)/FAO.

Les ventes se font généralement au comptant.

Le Projet IARBIC, les Collectivités et d'autres intervenants conformément à la programmation de « I3N » apporteront un appui à la création à la demande des BI là où le besoin s'impose et appuieront le renforcement des capacités de leurs OP. Pour réussir cette activité, l'accès aux intrants et petit matériel aratoire ainsi que leur disponibilité doivent être assurés par :

- la création par la CAIMA de magasins d'intrants au niveau de chaque commune comme décidé par l'Etat.
- L'appui à la mise en place de trois (3) boutiques d'intrants (BI)/Commune au profit des groupements de femmes, en fonction des besoins identifiés et du réseau déjà existant. Les BI seront mises en place selon le modèle recommandé et les modalités de financement proposées par le Projet IARBIC⁸ ;
- Le renforcement des capacités des comités de gestion des BI par le Projet IARBIC;
- Un appui au départ sous forme de stock de semences qui serviront de fonds de roulement sera fourni par le PPHSA2 (environ 22 tonnes) qui assurera la mise en place d'un mécanisme de renouvellement et d'approvisionnement des semences au sein des groupements sous forme de réseau de producteurs locaux préalablement formés et structurés en conformité avec la loi semencière ; Le projet va appuyer ces organisations de producteurs (OP) pour la multiplication de semences améliorées dans toutes ses communes d'intervention à travers des formations sur les techniques de multiplication de semences, de marketing et commercialisation. La synergie en cours lors de la première phase sera renforcée avec le projet APRAO qui fait la promotion de l'utilisation de semences de qualité (semences certifiées).

Le PPHSA2 assurera:

Les formations sur les thèmes primordiaux afin d'assurer un bon démarrage des activités : formation des organes de gestion des groupements en gestion organisationnelle, animation et conduite de réunion ; formation en techniques de maraîchage/décrue ; formation des producteurs en maîtrise et gestion de l'eau au niveau des sites aménagés ;

- La mise en place de Champs Ecole Paysans (CEP) qui sera appuyé par le PPHSA2 ;

⁸ Constructions en semi-dur avec toiture en tôle et local séparé pour les produits phytosanitaires (coût: total 3203000 FCFA/BI y compris les 500000 FCFA de fonds de roulement d'intrants de départ /BI ; la participation initiale respective des groupements pour les bâtiments consiste en l'apport des briques et de la main d'œuvre.

- La Gestion Intégrée de la Production et des Prédateurs (GIPD) dans le domaine du maraichage et de la riziculture pluviale en synergie avec les projets GIPD et APRAO financés par l'Espagne au cours de leur exécution.
- L'élaboration et la diffusion des fiches techniques ;
- Le renforcement des capacités ;
- La contractualisation de la prestation des acteurs ;
- Les voyages d'études ;
- Le développement de synergies et de complémentarité avec les partenaires intervenant dans les mêmes zones.

Le Champ Ecole Paysans (CEP)⁹ est un groupe structuré composé de 20 à 30 producteurs qui se rencontrent au cours d'une saison culturale (cycle) dans leur propre champ (terrain d'apprentissage) en présence des vulgarisateurs et (des fois) des chercheurs, pour apprendre des applications techniques pour leur répliation dans leurs champs avec l'accompagnement d'un facilitateur.

Au Niger cette approche est développée pour la gestion intégrée de la fertilité des sols, la production et la protection des cultures, particulièrement le mil, l'arachide, le niébé et les productions maraichères par le Projet IARBIC /FAO en collaboration avec d'autres Projets et avec l'appui de structures de recherche comme l'ICRISAT, et l'INRAN.

Le déroulement de cette activité débute avec l'installation du CEP sur une superficie minimale de 0,25 ha à 1 ha et la mise à disposition d'une somme de six cent soixante quinze mille FCFA à l'OP destinée:

- aux indemnités de déplacement du facilitateur en raison de 30000 FCFA /mois ;
- à la pratique des AGR par l'OP afin de pérenniser l'activité du CEP pour un montant de 300000 FCFA ;
- à l'achat des intrants : semences, engrais, produits phytosanitaires,...
- à la formation des facilitateurs pour une durée d'une semaine environ ;
- à la formation des facilitateurs paysans parmi les paysans en l'an 2 pour relayer le premier facilitateur.

La pérennisation de cette activité nécessite l'instauration au sein des groupements d'un mécanisme de renouvellement et d'approvisionnement en intrants en relation avec les IMF, les BI, la CAIMA et les entreprises de production de semences,

Le financement des BI de la zone du projet sera assuré par le projet IARBIC, les collectivités, et d'autres intervenants pour un montant total de 122 400 000 FCFA décomposés en 86 400 000 FCFA pour la construction des BI et 36 000 000 FCFA pour les fonds de roulement.

Le financement des kits d'équipement en petit matériel aratoire sera assuré par les bénéficiaires (Communes, exploitants) à hauteur de 163 800 000 FCFA.

Activité: 2.2 Développement de nouvelles productions pour répondre aux opportunités du marché.

La mise en œuvre de cette activité tiendra compte des actions suivantes:

- L'identification en rapport avec les producteurs concernés des spéculations rentables à la suite des ateliers de sensibilisation et voyages d'études ;
- Des plaidoyers avec certaines structures telles que l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) à travers des contrats de production, afin d'appuyer des spéculations

fortement productives comme le blé en saison sèche qui rencontre des problèmes d'écoulement;

- L'appui au développement de la riziculture de bas-fonds en hivernage qui est déjà pratiquée dans certaines zones d'intervention du projet avec son appui en synergie avec les projets GIPD et APRAO financés par l'Espagne et qui nécessite d'être soutenu et étendu aux autres régions ;
- L'appui au développement de la maïsiculture irriguée, de la culture de la pomme de terre et du blé de saison sèche, qui prennent de l'importance dans les zones d'intervention du projet.

Le projet interviendra à travers la formation sur les bonnes pratiques agricoles et l'appui en semences sélectionnées;

Activité 2.3: Vulgariser les acquis de la recherche agronomique (itinéraires techniques et variétés adaptées etc.) permettant d'augmenter la productivité et les revenus tirés des productions existantes.

Cette activité sera réalisée à travers:

- La formation des producteurs sur les itinéraires techniques et les calendriers culturaux ainsi que la nécessité de faire correspondre les périodes de récolte avec les opportunités des marchés des autres régions et certains événements (Ramadan, fête de Noël au sud du Nigéria, etc...);
- La sensibilisation et la diffusion en rapport avec les producteurs concernés de certaines variétés qui s'adaptent à certaines saisons (Exemple de la tomate et du chou en hivernage);
- L'identification en rapport avec les producteurs concernés des spéculations rentables ;
- Les voyages d'études.

Activité 2.4 : Promouvoir la mécanisation agricole rentable, durable et adaptée aux conditions locales (traction animale, motoculteurs, moto faucheur, batteuses, décortiqueuses, étuveuses, plateforme multifonctionnelle etc.....) conformément à la politique de l'Etat en la matière ;

Les équipements de traction animale permettent une amélioration de la productivité du travail nécessaire dans la période de pointe où s'y effectuent concomitamment les travaux de préparation du sol pour le repiquage du riz et des légumes, du semis de maïs, blé pomme de terre,...avec pour conséquence un manque de main d'œuvre.

Afin d'augmenter les capacités d'irrigation et par conséquent de surfaces cultivées ainsi que de la productivité, il s'avère nécessaire d'appuyer les groupes cibles par l'acquisition de matériel agricole (charrues, canadiens, charrettes...) et des équipements d'exhaure et d'irrigation. Cet appui se fera en fonction des besoins identifiés et des modalités de financement en vigueur dans le cadre de la ligne de crédit. Il s'agit sans exclusivité de:

- Groupes motopompes ;
- Décortiqueuses, batteuses, séchoirs ;
- Moulins ;
- Etuveuses ;
- Unités de culture attelée, charrues, canadiens et charrettes ;
- Etc.

Activité 2.5: Réaliser un plan de gestion environnementale et social (PGES) pour la zone d'intervention du projet;

Dans toutes les zones d'intervention, les sites sont situés dans des vallées ou bas-fonds et par conséquent exposés aux différentes formes d'érosion hydrique et éolienne, particulièrement au niveau de Tahoua. Leur vocation en irrigation les expose à la divagation des animaux en saison sèche ce qui nécessite des protections. La première phase a montré la vulnérabilité (à la divagation des animaux) des sites non protégés, et c'est la raison pour laquelle leur protection s'avère nécessaire.

Les activités du projet ne seront pas sans conséquences sur les milieux biophysique et humain. Pour chaque phase du projet des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs doivent être prévues et suivies dans leur mise en œuvre. A cet effet, un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour la zone d'intervention du projet contenant ces mesures sera élaboré avec: un dispositif de suivi, les indicateurs de suivi ainsi que les responsables chargés de cette mise en œuvre.

Le PGES est un outil intégrateur des aspects environnementaux et socio-économiques liés au projet pendant sa réalisation dont le but est d'atténuer les impacts négatifs et maximiser les retombées positives du projet en portant des correctifs ou améliorations nécessaires. Il permettra d'assurer la surveillance des activités et le suivi des impacts du projet.

Les activités de protection (dont aménagements antiérosifs, haies vives¹⁰, etc.) seront identifiées et mises en œuvre avec la participation des groupements bénéficiaires. L'étude environnementale ayant été effectuée lors de la première phase, sera actualisée afin de prendre en compte des nouveaux sites et le Plan de Gestion Environnementale et sociale (PGES).

Il sera élaboré par une expertise recrutée sur la base des TDR clairement définis et établis par l'équipe du projet. Le projet se mettra en rapport avec le BEEEI et les services techniques concernés pour la validation du ce plan.

Activité 2.6: Mettre en place de mesures environnementales afin de protéger les sites et les bassins de production (clôtures, haies vives, ouvrages antiérosifs) et limiter les effets négatifs de l'irrigation et activités connexes (risques environnementaux et sociaux).

Les bassins versants qui contiennent les zones d'irrigation subissent une dégradation continue du fait des effets conjugués de l'érosion, du déboisement et des mauvaises pratiques agricoles; ce qui les rend encore plus vulnérables et moins résilients aux effets des changements climatiques.

L'ampleur de la dégradation nécessite des investissements importants pour restaurer et protéger le capital productif (eau, sol).

En matière de CES/DRS, le Niger a une grande expérience avec plusieurs techniques et technologies développées par des projets et programmes de développement. Dans le cadre de ce projet, il s'agit de protéger les sites aménagés contre les menaces d'envasement et d'ensablement dues aux vents et aux apports solides des cours d'eau à travers la réalisation d'ouvrages de CES/DRS dans des bassins versants entourant les zones d'irrigation. Ainsi il sera entrepris sur chaque site, des actions de traitement au niveau des versants, des griffes d'érosion, des zones d'épandage, des koris et des berges. Les ouvrages de CES/DRS sont divers et variés englobant les banquettes, les tranchées, les cordons pierreux, les demi-lunes, les seuils en pierres sèches ainsi que les ouvrages de fixation de dunes et les plantations. Il est envisagé le traitement/récupération de 600 ha sur la durée du projet. La mise en œuvre de cette activité implique:

- 1) L'identification des sites à traiter : elle doit se faire avec l'implication des parties prenantes notamment les communautés, les communes et les services techniques (Génie rural, environnement).

¹⁰ On privilégiera les haies vives à base d'épineux (Prosopis juliflora, Zizyphus Mauritania, etc.) associées éventuellement à des brise-vent (Eucalyptus camaldulensis) en vue de créer un microclimat favorable et limiter l'effet de l'effet des vents et de l'évapotranspiration.

- 2) Définition du type d'ouvrage : Pour chaque site identifié il est impératif de clarifier avant toute intervention son statut foncier. Seuls les sites exempts de tout genre de conflits liés au foncier seront retenus. Sous cette condition, il sera clairement défini le type d'ouvrage le mieux approprié aux conditions du site. Il sera aussi défini les caractéristiques techniques des ces ouvrages ainsi que leur nombre. Les services départementaux du génie rural seront sollicités (sous forme de convention) pour réaliser l'étude technique.
- 3) Réalisation: Ces ouvrages le plus souvent suivis de plantation, sont réalisés sous forme de travaux communautaires en utilisant une main d'œuvre locale disponible (HIMO) qui sera rémunérée en espèces selon le système de « Cash for work ». le projet financera le matériel de chantier pour la réalisation de ces travaux.
Pour les travaux physiquement difficiles, la participation des enfants de bas âges, des vieillards et des femmes enceintes de plus de 7 mois ou allaitantes doit être épargnée.
- 4) Production des plants : Pour le volet plantation, le projet appuiera l'installation de pépiniéristes villageois, en complément de ceux qui existent déjà dans les différentes communes, à travers des formations et la fourniture d'équipements. La transplantation au niveau des ouvrages anti érosifs réalisés, sera effectuée par les populations formées à cet effet. Toutes ces opérations (production de plants, plantation et formation) seront coordonnées par les services de l'environnement.
- 5) Contrôle/encadrement: Les services du Génie Rural et de l'Environnement assureront l'implantation des ouvrages et l'encadrement des bénéficiaires. Ils procéderont aussi à la rémunération des populations sur la base des normes couramment utilisées.
- 6) Supervision: Le projet et les responsables régionaux et départementaux du Génie Rural et de l'Environnement effectueront des missions de supervision. Les communes seront aussi impliquées au cours de cette phase à travers deux à trois missions de supervision pour s'assurer de la bonne participation des populations et de la bonne organisation.
- 7) Mise en place de comités de gestion: Enfin, pour assurer la pérennité des investissements des comités de gestion de sites récupérés seront établis chargés de: (i) assurer la protection des sites, (ii) surveiller la non dégradation des ouvrages, et (iii) superviser l'exploitation raisonnée des ressources fourragères qui y seront produites.

Activité 2.7 : Effectuer des travaux confortatifs dans les aménagements réalisés à la première phase du programme en vue de garantir leur pérennité.

A la première phase du projet 252,25 ha ont été aménagés. La phase 2 prendra en charge la consolidation des sites les plus dégradés pour effectuer des travaux confortatifs afin d'améliorer leur état. L'objectif de cette activité est de **consolider 100 ha** soit un peu moins de 40% de superficie aménagée pendant la première phase. Il s'agit pour cela:

- D'effectuer un diagnostic qui fera l'état des aménagements existants. Il s'agit d'établir pour site une fiche technique qui mettra en relief les contraintes techniques qui affectent l'exploitation correcte du site. Ce diagnostic sera participatif avec l'implication des exploitants. La démarche adoptée lors de l'évaluation par les bénéficiaires pourrait être reconduite. A l'issue du diagnostic, il sera élaboré un rapport technique contenant la nature, le descriptif, le volume et le coût des travaux ainsi que la méthode d'exécution ;
- De restituer les résultats du diagnostic et le rapport technique à travers une réunion qui rassemblera les communautés et les représentants des communes. Sur la base des renseignements contenus dans les fiches, la réunion arrête la liste des sites prioritaires nécessitant une confortation ;

- De préparer un dossier d'appel d'offre pour la réalisation des travaux ;
- De recruter les entreprises des travaux ;
- De réaliser et contrôler les travaux.

La réalisation du diagnostic et toutes les étapes qui en découlent ainsi que le contrôle de l'exécution seront assurées par les Services Départementaux du Génie Rural ayant suivi l'installation et, dans une moindre mesure, l'exploitation des sites.

Activité 2.8: Promouvoir des activités génératrices de revenus(AGR) aux groupements de femmes et de jeunes (embouche, élevage naisseur, transformation des produits laitiers, petite unité de transformation de produits divers, petit commerce,) ;

Le financement des AGR et d'autres formes de crédit se fera par la mise d'une ligne de crédit par le projet à la disposition de la Bagri et/ou des IMF's sélectionnées au préalable.

Le microcrédit concerne deux volets: celui de l'équipement et le volet AGR, destiné uniquement aux femmes. Trois conditions sont posées pour y accéder: (i) avoir effectué, et transmis une manifestation d'intérêt, (ii) être membre d'une structure juridiquement reconnue, et (iii) être capable de déposer un apport personnel.

La première phase a démontré l'engouement des femmes vulnérables pour cette activité qui sera reconduite à travers les actions suivantes ainsi que les formations s'y rapportant:

- Crédit embouche bovine et ovine;
- Crédit élevage naisseur;
- Crédit petites unités de transformation de produits divers;
- **Crédit charrette;**
- **Crédit petit commerce.**
- Etc...

Ligne de crédit

Au démarrage du projet, une étude sur la mise en place d'un système d'accès aux fonds de subvention et de crédit du Projet de Petite Hydraulique pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder (PPHSA /IESA2) sera diligentée par le projet. L'objectif de cette étude est de sélectionner la structure bancaire capable de fournir la meilleure garantie pour le succès du volet financement des AGR du projet et la promotion de la mécanisation agricole rentable, durable et adaptée aux conditions locales conformément à la politique de l'Etat en la matière.

Les fonds de la ligne de crédit seront placés dans une banque commerciale ou agricole pour le financement des activités de crédit dans la zone du projet.

Modalités d'octroi des crédits

Les crédits une fois étudiés seront accordés à chaque groupement, ou coopérative qui aura exprimé la demande et rempli les conditions, conformément à la politique de crédit de l'IMF retenue pour la mise en œuvre du volet crédit.

L'IMF retenue aura à charge l'instruction des demandes de crédit qu'elle transmettra pour approbation au comité de vérification et de validation des dossiers de crédit. Ce comité sera mis en place au niveau de chaque commune et comprendra :

- Le maire de la commune ou son représentant ;
- Le représentant de la Banque ;
- Le représentant de l'IMF ;

- L'agent de crédit de la zone (sans voix délibérative) ;
- Le représentant du projet ;
- Deux représentants des organisations des producteurs ;
- Le CDA de la zone.

Après l'avis du comité, le déblocage des fonds de prêts aux bénéficiaires se fera par l'émission d'un chèque à double signature (projet-IMF retenue) au nom du groupement une fois les formalités administratives achevées. L'octroi du crédit se fera uniquement aux personnes constituées en groupe de solidarité reconnues officiellement.

L'IMF sera entièrement responsabilisée et assurera le suivi comme dans le cas de crédit direct provenant de ses propres fonds. Des frais de dossier représentant 2% du montant du prêt accordé doivent être réglés à l'IMF au moment du déblocage du prêt. Les agents de crédits ont la charge de toutes les opérations relatives à la gestion du portefeuille, de l'information, de l'identification du public cible et du suivi des prêts en cours.

La situation de récupération des crédits est sous l'entière responsabilité de l'IMF. Il sera instauré de commun accord entre la Banque et le Projet, un mécanisme d'alimentation de la ligne de crédit par les comptes de remboursement, afin de maintenir le capital autant que possible à son niveau initial.

Un manuel de procédures devra être élaboré spécifiquement pour ces fonds traitant des modalités de:

- L'appui conseil pour la structuration des OP bénéficiaires de crédits;
- La préparation des dossiers définitifs de financement ;
- La mise en place de crédit avec toutes ses procédures;
- Le contrôle et le suivi des promoteurs ;
- Le recouvrement de crédit auprès des promoteurs ;
- Le versement des produits recouverts auprès de la banque.

Mécanisme de suivi du crédit

L'IMF sera tenue de suivre régulièrement les bénéficiaires de crédit et d'établir les rapports mensuels et trimestriels de contrôle et de suivi de crédit.

Deux types de suivi sont prévus:

- le suivi permanent conduit par l'Unité de gestion du Projet en collaboration avec l'IMF chargée de mener les activités de crédit et le suivi externe par l'administration de tutelle, notamment la Division Crédit Rural du Ministère de l'Agriculture ;
- le suivi interne qui se fera sur la base des indicateurs de performance élaborés par l'équipe du projet et ses partenaires.

Les activités génératrices de revenus (AGR) retenues

➤ Embouche bovine de cycle court

C'est une activité d'engraissement de bœuf en stabulation, pour une durée d'environ cinq mois, pour mieux le valoriser à la vente. Le résultat attendu sera la réduction de la pauvreté dans les familles des bénéficiaires.

Les principales étapes se résument par :

- l'information et la sensibilisation des bénéficiaires ;
- la formation des comités de gestion sur leur rôle dans le déroulement de l'action ; elle mettra l'accent sur ce qu'est le compte d'exploitation, et la vie associative et durera deux (2) jours. Elle permettra une meilleure mise en place et une bonne gestion du fonds de roulement pour le démarrage et la continuité de l'activité ;

- l'élaboration du règlement intérieur qui précisera les différentes modalités d'acquisition et de remboursement du crédit (embouche) ;
- la formation en technique d'embouche qui sera assurée à l'intention des bénéficiaires du groupement en raison d'une séance de deux (2) jours par groupe. Elle sera assurée par un cadre supérieur des ressources animales assisté par un technicien du développement rural ; les thèmes de formation sont les suivants : alimentation du bétail, choix d'espèce, abris pour animaux, déparasitage, hygiène de l'enclos, santé animale ;
- l'achat des animaux et la signature de la convention ;
- l'embouche des animaux ;
- le suivi de l'opération ;
- la vente et le renouvellement des animaux.

L'opération fonctionnera sous le suivi et contrôle d'un comité de gestion mis en place par village. Ces comités de gestion se chargeront du suivi interne de l'opération d'embouche qui durera 5 mois renouvelable deux fois soit 15 mois d'activité. Un intérêt de 5% sera perçu sur chaque taureau pour approvisionner la caisse du comité et cet argent sera utilisé pour l'achat d'autres animaux afin d'assurer la gestion et la pérennisation du micro projet.

Pour ce qui est de l'activité d'embouche, elle se déroulera de la manière suivante :

- Une caution solidaire de cinq mille (5 000) FCFA sera versée par chaque bénéficiaire pour faire face à d'éventuel remplacement en cas de la mort ou de l'abattage d'urgence de l'animal.
- Chaque bénéficiaire recevra un bovin à emboucher pendant cinq (5) mois après avoir mis en place un stock d'aliment bétail suffisant et préparer l'enclos de l'animal.
- Après la vente de l'animal, le tiers de l'emprunt sera remboursé par le bénéficiaire ce qui présente deux avantages :
 - permettre à l'intéressé de continuer l'opération avec les deux tiers restants qui seront remboursés à la deuxième et à la troisième vente.
 - les tiers remboursés de l'emprunt seront octroyés à d'autres membres du groupement afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

➤ Embouche ovine de cycle court

C'est une activité d'engraissement de bélier, très souvent par stabulation pour une durée n'excédant pas trois à quatre mois, afin d'augmenter sa valeur ajoutée sur le marché.

L'opération d'embouche ovine se déroulera comme la précédente; la caution solidaire de trois mille (3000) FCFA sera versée par chaque bénéficiaire pour faire face à un éventuel remplacement en cas de mort ou d'abattage d'urgence de l'animal.

Chaque bénéficiaire recevra un ovin à emboucher pendant trois (3) mois après avoir mis en place un stock d'aliment bétail suffisant et préparer l'enclos de l'animal.

➤ Élevage naisseur des petits ruminants

Chaque bénéficiaire recevra une unité composée chacune de trios femelles et un mâle. Cette opération consiste comme son nom l'indique, à faire naître les animaux qui constitueront un capital bétail pour les bénéficiaires. Les parents rentreront dans un autre cycle de production au profit d'autres bénéficiaires.

Suivi de l'embouche

Un système de suivi mensuel sera mis en place durant l'opération pour mieux contrôler l'état des animaux et aussi de faire le point des remboursements des échéances. Chaque mission sera sanctionnée par un rapport des services vétérinaires.

Ce suivi se fera avec un agent des services d'élevage et deux membres du comité de gestion, un conseiller communal et un agent du projet.

➤ **Le petit Commerce (PC)**

Il est caractérisé par une panoplie d'activités : Production et vente de galettes de farine de mil, beignets de farine de niébé, acquisition et vente de bois de chauffe, achat et vente de céréales, vente d'abats de mouton, extraction et vente d'huile d'arachide et tourteaux, achat et revente de produits divers : condiments, poisson, volaille, fruits et légumes ;

➤ **Le crédit charrette (CC)**

Acquisition d'unité de traction attelée composée de charrette et d'un âne pour usages rémunérés et individuels;

➤ **Le crédit motopompe (CM)**

Acquisition de motopompe pour appuyer les activités d'exhaure dans les périmètres aménagés. Cette utilisation peut être à titre personnel mais aussi sous forme de location pour les producteurs ayant des problèmes d'exhaure.

➤ **Le matériel agricole et de traction animale**

Acquisition d'unité de traction attelée (UCA) pour usages rémunérés et individuels:

- a) Bovine constituée chacune de : 1 charrue bovine, 1 canadien à 3 dents, 1 semoir, 1 charrette bovine, et 1 paire de bœufs ;
- b) Asine composée chacune de : 1 houe asine, 1 charrette asine, et 1 âne ;

Acquisition de kit d'outillage agricole composé chacun de: râteau, rayonneur, pelle, etc ; il sera fourni par l'exploitant ou la Commune.

Acquisition de kit de matériel d'étuvage.

Les formations

Les comités de gestion seront appuyés par les formations suivantes d'une journée ou deux chacune:

a) **Dans le domaine des productions animales**

Des ateliers et séances d'animation/sensibilisation portant sur les thèmes suivants: alimentation du bétail, choix de l'animal, abris pour animaux, déparasitage, hygiène de l'enclos, la santé animale;

b) **Dans le domaine du crédit**

Des séances d'animation/sensibilisation portant sur le crédit revolving, la notion d'intérêt, l'apport personnel ainsi que sur les remboursements;

c) **Dans le domaine de l'irrigation et le maraichage**

Des séances d'animation/sensibilisation portant sur : les techniques de pépinière, les techniques des forages PVC, la fumure organique, la protection des cultures, les techniques culturales, la gestion de l'eau, l'irrigation au goutte à goutte, les techniques d'irrigation, l'entretien de motopompes ;

- d) Dans le domaine de l'intensification des cultures
- e) Le concept de champs école paysans introduit dans le projet récemment au cours de la campagne 2011 sera poursuivi à travers les techniques suivantes: séances d'animation et sensibilisation portant sur l'Analyse Agro-Ecosystème (AAES), diagnostic et délimitation du terrain, utilisation des engrais par la technique de la micro dose, densité de semis, le renforcement des capacités en techniques culturales, la diversification et intensification, etc. . . .
- f) Dans le domaine de la valorisation
 La formation en bonnes pratiques de production, transformation, stockage, conditionnement sera dispensée aux OP ;
- g) Dans le domaine de la nutrition
 Des séances d'information et de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire;
 Des séances de démonstration d'art culinaire et la promotion de bonnes pratiques alimentaires au niveau ménage;
 la vulgarisation des technologies de conservation et production des aliments sains.
- h) Dans le domaine de la communication
 L'organisation des ateliers d'information et de concertation des acteurs locaux , départementaux , régionaux et nationaux (comité de pilotage) au démarrage et pendant la mise en œuvre du programme ;
 L'appui aux missions d'information et de sensibilisation des populations des autorités administratives et coutumières;
 La poursuite de la campagne d'alphabétisation fonctionnelle.
- i) Les voyages d'études sur des sites similaires de la zone d'intervention du projet autour des centres d'intérêt sur la vie associative, le maraichage et la gestion des AGR.

Activité 2.9 : Appui à l'émergence d'opérateurs privés de proximité

Le projet apportera un appui aux opérateurs privés connexes (plombiers, mécaniciens, artisans, etc.) intervenant dans les zones d'intervention sous forme de renforcement de capacités et aussi d'appui à l'équipement en leur facilitant l'accès au crédit.

RESULTAT 3: les produits agricoles irrigués sont valorisés par le renforcement des chaînes de valeurs.

Activité 3.1 Appuyer la mise en place et la gestion technique et économique d'exploitations spécialisés (production de semences, de plants, introduction de nouvelles cultures ou variétés etc.).

A cet effet, les actions suivantes sont prévues:

- La formation à la polyvalence des agents d'encadrement et une mise à niveau seront effectuées par les institutions spécialisées (IPDR, Faculté d'agronomie, INRAN, ICRISAT...);
- La formation en bonnes pratiques de production ;
- La diffusion des nouvelles techniques et technologies éprouvées;

Activité 3.2: Appuyer les activités de post récolte: transformation, conditionnement, conservation, commercialisation.

L'insuffisance et l'inadaptation des moyens de stockage et de conservation, considérées comme les principales contraintes de la filière maraichère, suscitent encore des réflexions auprès de l'ensemble des acteurs de la filière. C'est pourquoi l'appui aux activités post récolte (transformation à la ferme, conditionnement, conservation, commercialisation) constitue la seule alternative dans la réduction des importantes pertes enregistrées afin de mieux valoriser la production à travers:

- La formation en bonnes pratiques de transformation, stockage, conditionnement ;
- L'organisation des marchés (création de comptoirs et de points de commercialisation de proximité) ;
- L'utilisation de séchoirs ;
- L'appui à la transformation du riz (formation, équipement) en synergie avec le projet APRAO, afin de renforcer les capacités des femmes étuveuses sur les bonnes pratiques d'étuvage du riz paddy en vue de leur permettre de produire et de mettre sur le marché du riz étuvé de bonne qualité ;
- La création de petites unités rurales de déshydratation, tri et conditionnement des produits maraichers ;
- L'identification et la construction de magasins de stockage pour la pomme de terre, l'oignon, etc. ;
- L'appui pour l'acquisition d'équipements de transformation/AGR selon les modalités de cofinancement en vigueur au niveau de la zone d'intervention.
- Une étude qui sera menée pour la mise en place ou le renforcement de la mise à disposition des informations sur les marchés pour les producteurs, ainsi que pour voir les possibilités de warrantage avec des produits comme l'oignon ou d'autres spéculations.
- Des visites d'échanges d'expériences qui seront organisées entre les villages et entre les sites pour favoriser la diffusion de certaines technologies et expériences et/ou pour renforcer les OP/groupements de femmes et leur structuration en réseaux.
- Des foires qui seront organisées au moment des récoltes dans les communes sélectionnées par le projet.
- D'autres échanges d'expérience seront organisés avec les autres projets, à travers l'Unité de coordination inter-pays.

Activité 3.3 : Mettre en œuvre un plan de communication en favorisant la valorisation des résultats du transfert des systèmes novateurs de production et marketing, au niveau local, national et régional.

L'atteinte de résultat à travers cette activité est conditionnée par les actions suivantes:

- La mise à contribution des radios communautaires, et des télévisions périphériques pour réaliser des émissions pédagogiques, d'information, de sensibilisation des producteurs et productrices sur les techniques de production agricole et animale, de post-récolte, sur la nutrition et l'hygiène alimentaire, etc, en langues locales ;
- L'organisation de foras villageois ;
- L'appui aux OP pour leur participation aux foires locales, régionales et autres ;
- La réalisation d'articles, des fiches techniques, des documents, des films ;

Activité 3.4: Réaliser des pistes de désenclavement (PM)

Activité 3.5: Réalisation d'infrastructures de stockage et/ou de commercialisation aux organisations de producteurs;

La réalisation de ces infrastructures s'avère nécessaire afin de préserver la production et dans le but de mieux la valoriser.

Le financement sera à coûts partagés entre le projet, la Commune et/ou les bénéficiaires. Il s'agit principalement de:

- Construction des magasins de stockage ;
- Acquisition de séchoirs ;
- Appui à la transformation des produits des filières maraichères ;
- Construction de points de commercialisation de proximité.

Résultat 4. Le taux de malnutrition est en baisse et l'hygiène alimentaire est améliorée dans les zones d'intervention.

La malnutrition et l'hygiène alimentaire constituent des problèmes sociaux et de santé publique dont les principales victimes sont les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes et les autres groupes vulnérables. Des bonnes pratiques de prise en charge de la malnutrition sont enregistrées dans divers domaines : hygiène, apprentissage de la production alimentaire à l'école, enrichissement en éléments nutritifs des aliments courants, contrôle régulier de la qualité des aliments et des mesures générales d'amélioration du cadre de vie. Ces bonnes pratiques ne couvrent pas l'ensemble du pays et l'ensemble des situations. Il s'agit dans le cadre de ce projet d'étendre la sensibilisation et les opérations de prise en charge des différentes formes de malnutrition à l'endroit de tous les groupes vulnérables et sur l'ensemble de sa zone d'intervention afin de contribuer à l'effort du Gouvernement dans la recherche de l'amélioration de la santé nutritionnelle et de l'hygiène alimentaire.

Dans ce cadre, le projet prévoit les activités suivantes :

Activité 4.1 Promouvoir la production des aliments riches en micronutriments et l'utilisation d'aliment de complément adéquat ; la production de plantes à hautes valeurs nutritives et la conduite d'activités comme la transformation des produits laitiers, etc. ;

Cette activité sera réalisée à travers la mise en œuvre des actions suivantes initiées par le projet au niveau des communes, des sites, des villages et des écoles:

- Formation à la transformation des produits laitiers ;
- Plantations d'espèces à haute valeur nutritive (de baobab, de moringa, etc ...);
- Appui à la création de jardins potagers scolaires ;
- Appui à la création de jardins de case.

Ces différentes actions seront réalisées avec la participation des services techniques impliqués (santé, élevage, environnement, promotion de la femme), des bénéficiaires, des élus locaux, et même des élèves.

Les plants seront produits par des pépiniéristes privés. Le coût de revient du plant produit et suivi par les services techniques compétents jusqu'à la plantation et le remplacement des manquants se situe aux environs de 300 FCFA (sur la base des références de projets similaires).

Activité 4.2 Contribuer à la surveillance nutritionnelle, en rapport avec les institutions spécialisées (FNUAP, PAM, UNICEF, services spécialisés de l'Etat)

Définition, utilisations et utilisateurs¹¹ : La surveillance alimentaire et nutritionnelle consiste à suivre et à prévoir les phénomènes de santé et les déterminants de la santé liés à la nutrition. Elle implique la collecte, l'intégration, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de données sur les aliments et les apports en éléments nutritifs; la salubrité des aliments et l'exposition aux risques d'origine environnementale; l'état nutritionnel; les effets de la nutrition sur la santé; les connaissances, les attitudes et les habitudes relatives à une saine alimentation et d'autres habitudes de vie; les facteurs démographiques; les déterminants de la santé liés à l'individu et à l'environnement et les facteurs qui ont une incidence sur l'accès à des aliments nutritifs sûrs et abordables.

Il est important d'obtenir ces éléments d'information pour:

- faciliter l'élaboration de politiques gouvernementales et en mesurer les résultats;
- favoriser l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes et de services;
- conseiller et renseigner la population ;
- orienter et étayer les recherches.

Les enquêtes sont généralement confiées à l'Institut National de la Statistique (INS) par le ministère en charge de la santé et les indicateurs concernent seulement l'échantillonnage régional.

Le projet contribuera à cette activité par sa contribution à la réalisation d'études pour avoir des résultats représentatifs et désagrégés aux niveaux de ses 24 Communes d'intervention, la troisième année en raison d'un million (1000 000) FCFA par commune soit vingt quatre millions (24000000) FCFA.

Activité 4.3 Contribuer au développement d'une approche globale des problèmes de nutrition.

La politique nationale de nutrition est actuellement en révision pour s'intégrer pleinement dans le PDES. Le projet contribuera au développement d'une approche globale des problèmes de nutrition dans ses zones d'intervention à travers les formations et la sensibilisation.

Cette contribution sera réalisée à travers la sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire.

Activités 4.4 Introduire la santé nutritionnelle et hygiène alimentaire dans les activités de communication en partenariat avec les services spécialisés.

La Stratégie de communication pour le développement en nutrition doit permettre de promouvoir des comportements individuels positifs et le changement social ciblant des pratiques appropriées de nutrition maternelle, d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, de prévention et de recherche des soins pour les enfants malades.

Cette activité sera réalisée à travers la mise en œuvre des actions suivantes:

- Séances d'information et de sensibilisation sur la nutrition et les règles d'hygiène (alimentaire et sanitaire...);
- Documentation (dépliants, affiches ...).

Activités 4.5 Organiser des séances d'éducation nutritionnelle à base des produits locaux.

- Introduire programmes de recherche - action dans le domaine de la nutrition ;
- Séances de démonstration d'art culinaire et la promotion de bonnes pratiques alimentaires au niveau ménage ;

¹¹ La surveillance alimentaire et nutritionnelle au Canada: Préparé par Diane Mc Ammond and Associates

Activités 4.6 Améliorer l'approvisionnement en eau potable.

Cette activité sera réalisée en synergie avec le Ministère en charge de l'hydraulique responsable de l'approvisionnement en eau potable.

Activités 4.7 Vulgariser les technologies de production et conservation des aliments transformés sains;

Cette activité sera réalisée à travers des séances de vulgarisation au niveau de toutes les communes d'intervention du projet et regroupant une trentaine de membres de comités de gestion.

RESULTAT 5 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée à travers le renforcement des capacités des acteurs et leur implication dans la mise en œuvre et la diffusion de la stratégie de la petite irrigation au Niger.

Activités 5.1: Organiser des ateliers d'information et de concertation des acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux (comité de pilotage) au démarrage et pendant la mise en œuvre du programme.

Pour s'inscrire davantage dans une approche participative et concertée des acteurs, le projet devra décentraliser l'information et la concertation aux niveaux des régions, départements et communes. Pour ce faire, le projet interviendra dans la formation des acteurs locaux, la mise en place et la tenue régulière des ateliers des cadres de concertation au démarrage et pendant la mise en œuvre du programme.

➤ **Ateliers de lancement**

Des ateliers de lancement du projet se dérouleront au démarrage du projet, en raison d'un atelier national et de quatre ateliers régionaux au niveau de chaque région concernée.

➤ **Réunions du Comité National de Pilotage**

Il sera réalisé 10 réunions du Comité national de pilotage en raison de 2/an; les représentants des régions prendront part à ces réunions;

➤ **Cadres de concertation**

Il est prévu:

Au niveau régional

- 40 sessions de Cadres régionaux de concertation en raison de 2/an/région;

Au niveau départemental

- 160 sessions de cadres départementaux de concertation en raison de 32/an ;

Appui concertations locales

- Cent vingt (120) sessions de concertations locales des acteurs locaux seront appuyées en raison d'une/an regroupant 25 participants par session ;

Ateliers thématiques et/ou de bilan/programmation

Le projet organisera des ateliers aux différents niveaux afin d'approfondir la réflexion sur les principaux thèmes qui seront définis en liaison avec la coordination nationale du projet et l'Unité de Coordination inter-pays.

Le projet apportera aussi un appui pour:

- l'information des autorités administratives (gouverneurs, préfets et maires) nouvellement installées au poste sur le projet;
- les missions d'information et de sensibilisation des populations des autorités administratives et coutumières;
- la création de 48 centres d'alphabétisation fonctionnelle;
- les formations spécifiques : gestion des AGR, en tricotage, cuisine

Activités 5.2: Réactualiser les plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone.

Le projet appuiera la réactualisation des plans de développement locaux (PDL) dans les Communes d'intervention par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone. Cette activité sera réalisée par un consultant sélectionné.

Activités 5.3: la réalisation d'étude sur la situation foncière des sites au démarrage (cf.: 1.1; 1.2);

Activités 5.4: Appuyer à la redynamisation des commissions foncières;

Le projet apportera un appui pour la redynamisation des commissions foncières;

Activités 5.5: Appui à la réforme foncière;

Le projet s'intégrera dans toutes les réflexions et réformes foncières en cours et à venir.

Activités 5.6: l'opérationnalisation du dossier rural par rapport à l'enregistrement et à l'archivage des actes de transaction foncière;

Lors de la première phase, il a été constaté un déficit d'archivage des actes de transaction foncière. Pour remédier, le projet apportera un appui au niveau des cofos et cofobs pour l'archivage des actes.

Le projet appuiera les communes d'intervention pour l'acquisition de documents de transaction foncière au démarrage;

Activités 5.7: l'Organisation des producteurs/trices en structures (OP) légalement reconnues et la mise en réseau des producteurs (structures faitières) ;

Le projet appuiera les actions suivantes:

- L'identification et redynamisation des OP existantes ;
- L'appui à la création des OP là où elles n'existent pas ;
- L'appui à la création des unions, des fédérations ;

Activités 5.8: Le renforcement des capacités des producteurs/trices sur des aspects liés à leur professionnalisation notamment : l'appropriation des itinéraires techniques, la diversification de la production (par l'utilisation entre autres de la démarche de champs écoles), la formulation et la gestion des micro-projets;).

Cf. / Activités 2.1, 2.2;

Activités 5.9: *L'amélioration de l'accès aux services financiers adaptés aux besoins des acteurs locaux du programme par l'installation des systèmes financiers décentralisés dans les zones d'intervention;*

Cf. : *Activité 2.8: Promotion d'activités génératrices de revenus (AGR)*

Activités 5.10: *La prise en compte du genre et de la vulnérabilité (mise en œuvre de programmes de promotion de la femme, et spécifiques aux jeunes, aux plus démunis) ;*

Cette action est transversale et pour la mener à bien, il a été prévu dans le montage du projet, la création d'un poste spécifique au genre.

- Kit ménage qui constituera la participation du producteur ;
- Renforcement de l'équipe de projet avec un spécialiste en genre ;
- Allègement des tâches domestiques aux femmes (moulin, décortiqueuses) dans les zones enclavées sous forme de subvention en raison d'une unité complète par commune soit 24 unités.

Activités 5.11: *La promotion des programmes d'alphabétisation dans les zones d'intervention du projet;*

Pour la réalisation de cette action, il est prévu la réalisation de 48 centres d'alphabétisation fonctionnelle pour les femmes avec un effectif de 30 apprenantes par centre soit un total de 1440 femmes alphabétisées sur les cinq ans du projet.

Au démarrage, une étude du milieu sera effectuée en vue d'adapter les aspirations des bénéficiaires aux approches pédagogiques qui seront élaborées. L'inspection aura à élaborer sept types de supports pédagogiques à savoir des guides et livrets en lecture, écriture, calcul et thèmes éducatifs. Des manuels de post alphabétisation et des documents statistiques seront également élaborés. Ces approches tiendront compte du niveau des apprenants et de la durée de la campagne d'alphabétisation. Une formation des formateurs sera dispensée à l'alphabétiseuse pour la doter des connaissances pédagogiques et andragogiques. Après l'équipement et l'ouverture du centre, il sera organisé à la fin de chaque mois un suivi technique et pédagogique. Et en fin de campagne, les différents acteurs se retrouveront pour faire le bilan des actions menées.

Il sera organisé au total quatre suivis techniques et pédagogiques et en fin de campagne une évaluation des actions menées. Deux missions de suivi des activités de post alphabétisation auront lieu.

Ces suivis seront conduits par le service communal de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. La direction régionale effectuera deux missions de supervision au cours de la campagne. Les autorités communales organiseront deux missions de supervision afin de s'enquérir des conditions dans lesquelles se déroulent les activités.

Ces missions concerneront le maire et deux conseillers élus.

Activités 5.12: *Renforcement des services techniques dans l'exercice de leurs fonctions d'appui-conseil, d'orientation et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles et des réalisations;*

- Formation à la polyvalence des répondants;
- Formation en SIG;
- Formalisation des relations entre le projet et les services techniques (contrat) ;
- Equipement des agents en moyen de déplacement;
- Créer un cadre de concertation des partenaires qui viennent en appui aux CDA;
- Renforcer le maillage de l'appui-conseil dans le pays;

Désignation de points focaux régionaux du projet par le MAG.

Activités 5.13: La formation technique, renforcement des acteurs de la société civile partenaires;

- Organisation de séminaires de formation à l'attention des associations de consommateurs et mouvements qualité ;
- Encourager le "faire faire" avec les organisations en place ayant les compétences ;
- Partenariat et synergie avec les autres projets spécialisés dans le domaine de l'appui à la société civile notamment dans le domaine de la nutrition et de la valorisation.

Activités 5.14: La formation des organisations des producteurs /trices en évaluation de leur propres activités (Evaluation par les bénéficiaires);

Une série de séances de formation seront réalisées afin de permettre aux bénéficiaires d'évaluer leurs propres activités.

Activités 5.15: L'information, l'animation et la communication interne et avec l'extérieur du programme sont assurées par la réalisation et la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle de communication au niveau de chaque pays et pour l'ensemble du programme.

Le plan de communication du PPHSA1 a été réalisé et valide, mais sa mise en œuvre a été insignifiante et c'est pourquoi dès le démarrage du projet, une étude de sa réactualisation a été prévue ainsi que sa mise en œuvre effective.

Résultat 6: le projet est bien géré

Appui en moyens logistiques et fonctionnement

Pour permettre aux structures techniques d'assurer leurs responsabilités, le projet financera les indemnités des agents techniques impliqués aux différents niveaux (national, régional, local), ainsi que des moyens logistiques (motos, fonctionnement) pour le suivi/coordination des activités.

Des appuis seront également fournis en matériel/équipement de bureau et accès à internet dans la mesure des possibilités.

Des ateliers thématiques et/ou de bilan/programmation sont également prévus (dont ateliers régionaux de lancement).

Des mécanismes de pilotage et appuis à la mise en place/opérationnalisation de cadres de concertation au niveau communal seront mis en place

Le plan de communication élaboré lors de la première phase sera réactualisé et exécuté.

4.3 Contributions du Gouvernement

1) Obligations et conditions préalables

Le gouvernement nommera avant le démarrage des activités du projet, le personnel cadre prévu et mobilisera les régions pour leur participation, à l'intervention comme prévu.

Les experts de l'unité de coordination du projet seront nommés sur la base des critères préalablement bien définis.

Des répondants régionaux et départementaux ainsi que les des points focaux et des CDA seront désignés pour assurer la mise en œuvre du projet au niveau de leur entité administrative respective.

2) Ressources financières et/ou contributions en nature

Personnel d'appui technique: les traitements, salaires et prestations de sécurité sociale du personnel national des différents services publics impliqués dans le projet;

Il s'agit de :

- coordonnateur national (CN) ;
- responsable du suivi évaluation (RSE) ;
- responsable administratif et financier (RAF) ;
- responsable des opérations techniques (ROT) ;
- responsable de la mise en valeur et des organisations des producteurs (RMVOP) ;
- responsable en genre, communication et mobilisation sociale (RGCMS) ;

Cette équipe sera mise en place à temps plein par le Ministère de tutelle ; les agents sont des cadres des services techniques de l'Etat, payés par l'Etat et qui recevront du projet des indemnités compensatrices en fonction de leurs responsabilités respectives.

Appui conseil: tout appui complémentaire à la contribution de la FAO, dont la mise à disposition des locaux et équipements nécessaires à la tenue des sessions du Comité de pilotage et comités de concertation et/ou aux formations lorsque nécessaire.

Equipement et fourniture: fourniture de locaux adéquats pour le siège du projet.

Appui logistique (Dépenses générales de fonctionnement): la mise à disposition de toute documentation, carte, statistiques et données pertinentes au projet.

Taxes : Exonération par le gouvernement sur les droits de douanes du matériel et équipements entrant dans le cadre de l'exécution du projet ;

Autorisation du personnel international en mission pour le compte du projet à séjourner etc.

Prise de mesures pour pérenniser et encadrer les activités du projet à son terme.

Contributions :

- Il sera demandé aux femmes constituées en groupements un apport personnel de 10% ;
- Les motopompes seront cédées à crédit, aux jeunes avec un apport personnel de 10% ;
- Pour les travaux de construction de seuils, les communautés bénéficiaires vont contribuer physiquement à hauteur de 10% du montant des travaux.
- Le financement des Boutiques d'intrants (BI) de la zone du projet sera assuré en synergie par le projet IARBIC pour un montant total de 122 400 000 FCFA décomposés en 86 400 000 FCFA pour la construction des BI et 36 000 000 FCFA pour les fonds de roulement.
- Le financement des kits d'équipement en petit matériel aratoire sera assuré par les bénéficiaires (Communes, exploitants) à hauteur de 163 800 000 FCFA.

• **Services de personnel**

Les Moyens Humains

a) La composition de l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet se résume à un personnel réduit, compte tenu de l'approche « faire-faire » adoptée pour son exécution et au niveau de l'UGP sera composée de :

- un coordonnateur national (CN) ;
- un responsable du suivi évaluation (RSE) ;
- un responsable administratif et financier (RAF) ;
- un responsable des opérations techniques (ROT) ;
- un responsable de la mise en valeur et des organisations des producteurs (RMVOP) ;
- un responsable en genre, communication et mobilisation sociale (RGCMS) ;

Cette équipe sera mise en place à temps plein pendant cinq ans par le Ministère de tutelle et composée de cadres des services techniques de l'Etat, payés par l'Etat et qui recevront du projet des indemnités compensatrices en fonction de leurs responsabilités respectives.

- Un (e) assistant comptable (e), un gardien, un planton et six (6) chauffeurs à temps plein seront recrutés comme personnel auxiliaire du projet et payés par le projet.
- Quatre points focaux du projet dont un par région d'intervention seront chargés sous l'autorité du DRA du suivi des activités du projet ;
- Des consultants, bureaux d'étude et formateurs non permanents seront sélectionnés pour des besoins d'appuis ponctuels.

Les Moyens Physiques

Les matériels de bureautique du PPHSA sont vétustes et amortis. Par conséquent, l'acquisition de nouveaux équipements bureautiques s'avère indispensable pour la mise en œuvre du Projet.

Le matériel nécessaire sera composé de:

- Six véhicules 4x4 (2 au siège de l'UGP et 4 au niveau des régions) ;
- 1 véhicule break de liaison ;
- Une moto pour le planton ;
- 24 motos cross pour les CDA
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le Coordonnateur ;
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le ROT ;
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le RSE ;
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le RMVOP ;
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le RGCMS ;
- Quatre ordinateurs portables pour les points focaux des régions ;
- Un ensemble informatique pour le RAF ;
- Un ensemble informatique pour l'assistant (e) ;
- Quatre ensembles informatiques pour les régions ;
- Un photocopieur ;
- Le matériel de communication ;
- Le mobilier de bureau pour le personnel ;
- Un groupe électrogène ;
- Du mobilier de bureau.

Un bâtiment à usage de bureau sera mis à la disposition de l'UGP par le Gouvernement.

4.4 Contribution de la FAO

1. L'essentiel des ressources humaines impliquées dans le projet sera constitué par des cadres du Gouvernement, des ONG et/ou d'organisations paysannes partenaires, sous forme contractuelle.

2. La FAO appuiera l'UGP dans l'exécution de la gestion financière, le suivi financier et l'audit du projet.

3. Des appuis des services techniques de la FAO ont été prévus, sous forme de missions de suivi opérationnel du projet ou de missions d'appui technique dans des domaines techniques liés à la sécurisation foncière, à la petite irrigation, aux technologies de transformation, au crédit warranté et commercialisation, aussi bien que des mécanismes de pilotage, de supervision et d'évaluation, y compris la mission d'évaluation finale à la fin du projet.

Cette équipe sera mise en place à temps plein pendant cinq ans par le Ministère de tutelle et composée de cadres des services techniques de l'Etat, payés par l'Etat et qui recevront du projet des indemnités compensatrices en fonction de leurs responsabilités respectives.

- Un (e) assistant comptable (e), un gardien, un planton et six (6) chauffeurs à temps plein seront recrutés comme personnel auxiliaire du projet et payés par le projet.
- Quatre points focaux du projet dont un par région d'intervention seront chargés sous l'autorité du DRA du suivi des activités du projet ;
- Des consultants, bureaux d'étude et formateurs non permanents seront sélectionnés pour des besoins d'appuis ponctuels.

Les Moyens Physiques

Les matériels de bureautique du PPHSA sont vétustes et amortis. Par conséquent, l'acquisition de nouveaux équipements bureautiques s'avère indispensable pour la mise en œuvre du Projet.

Le matériel nécessaire sera composé de:

- Six véhicules 4x4 (2 au siège de l'UGP et 4 au niveau des régions) ;
- 1 véhicule break de liaison ;
- Une moto pour le planton ;
- 24 motos cross pour les CDA
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le Coordonnateur ;
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le ROT ;
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le RSE ;
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le RMVOP ;
- Un ordinateur portable et un ensemble informatique pour le RGCMS ;
- Quatre ordinateurs portables pour les points focaux des régions ;
- Un ensemble informatique pour le RAF ;
- Un ensemble informatique pour l'assistant (e) ;
- Quatre ensembles informatiques pour les régions ;
- Un photocopieur ;
- Le matériel de communication ;
- Le mobilier de bureau pour le personnel ;
- Un groupe électrogène ;
- Du mobilier de bureau.

Un bâtiment à usage de bureau sera mis à la disposition de l'UGP par le Gouvernement.

4.4 Contribution de la FAO

1. L'essentiel des ressources humaines impliquées dans le projet sera constitué par des cadres du Gouvernement, des ONG et/ou d'organisations paysannes partenaires, sous forme contractuelle.
2. La FAO appuiera l'UGP dans l'exécution de la gestion financière, le suivi financier et l'audit du projet.
3. Des appuis des services techniques de la FAO ont été prévus, sous forme de missions de suivi opérationnel du projet ou de missions d'appui technique dans des domaines techniques liés à la sécurisation foncière, à la petite irrigation, aux technologies de transformation, au crédit warranté et commercialisation, aussi bien que des mécanismes de pilotage, de supervision et d'évaluation, y compris la mission d'évaluation finale à la fin du projet.

SECTION 5. SUPERVISION, SUIVI, INFORMATION RELATIVE À LA GESTION ET COMPTE RENDU

5.1 Supervision/suivi et partage des connaissances

Supervision

Des missions de suivi et de supervision semestrielles seront organisées conjointement entre la FAO, le MAG et la Coopération espagnole/AECI. Les missions visiteront les sites et réalisations du projet et discuteront avec les bénéficiaires ainsi que les élus locaux. Un aide mémoire sera produit à la fin de la mission avec un plan d'actions contenant les principales recommandations. Pour une meilleure efficacité, elles seront exécutées juste avant la tenue des réunions du comité de pilotage.

Des revues tripartites sont programmées :

- *Une revue tripartite à mi-parcours* (Gouvernement du Niger, FAO, et Coopération espagnole/AECI) après deux ans d'exécution du projet permettra de faire un premier bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés et le cas échéant, de proposer des ajustements pour réorienter la mise en œuvre du projet à la lumière des difficultés rencontrées et des résultats obtenus.
- *L'évaluation finale indépendante de la FAO* qui proposera également de la suite éventuelle à donner au projet. Le rapport final d'évaluation du projet, préparé par le coordinateur national avec l'appui de la Représentation de la FAO, sera soumis à l'équipe d'évaluation.

Suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation a été mis en place, et est opérationnel au niveau des acteurs lors de la première phase. Dès sa mise en place, le projet s'est attelé à mettre en place une base de données et un système d'information et de suivi-évaluation performant au niveau de la coordination nationale et au niveau régional.

Les outils mis en place

Le système de suivi-évaluation devrait être réactualisé pour tenir compte du nouveau ciblage géographique et des nouvelles activités.

Le Système d'information géographique (SIG) sera installé dès le démarrage de la nouvelle phase du projet.

Une formation de sur le SIG sera dispensée à tous les agents du siège et sur le terrain impliqués dans le suivi des activités et le partage des données.

- Tous les outils du suivi-évaluation (feuilles de route, fiches de collecte de données mensuelles par les CDA, tableau de bord, canevas de rapportage en Excel, canevas de rapportage trimestriel) seront popularisés à travers des ateliers de partage et de formation au niveau des acteurs :

- atelier de partage des outils de rapportage ;
- atelier de partage des outils harmonisés de suivi évaluation ;
- atelier de mise à jour des données de suivi évaluation et des tableaux de bord.

5.2 Communication et visibilité

Le plan de communication élaboré lors de la première phase sera mis en application dès le démarrage de la deuxième phase.

Pour valoriser ses acquis, le projet veillera à développer une communication à plusieurs niveaux, visant la gestion et le transfert des connaissances aux différents niveaux au Niger (national, régional et local) et entre les différents projets et pays de l'Initiative Eau pour l'Afrique. La dimension de gestion de l'information devrait permettre de donner plus de visibilité au projet du Niger au même titre que les autres projets de l'Initiative Eau pour l'Afrique.

Des ateliers d'échanges thématiques et des ateliers de concertation, des visites inter villageoises et inter-projets seront organisés périodiquement, et les outils et médias de communication existants (radios rurales, télévision), seront valorisés. Les résultats ou difficultés du projet seront partagés avec les autres partenaires nationaux et PTF. Le projet encouragera aussi le développement de supports de communication, comme le SIG pour favoriser la diffusion des informations disponibles et susceptibles d'intéresser les partenaires nationaux et des autres pays.

La visibilité sera développée au niveau de toutes les zones du projet et matérialisée par des panneaux d'affichage in situ au niveau de toutes les réalisations du projet *pour afficher ce qui est fait, qui finance et qui le fait.*

5.3 Calendrier des rapports

Les rapports incluront les rapports trimestriels d'exécution du projet (RTEP) sur le suivi des activités, les rapports semestriels sur les progrès accomplis et un rapport final, en collaboration et en concertation étroite avec les répondants régionaux basés dans les quatre DRA des régions de Dosso, Maradi, Zinder et Tahoua.

Le coordonnateur national du projet, basé à Niamey préparera tous les trois mois un projet de rapport trimestriel d'exécution du projet et tous les six mois un projet de rapport semestriel sur les progrès accomplis, en utilisant le modèle standard de la FAO (Progress Report).

Les rapports contiendront: (i) une description détaillée des activités effectivement mises en œuvre en comparaison avec celles prévues dans le plan de travail; (ii) une description des problèmes et obstacles rencontrés (techniques, humains, financiers, etc.) dans la conduite des activités; (iii) des recommandations en vue de mesures correctives; (iv) un plan de travail détaillé pour la période à couvrir par le rapport suivant. Les rapports sur les progrès accomplis seront soumis à la fois à l'organisme d'exécution du gouvernement bénéficiaire et au Siège de la FAO.

4. Au moins quatre mois avant l'évaluation finale, le maître d'œuvre ou le maître d'œuvre délégué préparera et enverra au bureau de la Représentation de la FAO un projet de **rapport final**. Celui-ci sera ensuite envoyé au siège de la FAO aux fins d'approbation technique, de mise en forme définitive et de présentation aux gouvernements/institutions des pays bénéficiaire et donateur. Le rapport évaluera de façon concise la mesure dans laquelle les activités programmées pour le projet ont été exécutées, les résultats produits et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs immédiats et de l'objectif de développement connexe. Il présentera également des recommandations en vue de toute suite à donner au projet.

L'unité technique de la FAO chargée du soutien technique au projet doit s'assurer que le compte rendu final soit établi dans les délais prescrits et qu'il a bien la qualité voulue.

«La préparation du compte rendu final peut être confiée au consultant technique principal et cette tâche doit alors être indiquée spécifiquement dans son mandat. Dans certains cas, une lettre de clôture, brève et concise, indiquant que le projet a produit les résultats

attendus et atteint ses objectifs, est suffisante aux fins de l'enregistrement des réalisations du projet. Le compte rendu final ou la lettre de clôture sont transmis à la plus haute autorité technique du Gouvernement, généralement le Ministre de l'Agriculture.

Chaque consultant international ou national, y compris le personnel de la FAO fournissant des services techniques consultatifs, doit préparer un **rapport de mission** contenant les principaux résultats, conclusions et recommandations des missions qu'il/elle a effectuées.

ANNEXES

ANNEXE 1: BUDGET PAR COMPOSANTES ET SOURCES DE ANNEXE 2 : BUDGET DU PROJET

ANNEXE 3 : LE CADRE LOGIQUE

ANNEXE 3' : CHAINE DES RESULTATS

ANNEXE 4: PLAN DE TRAVAIL

ANNEXE 5: ORGANIGRAMME DU PROJET

ANNEXE 6: PROFIL DU PERSONNEL CADRE

ANNEXE 7 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU PCT

ANNEXE 8: BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE 9 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

ANNEXE 10 : TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU CONSULTANT NATIONAL

Annexe I: Résumé des coûts du projet par composantes et sources de financement

Composantes	Bailleur de fonds		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		
	\$EU	%	\$EU	%	\$EU	%	\$EU	CFA	%
1. Réalisation des ouvrages	4079038	90	-	-	453 226	10	4532264	2266132000	34
2. Mise en valeur durable, Intensification et diversification des productions	1 576710	80	-	-	387 600	20	1 964310	982155000	15
3. Valorisation	319800	100	-	-	-	-	319800	159900000	2
4. Nutrition	269080	100	-	-	-	-	269080	134540000	2
5. Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire	712680	100	-	-	-	-	712680	356340000	5
6. Gestion du projet	2 262270	57	1732800	43	-	-	3995070	1997535000	30
Sous Total 1	9 219578		-		840826		11793204	5896602000	
7. Frais de gestion de la FAO	1198545	100	-	-	-	-	1198545	599272544	9
Sous Total 2	10418123		-	-	-	-	12991749	6495874544	
8. Imprévus	520906		-	-	-	-	520906	260453067	4
TOTAL	10939029	81	1732800	13	840826	6	13 512655	6756327611	100

Annexe 2: Budget du projet

Tableau 1-Réalisation des ouvrages

Coûts d'investissement Logique d'intervention	Code oracle	Unité	Quantités						Coût unitaire en \$EU	Coût unitaire FCFA	Coût de base en \$EU						Total en FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	Total			A1	A2	A3	A4	A5	Total	
Activité 1.1 : Réaliser des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement (Dîgues, seuils) exploitation d'ouvrages existants											24000	936000	0	0	0	960 000	480 000 000
1.1.1 Préparation TDR études/ contrôle	5650	document	1							PM	PM						
1.1.2 Recrutement Ingénieurs conseils et signature contrat	5650	document contrat	1							PM	PM						
1.1.3 Réalisation et validation études techniques et DAO	5650	rapport	1								24000	0	0	0	0	24000	12000000
1.1.4 Lancement appel d'offres	5650			1						PM							
1.1.5 Dépouillement, analyse offres, adjudication, signature contrat	5650	document contrat		1						PM							
1.1.6 Réalisation travaux	5650	seuil		4								912000	0	0	0	912000	456000000
1.1.7 Contrôle des travaux	5650	seuil		4								24000	0	0	0	24000	12000000
1.1.8 Réception des travaux	5650	seuil		4													
Activité 1.2 : Aménager des bas fonds, des petits périmètres irrigués villageois (PPIV) et les petits périmètres maraîchers (PPM)											40766	3220498				3 261 264	1 630 632 000
1.2.1 Préparation des TDR études et contrôle	5650	document								PM							
1.2.2 Recrutement Ingénieurs conseils et signature contrat	5650	document contrat								PM							
1.2.3 Réalisation et validation études techniques et DAO	5650	rapport	1	1						PM	40766	40766	0	0	0	81532	40 765 800

Tableau 2 - Mise en valeur durable, Intensification et diversification des productions

Coûts d'investissement	Code oracle	Unité	Quantités						Coût unitaire en \$EU	Coût unitaire FCFA	Coût de base en \$EU						Total en FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	Total			A1	A2	A3	A4	A5	Total	
Logique d'intervention																	
RESULTAT ATTENDU 2.: La mise en valeur durable des terres aménagées est assurée grâce aux activités d'intensification et de diversification des productions irriguées ;(cultures vivrières et cultures de haute valeur ajoutée).																	
Activité 2.1: La mise en place de dispositifs sécurisés et durables d'approvisionnement en intrants (semences de qualité, engrais, produits phytosanitaires);																	321 755 000
2.1.1 Création à la demande et renforcement des BI et Comités de gestion;	5650	FF/BI	6	12	24	24	6	72	2400	1200000	14400	28800	57600	57600	14400		
2.1.2 Fonds de roulement de départ /BI;	6000	PM															
2.1.3 Stock de semences de base de qualité	6000	PM															
2.1.4 Kit équipements aratoires	6100	Kit	1820	3640	3640	1820	0	10920	30	15000	54600	109200	109200	54600	0	327600	163800000
2.1.5 Appui-conseil à la production des semences par des réseaux de producteurs locaux conformément à la loi semencière;	5650	Session	6	18	0	0	0	24	400	200000	2400	7200	0	0	0	9600	4800000
2.1.6 Formation en Gestion Intégrée de la Production et Prédateurs (GIPD) dans le domaine du maraîchage;	5650	Session	6	12	6	0	0	24	1000	500000	6000	12000	6000	0	0	24000	12000000

2.2.6 L'appui au développement de la riziculture de bas-fonds en hivernage;	PM	PM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.2.7 L'appui au développement de la maïsiculture irriguée de saison sèche;	PM	PM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 2.3 : Vulgariser les acquis de la recherche agronomique (itinéraires techniques et variétés adaptées etc.) permettant d'augmenter la productivité et les revenus tirés des productions existantes.																	4 800 000
2.3.1 Calage des périodes de récolte avec les opportunités des marchés des autres régions et certains événements (Ramadan);	5650	formation	6	18	24	0	0	48	200	100000	1200	3600	4800	0	0	9600	4 800 000
2.3.2 Diffusion de certaines variétés qui s'adaptent à certaines saisons (Ex. Tomate, chou en hivernage);	5650	PM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 2.4 : Promouvoir la mécanisation agricole rentable, durable et adaptée aux conditions locales conformément à la politique de l'Etat en la matière.	PM																10 000 000
Activité 2.5 : Réaliser un plan de gestion environnementale et social (PGES) pour la zone d'intervention du projet ;																	
Etude environnementale	5650	Forfait	1	0	0	0	0	1	20000	10000000	20000	0	0	0	0	20000	10 000 000
Activités 2.6 : Mise en place de mesures environnementales afin de protéger les sites et les bassins de production (clôtures, haies vives, ouvrages antiérosifs) et limiter les effets négatifs de l'irrigation et activités connexes (risques environnementaux et sociaux).												306000				306000	153 000 000

2.6.1 Identification des sites	5650	mission		1						3000000		6000			6000	3 000 000	
2.6.2 Réalisation étude technique	5650	rapport		1								9000			9000	4 500 000	
2.6.3 Mobilisation des populations	PM			1													
2.6.4 Réalisation des travaux	5650	ha		600								252000			252000	126 000 000	
2.6.5 Contrôle et supervision des travaux	5650	ha										13000			13000	6 500 000	
2.6.6 Production des plants	5650	plant		240000								20000			20000	10 000 000	
2.6.7 Plantation au niveau des ouvrages anti érosifs réalisés	5650	plant		216000													
2.6.8 Mise en place de comités de gestion	5650	comité										6000			6000	3 000 000	
Activités 2.7 : Effectuer des travaux confortatifs dans les aménagements réalisés à la première phase du programme en vue de garantir leur pérennité.											100000				100000	50 000 000	
2.7.1 Elaboration d'un diagnostic technique des aménagements existants	5650	rapport	1					1			3000	0	0	0	0	3000	1 500 000
2.7.2 Restitution des résultats du diagnostic et du rapport technique	5650	atelier	4					4		500000	4000	0	0	0	0	4000	2 000 000
2.7.3 Préparation d'un dossier d'appel d'offre pour la réalisation des travaux de consolidation	5650	rapport	1					1		PM	0	0	0	0	0	0	-
2.7.4 Recrutement entreprises des travaux (Lancement avis AO; Dépouillement, analyse offres, adjudication et signature contrat)	5650	document contrat	1					1		PM	0	0	0	0	0	0	-
2.7.5 Réalisation et contrôle des travaux.	5650	ha	100					100			93000	0	0	0	0	93000	46 500 000
Activité 2.8: Promotion d'activités génératrices de revenus (AGR)																	360 400 000
2.8.1 Etude de faisabilité de création d'une ligne de crédit auprès des banques et/ou IMF	5650	Etude	1	0	0	0	0	1	8000	4000000	8000	0	0	0	0	8000	4 000 000
2.8.2 Mise en place d'une ligne de crédit	5650	Fonds	1	0	0	0	0	1	600000	300000000	600000	0	0	0	0	600000	270 000 000

Apport personnel bénéficiaires 10%	5650	Fonds	1	1	1	1	1									60000	30 000 000
2.8.3 Crédit embouche, élevage naisseur																	
Formation technique	5650	Formation	6	18	24	24	24	96	500	250000	3000	9000	12000	12000	12000	48000	24 000 000
Suivi évaluation des activités		Suivi	6	18	24	24	24	96	300	150000	1800	5400	7200	7200	7200	28800	14 400 000
2.8.4 Crédit matériel agricole et de transformation																	
Formation technique	5650	Formation	6	18	24	18	6	72	250	125000	1500	4500	6000	4500	1500	18000	9 000 000
2.8.5 Crédit petit commerce																	
Formation technique	5650	Formation	6	18	24	18	6	72	250	125000	1500	4500	6000	4500	1500	18000	9 000 000
Activités 2.9 : Appui à l'émergence d'opérateurs privés de proximité (opérateurs d'activités connexes)	5650	Session	6	9	9	0	0	24	1000	500000	6000	9000	9000	0	0	24000	12 000 000
TOTAL RESULTAT 2																	982 155 000

marketing au niveau local, national et régional.																		
3.3.1 La mise à contribution les radios communautaires, et les télévisions périphériques	5650	PM																
3.3.2 L'appui aux OP pour leur participation aux foires locales, régionales et autres	5650	FF	4	4	4	4	4	20	1000	500000	4000	4000	4000	4000	4000	20000	10000000	
3.3.3 La réalisation d'articles, des fiches techniques, des documents, des films	5650		1	1	1	1	1	5	5000	2500000	5000	5000	5000	5000	5000	25000	12500000	
Activité 3.4 : Réaliser de pistes de désenclavement en partenariat avec les collectivités locales, d'autres institutions et programmes de développement.		PM																
Activité 3.5 : Réalisation d'infrastructures de stockage et/ou de commercialisation aux OP	5650	PM																
3.5.1 Séchoirs solaires (chou, tomate, oignon, poivron, courge, etc.)	6100	PM																
3.5.2 Etuveuses pour le riz	6100	PM																
3.5.3 Appui au Warrantage (Oignon, chou séché, tomate séchée, courge séchée, Ail)	5650	Etude	1	0	0	0	0	1	5000	2500000	5000	0	0	0	0	5000	2500000	
3.5.4 Organiser les marchés (mise en place de comptoir et organiser les OP en fédération pour l'accès aux marchés)		PM																
TOTAL RESULTAT 3																		159 900 000

Sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire	Session	24	24	24	24	24	120	200	100000	4800	4800	4800	4800	4800	24000	12000000
Activités 4.4 Introduire la santé nutritionnelle et hygiène alimentaire dans les activités de communication en partenariat avec les services spécialisés.																
4.4.1 Séances d'information et de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire par les radios rurales	formation	6	12	24	24	6	72	200	100000	1200	2400	4800	4800	1200	14400	7200000
4.4.2 Conception et diffusion de matériel d'affichage, dépliants, affiches ...	documents	1	1	1	1	1	5	5000	2500000	5000	5000	5000	5000	5000	25000	12500000
Activités 4.5 Organiser des séances d'éducation nutritionnelle à base des produits locaux.								0								
Séances de démonstration d'art culinaire et la promotion de bonnes pratiques alimentaires au niveau ménage.	Session	6	12	24	24	6	72	200	100000	1200	2400	4800	4800	1200	14400	7200000
Activités 4.6 Améliorer l'approvisionnement en eau potable.																
Fouçage de puits villageois et création des mini-adductions d'eau potable	PM															
Activités 4.7 Vulgariser les technologies de production et conservation des produits transformés sains ;																
Séances de vulgarisation des technologies de production et conservation des aliments transformés sains ;	Session	6	12	24	24	6	72	240	120000	1440	2880	5760	5760	1440	17280	8640000
TOTAL RESULTAT 4																134540000

Tableau 5 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée

Coût d'investissement / Logique d'intervention	Code oracle	Unité	Quantités						Coût unitaire en \$EU	Coût unitaire FCFA	Coût de base en \$EU						Total FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	Total			A1	A2	A3	A4	A5	Total	
Résultat 5 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée																	
Activités 5.1: Organiser des ateliers d'information et de concertation des acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux (comité de pilotage) au démarrage et pendant la mise en œuvre du programme.																	
5.1.1: Atelier national de lancement	5920	Forfait	1	0	0	0	0	1	10000	5000000	10000	0	0	0	0	10000	5000000
5.1.2: Ateliers régionaux de lancement	5920	Forfait	4	0	0	0	0	4	5000	2500000	20000	0	0	0	0	20000	10000000
5.1.3: Réunions du Comité National de Pilotage	5920	Réunion	2	2	2	2	2	10	3000	1500000	6000	6000	6000	6000	6000	30000	15000000
5.1.4: Cadres de concertation au niveau régional	5920	Session	8	8	8	8	8	40	710	355000	5680	5680	5680	5680	5680	28400	14200000
5.1.5 : Cadres de concertation au niveau départemental	5920	Session	32	32	32	32	32	160	710	355000	22720	22720	22720	22720	22720	113600	56800000
5.1.6: Appui aux concertations locales	5920	Forfait	24	24	24	24	24	120	200	100000	4800	4800	4800	4800	4800	24000	12000000
5.1.7 : Ateliers thématiques (SE)		Forfait	1	0	1	0	1	3	10000	5000000	10000	0	10000	0	10000	30000	15000000
Activités 5.2: Réactualiser les plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone.																	
5.2.1 : Mise à jour des plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone.	5920	Etude	24	0	0	0	0	24	1000	500000	24000	0	0	0	0	24000	12000000

5.2.2 : Connexion des groupements à la flotte	5650	Forfait	1	1	1	1	1	5	6480	3240000	6480	6480	6480	6480	6480	32400	16200000
5.2.3 : Informer les autorités administratives (gouverneurs, préfets et maires) nouvellement installés au poste sur le projet;	5650	PM															
5.2.4 : Appuyer les missions d'information et de sensibilisation des populations des autorités administratives et coutumières;	5650	Forfait	4	4	4	4	4	20	1000	500000	4000	4000	4000	4000	4000	20000	10000000
5.2.5 : Formation spécifiques : gestion des AGR, en tricotage, cuisine	5650		6	6	6	6	0	24	300	150000	1800	1800	1800	1800	0	7200	3600000
5.2.6 : Renforcer les capacités des commissions foncière de base et communales;	PM																
5.2.7 : Participation aux journées internationales des Nations Unies (15-23 octobre : semaine des NU ; 16/10 pour la JMA)	5650	Forfait	2	2	2	2	2	10	1000	500000	2000	2000	2000	2000	2000	10000	5000000
5.2.8 : Participation aux journées nationales placées sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture (Réunion annuelle des cadres de l'Agriculture, Journée du paysan, Foire agro-sylvo-pastorale nationale,)	5650	Forfait	3	3	3	3	3	15	2000	1000000	6000	6000	6000	6000	6000	30000	15000000
Activité 5.3: Réalisation d'une étude sur la situation foncière des sites au démarrage du projet ;																	
Etude socio foncière	5650	Document	1	0	0	0	0	1	10000	5000000	10000	0	0	0	0	10000	5000000
Activité 5.4 : Appui à la création et à la redynamisation des commissions foncières	5650	forfait	6	12	6	0	0	24	100	50000	600	1200	600	0	0	2400	1200000
Activité 5.5 : Appui à la réforme foncière		PM															
Activité 5.6 : Opérationnalisation du dossier rural par rapport à l'enregistrement et à l'archivage des actes	5650		6	12	6	0	0	24	100	50000	600	1200	600	0	0	2400	1200000
5.6.1 : Suivi et appui aux COFOB (cons nat)	5650	P'M															

Renforcement de l'équipe de projet avec un spécialiste en genre		PM																
Activité 5.11 : Promotion des programmes d'alphabétisation dans les zones d'intervention des projets.	5650	Centre	0	12	12	12	12	48	5000	2500000	0	60000	60000	60000	60000	240000	109200000	
Activités 5.12: Renforcement des services techniques dans l'exercice de leurs fonctions d'appui-conseil, d'orientation et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles et des réalisations																		
Formation à la polyvalence des répondants		PM																
Activité 5.13: La formation technique, renforcement des acteurs de la société civile partenaires.		PM																
Partenariat et synergie avec les autres projets spécialisés dans le domaine de l'appui à la société civile		PM																
Activité 5.14: Formation des organisations des producteurs /trices en évaluation de leur propres activités (Evaluation par les bénéficiaires).		Session	0	1	0	0	0	1	20000	10000000	0	20000	0	0	0	20000	9100000	
Activité 5.15: Réalisation et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle de communication	5650																	
5.15.1 : Actualisation du plan de communication du PPHSA1	5650	Etude	1	0	0	0	0	1	8000	4000000	8000	0	0	0	0	8000	3640000	
5.15.2 : Mise en œuvre du plan de communication du PPHSA 2	5650	FF															20000000	
TOTAL RESULTAT 5																	356 340 000	

Tableau 6: Le projet est bien géré

Coût d'investissement Logique d'intervention	Code oracle	Unité	Quantités						Coût unitaire en \$EU	Coût unitaire en FCFA	Coût de base en \$EU						Total en FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	Total			A1	A2	A3	A4	A5	Total	
Résultat 0 : Le projet est bien géré																	
Activité 0.0.1 Gérer, suivre et évaluer les activités du projet																	
PERSONNEL (PROJET)																	
01. Ressources humaines (niveau national)																	
Salaire/Sursalaire																	
Sursalaire																	
Coordonnateur national (CN) ;	5660	h/mois	12	12	12	12	12	60	1700	850000	20400	20400	20400	20400	20400	102000	51000000
Responsable du suivi évaluation (RSE) ;	5660	h/mois	12	12	12	12	12	60	1000	500000	12000	12000	12000	12000	12000	60000	30000000
Responsable administratif et financier (RAF)	5660	h/mois	12	12	12	12	12	60	1000	500000	12000	12000	12000	12000	12000	60000	30000000
Responsable des opérations techniques (ROT) ;	5660	h/mois	12	12	12	12	12	60	1000	500000	12000	12000	12000	12000	12000	60000	30000000
Responsable de la mise en valeur et des organisations des producteurs (RMVOP) ;	5660	h/mois	12	12	12	12	12	60	1000	500000	12000	12000	12000	12000	12000	60000	30000000
Responsable en genre, communication et mobilisation sociale (RGCMS) ;	5661	h/mois	12	12	12	12	12	60	1000	500000	12000	12000	12000	12000	12000	60000	30000000
Salaire																	
Assistant (e) comptable	5500	h/mois	12	12	12	12	12	60	500	250000	6000	6000	6000	6000	6000	30000	15000000
Gardien	5500	h/mois	12	12	12	12	12	60	162	81000	1944	1944	1944	1944	1944	9720	4860000
Planton /reprographe	5500	h/mois	12	12	12	12	12	60	218	109000	2616	2616	2616	2616	2616	13080	6540000

Chauffeurs (06)	5500	h/mois	72	72	72	72	72	360	196	98000	14112	14112	14112	14112	14112	70560	35280000
01. Sous-total Salaire/Sursalaire																	262680000
0.2. Ressources humaines au niveau régional																	
Indemnités répondants																	
DRA/Répondant régional (4) (Indemnités)	5660	h/mois	48	48	48	48	48	240	175	87500	8400	8400	8400	8400	8400	42000	21000000
Point focal (4) (Indemnités)	5660	h/mois	48	48	48	48	48	240	175	87500	8400	8400	8400	8400	8400	42000	21000000
DDA (16) (Indemnités)	5660	h/mois	192	192	192	192	192	960	125	62500	24000	24000	24000	24000	24000	120000	60000000
CDA (24) (Indemnités)	5660	h/mois	288	288	288	288	288	1440	75	37500	21600	21600	21600	21600	21600	108000	54000000
Sous-total Indemnités répondants																	156000000
0.3. Indemnités de déplacement																	
Coordonnateur national (CN) ;	5660	h/jour	64	64	64	64	64	320	50	25000	3200	3200	3200	3200	3200	16000	8000000
Responsable du suivi évaluation (RSE) ;	5660	h/jour	120	120	120	120	120	600	50	25000	6000	6000	6000	6000	6000	30000	15000000
Responsable administratif et financier (RAF)	5660	h/jour	40	40	40	40	40	200	50	25000	2000	2000	2000	2000	2000	10000	5000000
Responsable des opérations techniques (ROT) ;	5660	h/jour	64	64	64	64	64	320	50	25000	3200	3200	3200	3200	3200	16000	8000000
Responsable de la mise en valeur et des organisations des producteurs (RMVOP) ;	5660	h/jour	64	64	64	64	64	320	50	25000	3200	3200	3200	3200	3200	16000	8000000
Responsable en genre, communication et mobilisation sociale (RGCMS) ;	5660	h/jour	64	64	64	64	64	320	50	25000	3200	3200	3200	3200	3200	16000	8000000
Chauffeurs (2)	5660	h/jour	360	360	360	360	360	360	30	15000	10800	10800	10800	10800	10800	54000	27000000
0.3. Sous-total Indemnités de déplacement niveau national																	79000000
0.4. Indemnités de déplacement niveau régional																	
DRA/Répondant régional (4)	5660	h/jour	192	192	192	192	192	960	50	25000	9600	9600	9600	9600	9600	48000	24000000
Point focal (4)	5660	h/jour	336	336	336	336	336	1680	50	25000	16800	16800	16800	16800	16800	84000	42000000
DDA (16) (Indemnités)	5660	h/jour	576	576	576	576	576	2880	50	25000	28800	28800	28800	28800	28800	144000	72000000

Chauffeurs (4)	5660	h/jour	720	720	720	720	720	3600	30	15000	21600	21600	21600	21600	21600	108000	54000000
0.4. Sous-total Indemnités de déplacement niveau régional																	192000000
PERSONNEL (ETAT)		Annuel	1	1	1	1	1	5	346560	173280000	346560	346560	346560	346560	346560	1732800	866400000
EQUIPEMENT/Investissement																	
0.5. Achat matériel informatique																	
Ensemble informatique	6100	Unité	11	0	0	0	0	11	2500	1250000	27500	0	0	0	0	27500	13750000
Ordinateurs portables	6100	Unité	9	0	0	0	0	9	2000	1000000	18000	0	0	0	0	18000	9000000
Formation SIG	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	10000	5000000	10000	0	0	0	0	10000	5000000
Imprimantes laser jet réseau grande capacité	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	2000	1000000	2000	0	0	0	0	2000	1000000
Scanner	6100	Unité	5	0	0	0	0	5	240	120000	1200	0	0	0	0	1200	600000
Rétroprojecteur et tableau	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	1600	800000	1600	0	0	0	0	1600	800000
Photocopieur grande capacité	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	10000	5000000	10000	0	0	0	0	10000	5000000
Logiciels de sauvegarde, messagerie, anti virus etc.	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	1000	500000	1000	0	0	0	0	1000	500000
Onduleurs (minimum :7 KVA)	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	5000	2500000	5000	0	0	0	0	5000	2500000
05. Sous-total achat matériel Informatique									0			0	0	0		76300	38150000
0.6 Équipements de bureau																	
Mobilier de bureau	6100	Unité	11	0	0	0	0	11	910	455000	10010	0	0	0	0	10010	5005000
Groupe électrogène	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	5000	2500000	5000	0	0	0	0	5000	2500000
0.6. Sous-total équipement bureau																15010	7505000
0.7. Matériel roulant (véhicule et moto)																	
Véhicule de liaison	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	22000	11000000	22000	0	0	0	0	22000	11000000

Véhicule 4X4 DC de mission	6100	Unité	5	0	0	0	0	5	32000	16000000	160000	0	0	0	0	160000	80000000
Motos CDA	6100	Unité	24	0	0	0	0	24	4000	2000000	96000	0	0	0	0	96000	48000000
Moto planton	6100	Unité	1	0	0	0	0	1	2000	1000000	2000	0	0	0	0	2000	1000000
Sous-total 0.7 Matériel roulant (véhicule et moto)																	140000000
EQUIPEMENT/Fonctionnement																	
0.8. Fonctionnement matériel roulant (véhicule et moto)																	
Coût de fonctionnement des véhicules	6300	Par mois	12	12	12	12	12	60	2400	1200000	28800	28800	28800	28800	28800	144000	72000000
Coût de fonctionnement moto planton	6300	Par mois	12	12	12	12	12	60	120	60000	1440	1440	1440	1440	1440	7200	3600000
Coût de fonctionnement motos terrain	6300	Par mois	12	12	12	12	12	60	240	120000	2880	2880	2880	2880	2880	14400	7200000
Sous-total 0.8 fonctionnement matériel roulant (véhicule et moto)																	82800000
0.9. Fonctionnement bureau (fournitures, location, eau, électricité, tél)																	
LOCATION/ETAT																	36000000
Location bureau siège UGP	PM	Annuel	1	1	1	1	1	5	14400	7200000	14400	14400	14400	14400	14400	72000	36000000
Fourniture (Consommables informatique et de reprographie etc.)	6300	Annuel	1	1	1	1	1	5	9600	4800000	9600	9600	9600	9600	9600	48000	24000000
Autres services (tél/fax, électricité/ eau /maintenance)	6300	Annuel	1	1	1	1	1	5	10800	5400000	10800	10800	10800	10800	10800	54000	27000000
Entretien/réparation matériel roulant (moto + voitures)	6300	veh/mot	0	1	1	1	1	4	8000	4000000	0	8000	8000	8000	8000	32000	16000000
Maintenance matériel informatique et de reprographie	6300	Forfait	0	1	1	1	1	4	3000	1500000	0	3000	3000	3000	3000	12000	6000000
Sous-total 0.9.fonctionnement bureau																	109000000
0.10. Activités de Coordination																	

Annexe 3 : Le cadre logique

Objectif spécifique : Améliorer les revenus, l'alimentation et la nutrition des groupes cibles de façon durable, via le renforcement de la production et l'intensification agricoles, leur valorisation et le renforcement des capacités des acteurs.

<i>HIERARCHIE DES RESULTATS</i>	<i>Indicateurs/Objectifs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>
IMPACT: La sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques des populations les plus vulnérables des zones rurales et périurbaines des régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder sont améliorées.	Base de référence Taux de couverture des besoins	Rapport dévaluation	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
EFFETS			
Effet direct: Les revenus, l'alimentation et la nutrition des groupes cibles sont améliorés durablement via l'intensification, la diversification, la valorisation de la production agricole, et le renforcement des capacités des acteurs.	Niveau de satisfaction des bénéficiaires quant à leur productivité agricole suite à l'appui du projet	Rapport dévaluation	Stabilité des institutions
PRODUITS	<i>Indicateurs/Objectifs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>
PRODUIT1: Les superficies irriguées au niveau de chaque pays ont augmenté grâce à la réalisation et/ou l'exploitation d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface et souterraines.	400 hectares réalisés	Rapports (suivi, évaluation, enquêtes).	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
PRODUIT2: La mise en valeur durable des terres aménagées est assurée grâce aux activités d'intensification et de diversification des productions irriguées (cultures vivrières et cultures de haute valeur ajoutée).	Nombre d'hectares mis en valeur + adoptions	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Taux d'intensification et de diversification des productions irriguées	Rapport d'activité du projet	
	Taux d'accroissement des productions	Rapport d'activité du	

		projet	
PRODUIT 3 : Les produits agricoles sont valorisés par le renforcement des chaînes de valeurs.	Nombre de produits valorisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de segments de chaînes de valeur renforcés	Rapport d'activité du projet	
	Taux de valorisation	Rapport d'activité du projet	
PRODUIT 4 : La santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire sont améliorées.	Taux d'amélioration de la santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire dans la zone ciblée	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
PRODUIT 5 : la gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée à travers le renforcement des capacités des acteurs.	Taux de participation/appropriation par les bénéficiaires	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
PRODUIT 6 : le projet est bien géré.	Taux de consommation budgétaire	Rapport d'activité du projet, rapports d'évaluation et d'audit	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
ACTIVITES	<i>Indicateurs/Objectifs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>
1.1 : Réaliser des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement (Digues, seuils d'épandage et de recharge des nappes phréatiques) exploitation d'ouvrages existants			
1.1.1 Préparation TDR études/ contrôle	TDR	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.1.2 Recrutement Ingénieurs conseils et signature contrat	Ingénieurs conseils recrutés	Contrats d'études signés	Disponibilité des ressources
1.1.3 Réalisation et validation études techniques et DAO	Rapport d'étude	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.1.4 Lancement appel d'offres	avis de publication	Médias	Disponibilité des ressources
1.1.5 Dépouillement, analyse offres, adjudication, signature contrat	nombre entreprises recrutées	Contrat des travaux	Disponibilité des ressources

1.1.6 Réalisation travaux	Nombre d'ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement construits	Rapport final de contrôle des travaux	Disponibilité des ressources
1.1.7 Contrôle des travaux			Disponibilité des ressources
1.1.8 Réception des travaux	Nombre d'ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement construits et réceptionnés	PV de réception	Disponibilité des ressources
1.2 : Aménager des bas fonds, des petits périmètres irrigués villageois (PPIV) et les petits périmètres maraîchers (PPM) comprenant la réalisation d'infrastructures de captage, d'équipement d'exhaure, de distribution de l'eau.	Nombre et superficie des périmètres aménagés	Rapport final d'exécution du Projet, Rapports finaux de chantier	Disponibilité des ressources
1.2.1 Préparation des TDR études et contrôle	TDR	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.2.2 Recrutement Ingénieurs conseils et signature contrat	Ingénieurs conseils recrutés	Contrats d'études signés	Disponibilité des ressources
1.2.3 Réalisation et validation études techniques et DAO	Rapport d'étude	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.2.4 Lancement appel d'offres	Avis de publication	médias	Disponibilité des ressources
1.2.5 Dépouillement, analyse des offres, adjudication, signature contrat	Nombre entreprises recrutées	Contrat des travaux	Disponibilité des ressources
1.2.6 Réalisation travaux	Nombre d'ha aménagés	Rapport final de contrôle des travaux	Disponibilité des ressources
1.2.7 Contrôle des travaux			Disponibilité des ressources
1.2.8 Réception des travaux	Nombre de périmètres construits et réceptionnés	PV de réception	Disponibilité des ressources
1.3 : Introduire, expérimenter et vulgariser à petite échelle des technologies et techniques d'irrigation adaptées, simples, et à faibles coûts.	<i>Indicateurs/Objectifs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>

1.3.1 Information et sensibilisation	Nombre de de missions effectuées et nombre de personnes touchées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.3.2 Sélection des sites et des bénéficiaires volontaires pour l'installation de parcelles expérimentales	Nombre de de bénéficiaires volontaires et des sites sélectionnés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.3.3 Définition et l'installation de kits de micro-irrigation	Nombre de kit micro irrigation installé	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.3.4 Définition et installation de l'exhaure solaire	Nombre de kits d'exhaure solaire installé	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.3.5 Organisation des séances de formation et de démonstration	Nombre de séances organisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.3.6 Suivi technique et l'évaluation du test	Nombre de site suivi et évalué	Rapport de suivi et d'évaluation de test	Disponibilité des ressources
1.3.7 Renforcement du dispositif d'approvisionnement du matériel	Nombre de prestataires existants appuyés; Nombre de nouveaux prestataires installés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
1.3.8 Renforcement des capacités des prestataires (GSC, ONG, plombiers,..).	Nombre de prestataires formés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources
RESULTAT ATTENDU 2. : La mise en valeur durable des terres aménagées est assurée grâce aux activités d'intensification et de diversification des productions irriguées ;(cultures vivrières et cultures de haute valeur ajoutée).			
2.1: Mettre en place de dispositifs sécurisés et durables d'approvisionnement en intrants.			
2.1.1 Création à la demande et renforcement des BI et Comités de gestion;	Nombre de BI créées à la demande	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de BI renforcées à la demande	Rapport d'activité du projet	
	Nombre de comités de gestion des BI formés	Rapport d'activité du projet	

	Accord de collaboration avec projet IARBIC	Rapport d'activité du projet, accord signé	
2.1.2 Fonds de roulement de départ /BI;	Nombre et montant de fonds de roulement mis en place	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.1.3 Stock de semences de base de qualité	Accord de collaboration avec INRAN (semences certifiées)	Rapport d'activité du projet, accord signé	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Quantités de semences de base de qualité mises en place	Rapport d'activité du projet	
2.1.4 Kit d'équipements aratoires	Accord de collaboration avec les communes	Rapport d'activité du projet, accord signé	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	10920 Kits d'équipements aratoires fournis	Rapport d'activité du projet	
2.1.5 Appui-conseil à la production des semences par des réseaux de producteurs locaux conformément à la loi semencière;	Nombre de producteurs locaux de semences appuyés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
Développement d'activités connexes aux BI (Formation, location matériel...)	Nombre d'activités connexes aux BI (Formation, location matériel...) développées,	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de bénéficiaires formés	Rapport d'activité du projet	
2.1.6 Formation en Gestion Intégrée de la Production et Prédateurs (GIPD) dans le domaine du maraichage;	Nombre de producteurs formés en GIPD	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	% des producteurs des zones ciblées appliquent des meilleures pratiques de GIPD	Rapport d'activité du projet	
2.1.7 Mise en place de 48 Champs Ecoles producteurs (trices) maraîchères (CEP);	Nombre de CEP maraîchers créés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de producteurs (trices) apprenants	Rapport d'activité du projet	
2.1.8 Mise en place de 24 Champs Ecoles de	Nombre de CEP de maïs créés	Rapport d'activité du	Disponibilité des ressources,

producteurs (trices) de maïs en saison sèche;		projet	stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de producteurs (trices) apprenants	Rapport d'activité du projet	
2.1.9 Mise en place de 24 Champs Ecoles des producteurs de cultures sèches;	Nombre de CEP de cultures sèches créés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de producteurs (trices) apprenants	Rapport d'activité du projet	
2.1.10 Mise en place de 24 Champs Ecoles de producteurs (trices) de riz pluvial;	Nombre de CEP de riz pluvial créés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de producteurs (trices) apprenants	Rapport d'activité du projet	
2.1.11 Formation des formateurs (1 séance /Région)	Nombre de séances de formation des formateurs de CEP réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de formateurs de CEP formés	Rapport d'activité du projet	
2.1.12 Formation de facilitateurs pilotes (1 séance /Département);	Nombre de séances de formation de facilitateurs pilotes de CEP réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de facilitateurs pilotes de CEP formés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.1.13 Formation en techniques de maraîchage/décrue;	Nombre de séances de formation en techniques de maraîchage/décrue;	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de producteurs (trices) formés	Rapport d'activité du projet	
2.1.14 Formation des producteurs en maîtrise et gestion de l'eau au niveau des sites aménagés;	Nombre de séances de formation en maîtrise et gestion de l'eau	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Nombre de producteurs (trices) formés	Rapport d'activité du projet	
2.1.15 Formation des organes de gestion des groupements en gestion organisationnelle, animation et conduite de réunion;	Nombre de séances de formation des organes de gestion des groupements en gestion organisationnelle,	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier

	animation et conduite de réunion;		
	Nombre de groupements formés	Rapport d'activité du projet	
	Nombre de producteurs (trices) formés	Rapport d'activité du projet	
2.2 : Développer de nouvelles productions pour répondre aux opportunités du marché.			
2.2.1 Formation à la polyvalence des agents d'encadrement ;	Nombre d'agents d'encadrement formés à la polyvalence		Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.2.2 Identification en rapport avec les producteurs concernés des spéculations rentables ;	Nombre de spéculations rentables identifiées et promues	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.2.3 Visites inter-villageoises /intersites;	72 visites inter-villageoises /intersites réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.2.4 Voyages d'étude à l'étranger	3 voyages d'étude à l'étranger réalisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.2.5 Plaidoyer avec certaines structures telles que l'OPVN à travers des contrats de production;	Nombre de contrats de production exécutés à l'issue de plaidoyers	Rapport d'activité du projet, contrats	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.2.6 L'appui au développement de la riziculture de bas-fonds en hivernage;	Nombre d'hectares réalisés en riziculture de bas-fonds en hivernage	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.2.7 L'appui au développement de la maïsiculture irriguée de saison sèche;	Nombre d'hectares réalisés en maïsiculture irriguée de saison sèche	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier

2.3 : Vulgariser les acquis de la recherche agronomique (itinéraires techniques et variétés adaptées etc.) permettant d'augmenter la productivité et les revenus tirés des productions existantes.	<i>Indicateurs/Objectifs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>
2.3.1 Calage des périodes de récolte avec les opportunités des marchés des autres régions et certains événements (Ramadam)	Nombre de résultats issus de la recherche et des savoirs faire locaux adoptés et diffusés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.3.2 Diffusion de certaines variétés qui s'adaptent à certaines saisons (Ex. Tomate, chou en hivernage)	Taux d'adoption	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
	Taux d'accroissement de la production	Rapport d'activité du projet	
Activité 2.4: Promouvoir la mécanisation agricole rentable, durable et adaptée aux conditions locales (traction animale, motoculteurs, batteuses, décortiqueuses, étuveuses, plateforme multifonctionnelle etc.....). conformément à la politique de l'Etat en la matière.	Nombre de matériels de mécanisation agricole promus	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.5 : Réaliser un plan de gestion environnementale et social (PGES) pour la zone d'intervention du projet;			Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.5.1 Préparation des TDR étude (PGES)	TDR réalisé	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.5.2 Recrutement Ingénieurs conseils et signature contrat	Ingénieurs conseils recrutés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier

2.5.3 Elaboration PGES	Rapport d'étude	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.5.4 Validation PGES	Document du PGES validé	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, stabilité politique, conditions climatiques favorables, foncier
2.6 : Mise en place de mesures environnementales afin de protéger les sites et les bassins de production (clôtures, haies vives, ouvrages antiérosifs) et limiter les effets négatifs de l'irrigation et activités connexes (risques environnementaux et sociaux).	Type et nombre d'ouvrage réalisés; nombre et superficie des sites protégés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.6.1 Identification des sites	Nombre de sites identifiés et retenus	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.6.2 Réalisation étude technique	Rapport d'étude	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.6.3 Mobilisation des populations	Nombre de réunions tenues	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.6.4 Réalisation des travaux	Nombre d'ha réalisés	Rapports de chantier	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.6.5 Contrôle et supervision des travaux	Nombre de sites	Rapports de chantier	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.6.6 Production des plants	Nombre de plants produits	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique, foncier
2.6.7 Transplantation au niveau des ouvrages anti érosifs réalisés	Nombre de plants transplantés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.6.8 Mise en place de comités de gestion	Nombre de comité de gestion mis en place et fonctionnel	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.7 : Effectuer des travaux confortatifs dans les aménagements réalisés à la première phase du	Nombre des aménagés concernés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique

programme en vue de garantir leur pérennité.			
2.7.1 Elaboration d'un diagnostic technique des aménagements existants	Rapport d'étude	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.7.2 Restitution des résultats du diagnostic et du rapport technique	Réunion de restitution	Rapport de réunion	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.7.3 Préparation d'un dossier d'appel d'offre pour la réalisation des travaux de consolidation	DAO effectué	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.7.4 Recrutement entreprises des travaux (lancement Avis AO; Dépouillement, analyse offres, adjudication et signature contrat)	Nombre entreprises recrutés	Contrat des travaux	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.7.5 Réalisation et contrôle des travaux.	Nombre de sites et superficies (ha) confortés	Rapports finaux de chantier	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.8: Promotion d'activités génératrices de revenus (AGR)			Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.8.1 Etude de faisabilité de création d'une ligne de crédit auprès des banques et/ou IMF	Etude de faisabilité de création d'une ligne de crédit validée	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.8.2 Mise en place d'une ligne de crédit	Ligne de crédit mise en place	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	% de femmes et de jeunes ayant développé de nouvelles AGR	Rapport d'activité du projet	
2.8.3 Crédit embouche, élevage naisseur	Nombre de crédits embouche, élevage naisseur octroyés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre d'animaux acquis sur crédit	Rapport d'activité du projet	
	Nombre de formations techniques réalisées	Rapport d'activité du projet	
	Nombre de bénéficiaires formés	Rapport d'activité du projet	

	Nombre de missions de suivi des activités réalisées	Rapport d'activité du projet	
2.8.4 Crédit matériel agricole et de transformation	Nombre de crédits matériel agricole et de transformation octroyés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Formation technique	Nombre de formations techniques réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre de bénéficiaires formés	Rapport d'activité du projet	
2.8.5 Crédit petit commerce	Nombre de crédits petit commerce octroyés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Formation technique	Nombre de formations techniques réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre de bénéficiaires formés	Rapport d'activité du projet	
2.9 : Appuyer à l'émergence d'opérateurs privés de proximité (opérateurs d'activités connexes) dans le cadre des opérations suivantes : - Fabrication et réparation de pompes (manuelles, motorisées, électriques, solaires etc.) - Réalisation des ouvrages de captage, de distribution, clôtures (artisans foreurs, plombiers, ferrailleurs, forgerons.)			
2.9.1 Formation techniques des artisans (mécaniciens, foreurs et plombiers),	Nombre de formations techniques des artisans réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.9.2 Equipement des artisans ruraux (installation et pièces détachées)	Nombre d'artisans ruraux équipés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.9.3 Promotion des artisans	Nombre d'artisans bénéficiaires	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
2.9.4 Mise en place d'un réseau de fournisseur d'équipements	Réseau de fournisseur d'équipements mis en place	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique

3.1 : Appui à la mise en place et à la gestion technique et économique d'exploitations spécialisés (production de semences, de plants, introduction de nouvelles cultures ou variétés etc.).			
3.1.1 La formation en bonnes pratiques de production,	Nombre de sessions de formations réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre de bénéficiaires formés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.1.2 Diffusion des nouvelles techniques et technologies éprouvées (calendriers, dépliants, fiches techniques.)	Nombre de nouvelles techniques et technologies éprouvées diffusées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.2 : Appui aux activités post récolte : transformation à la ferme, conditionnement, conservation, commercialisation.			
3.2.1 Formation en bonnes pratiques de transformation, stockage, conditionnement	Nombre de sessions de formations réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre de bénéficiaires formés	Rapport d'activité du projet	
	Taux d'adoption	Rapport d'activité du projet	
3.2.2 Construction de magasins de stockage villageois équipés (25t);	Nombre de magasins de stockage villageois équipés (25 t) construits	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.2.3 Promotion d'unités de transformation à la ferme, conditionnement, conservation promues	Nombre d'unités de transformation à la ferme, conditionnement, conservation promues	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Quantités de productions transformées	Rapport d'activité du projet	
	% de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques nationaux transformés	Rapport d'activité du projet	

3.3 : Développement d'actions de communication en favorisant la valorisation des résultats du transfert des systèmes novateurs de production et marketing au niveau local, national et régional ;			
3.3.1 La mise à contribution les radios communautaires, et les télévisions périphériques	Nombre de radios communautaires, et télévisions périphériques mises à contribution	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.3.2 L'appui aux OP pour leur participation aux foires locales, régionales et autres	Nombre d'OP appuyées pour leur participation aux foires locales, régionales et autres	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.3.3 La réalisation d'articles, des fiches techniques, des documents, des films	Nombre d'articles, des fiches techniques, des documents, des films réalisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.4 : Réalisation de pistes de désenclavement en partenariat avec les communes (PDL), d'autres institutions et programmes de développement.	PM		
Activité 3.5 : Réalisation d'infrastructures de stockage et/ou de commercialisation aux OP;			
3.5.1 Séchoirs solaires (chou, tomate, oignon, poivron, courge, Etc.);	Nombre de séchoirs solaires fournis	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.5.2 Etuveuses pour le riz;	Nombre d'etuveuses fournies	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.5.3 Appui au Warrantage (Oignon, chou séché, tomate séchée, poivron séché, courge séchée, Ail);	Nombre d'opérations de warrantage réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
3.5.4 Organiser les marchés (mise en place de comptoir et organiser les OP en fédération pour l'accès aux marchés);	Nombre de marchés organisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre d'OP organisées en fédérations	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique

Résultat 4. Le taux de malnutrition est en baisse et l'hygiène alimentaire est améliorée dans les zones d'intervention.	<i>Indicateurs/Objectifs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>
Activités 4.1 Promouvoir la production des aliments riches en micronutriments et l'utilisation d'aliment de complément adéquat ; la production de plantes à hautes valeurs nutritives et la conduite d'activités comme l'aménagement d'étangs piscicoles, transformation des produits laitiers, etc.			
4.1.1 Formation à la transformation des produits laitiers;	Nombre de productrices formées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Taux d'adoption	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
4.1.2 Plantation d'espèces à haute valeur nutritive ;	Nombre de plants d'espèces à haute valeur nutritive plantés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
4.1.3 Appui à la création de jardins potagers scolaires;	Nombre et % d'écoles avec des nouveaux jardins potagers scolaires	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
4.1.4 Appui à la création de jardins de case;	Nombre de jardins de case créés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 4.2 Contribuer à la surveillance nutritionnelle, en rapport avec les institutions spécialisées (FNUAP, PAM, UNICEF, services spécialisés de l'Etat)			
4.2.1 Appui à l'enquête sur la surveillance nutritionnelle, en rapport avec les institutions spécialisées (FNUAP, PAM, UNICEF, services spécialisés de l'Etat)	Nombre d'appuis à l'enquête sur la surveillance nutritionnelle réalisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 4.3 Contribuer au développement d'une approche globale des problèmes de nutrition.			

Sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire	Nombre de séances de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	% de ménages qui adoptent un comportement sain	Rapport d'activité du projet	
Activité 4.4 Introduction de la santé nutritionnelle et de l'hygiène alimentaire dans les activités de communication en partenariat avec les services spécialisés.			
4.4.1 Séances d'information et de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire par les radios rurales	Nombre de séances d'information et de sensibilisation par les radios rurales réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
4.4.2 Conception et diffusion de matériel d'affichage, dépliants, affiches ...	Nombre de documents publicitaires conçus et réalisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 4.5 Organisation des séances d'éducation nutritionnelle à base des produits locaux	Nombre de séances d'éducation nutritionnelle à base des produits locaux organisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Taux d'adoption de la nutrition à base des produits locaux	Rapport d'activité du projet	
Activité 4.6 Amélioration de l'approvisionnement en eau potable.			
Fonçage de puits villageois et création des mini-adductions d'eau potable	Nombre de puits villageois foncés et de mini-adductions d'eau potable créées en synergie	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activités 4.7 Vulgariser les technologies de production et conservation des produits transformés sains ;			
Séances de vulgarisation des technologies de production et conservation des aliments transformés sains ;	Nombre de séances de vulgarisation des technologies de production et conservation réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre de résultats issus de la recherche et des savoirs faire locaux	Rapport d'activité du projet	

	adoptés et diffusés		
	Nombre de technologies mises au point et diffusées	Rapport d'activité du projet	
Résultat 5 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée			
5.1: Organisation d'ateliers d'information et de concertation des acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux (comité de pilotage) au démarrage et pendant la mise en œuvre du programme.			
5.1.1: Atelier national de lancement	Un atelier de lancement national réalisé	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre d'acteurs mobilisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.1.2: Ateliers régionaux de lancement	Nombre d'ateliers régionaux de lancement réalisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre d'acteurs mobilisés	Rapport d'activité du projet	
5.1.3: Réunions du Comité National de Pilotage	Nombre de réunions du Comité National de Pilotage réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.1.4: Cadres de concertation au niveau régional	Nombre de concertations réalisées au niveau régional	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.1.5 : Cadres de concertation au niveau départemental	Nombre de concertations départementales réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.1.6: Appui aux concertations locales	Nombre de concertations locales appuyées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.1.7 : Ateliers thématiques (SE)	Nombre d'ateliers thématiques (SE) réalisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activités 5.2: Réactualiser les plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans	<i>Indicateurs/Objectifs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>

la zone.			
5.2.1 : Mise à jour des plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone.	Nombre de PDC réalisés et/ ou réactualisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.2.2 : Connexion des groupements à la flotte	Nombre de groupements connectés à la flotte	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.2.3 : Informer les autorités administratives (gouverneurs, préfets et maires) nouvellement installés au poste sur le projet;	Nombre d'autorités administratives (gouverneurs, préfets et maires) nouvellement installées informées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.2.4 : Appuyer les missions d'information et de sensibilisation des populations des autorités administratives et coutumières;	Nombre de missions d'information des populations par les autorités administratives et coutumières;	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.2.5 : Formation spécifiques : gestion des AGR, en tricotage, cuisine	Nombre de formations spécifiques réalisées (gestion des AGR, en tricotage, cuisine)	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.2.6 : Renforcer les capacités des commissions foncière de base et communales;	Nombre de commissions foncières de base et communales formées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.2.7 : Participation aux journées internationales des Nations Unies (15-23 octobre : semaine des NU ; et 16 octobre pour la JMA)	Nombre de journées internationales des Nations Unies appuyées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.2.8 : Participation aux journées nationales placées sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture (Réunion annuelle des cadres de l'Agriculture, Journée du paysan, Foire agro-sylvo-pastorale nationale,)	Nombre de journées nationales placées sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture appuyées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.3: Réalisation d'une étude sur la situation foncière des sites au démarrage du projet ;			
Etude socio foncière	Etude socio foncière réalisée	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.4 : Appui à la création et à la	Nombre de commissions foncières	Rapport d'activité du	Disponibilité des ressources,

redynamisation des commissions foncières	créées et redynamisées	projet	instabilité politique
Activité 5.5 : Appui à la réforme foncière		Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.6 : Opérationnalisation du dossier rural par rapport à l'enregistrement et à l'archivage des actes	Nombre de PDC réalisés et/ ou réactualisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.6.1 : Suivi et appui aux COFOB (cons nat)	Nombre de COFOB suivies et appuyées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.6.2 : Appui à l'acquisition de documents transaction foncière	Nombre de documents transaction foncière acquis	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.6.3 : Appui aux concertation/villages - COFOB	Nombre de concertations/villages - COFOB concertation appuyées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.7 : Organisation des producteurs/trices en structures (OP) légalement reconnues et leur mise en réseau (structures faitières).			
5.7.1 : Identification et redynamisation des OP existantes;	Nombre d'OP existantes identifiées et redynamisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.7.2 : Appui à la création des OP là où elles n'existent pas;	Nombre d'OP créées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.7.3 : Appui à la création des unions, des fédérations ;	Nombre d'unions, et fédérations créées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.8 : Renforcement des capacités des producteurs/trices sur des aspects liés à leur professionnalisation;			
5.8.1: Renforcement des capacités en vie associative: gestion, négociation et lobbying, crédit et AGR, formulation et gestion des microprojets	Nombre de séances de formation en vie associative réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique

5.8.2:Renforcement des capacités en techniques culturelles, diversification intensification	Nombre de séances de formation en techniques culturelles, diversification et intensification réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.9 : Amélioration de l'accès aux services financiers adaptés aux besoins des acteurs locaux du programme par l'installation des systèmes financiers décentralisés dans les zones d'intervention.	Nombre de séances de formation en crédit et AGR réalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	% de ménages vulnérables ayant accès aux SFD	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.10 : Prise en compte du genre et de la vulnérabilité (mise en œuvre de programmes de promotion de la femme, et spécifiques aux jeunes, aux plus démunis).	<i>Indicateurs/Objectifs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>
Kits ménage	Nombre de Kit ménage fourni	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Renforcement de l'équipe de projet avec un spécialiste en genre	Un spécialiste en genre recruté	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.11 : Promotion des programmes d'alphabétisation dans les zones d'intervention des projets.	Nombre de centres d'alphabétisation fonctionnelle créés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre de productrices alphabétisées	Rapport d'activité du projet	
Activités 5.12: Renforcement des services techniques dans l'exercice de leurs fonctions d'appui-conseil, d'orientation et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles et des réalisations			
5.12.1 Formation à la polyvalence des répondants	Nombre de répondants formés à la polyvalence	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	% de producteurs satisfaits de l'offre de services d'appui/conseil		Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.12.2 Formalisation des relations entre le projet et les services techniques (contrat)	Nombre de relations entre le projet et les services techniques (contrat) formalisées	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique

5.12.3 Equiper les agents en moyen de déplacement	Nombre d'agents équipés en moyen de déplacement	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.12.4 Créer un cadre de concertation des partenaires qui viennent en appui aux CDA	Nombre de cadres de concertation des partenaires qui viennent en appui aux CDA créés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.12.5 Renforcer le maillage de l'appui-conseil dans le pays	Nombre d'agents d'appui-conseil collaborateurs	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.12.6 Désignation de points focaux régionaux du projet par le MAG	Nombre de points focaux régionaux du projet désignés par le MAG	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.13: La formation technique, renforcement des acteurs de la société civile partenaires.	Nombre de sessions de formations des acteurs de la société civile et partenaires	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Partenariat et synergie avec les autres projets spécialisés dans le domaine de l'appui à la société civile	Nombre de partenariats et relations de synergie réalisés	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.14: Former les organisations des producteurs /trices en évaluation de leur propres activités (Evaluation par les bénéficiaires).	Nombre de formations des organisations des producteurs /trices en évaluation de leur propres activités (Evaluation par les bénéficiaires).	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Activité 5.15: Réalisation et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle de communication			
5.15.1 : Actualisation du plan de communication du PPHSA1	Un plan de communication actualisé	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
5.15.2 : Mise en œuvre du plan de communication du PPHSA 2	Un plan de communication mis en œuvre	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Formation spécifiques : gestion des AGR, en tricotage, cuisine	Nombre de formations spécifiques réalisées : gestion des AGR, en tricotage, cuisine	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
Résultat intermédiaire 0 : le projet est bien géré	Volume de ressources humaines, financières et logistiques consacrées	Rapport d'activité du projet, rapports d'évaluation et d'audit	Disponibilité des ressources, instabilité politique

Activité 0.1 Gérer, suivre et évaluer les activités du projet	Nombre de rencontres et réunions de décision	Rapport d'activité du projet	Disponibilité des ressources, instabilité politique
	Nombre de rencontres de plaidoyer réalisées		
	Manuel de procédures validé et opérationnel		
	Dispositif de suivi évaluation opérationnel		
	Nombre de rapports d'exécution, d'audit, de suivi et d'évaluation	Rapport d'activité du projet, rapports d'évaluation et d'audit	

Annexe 3': Chaîne de résultats

ACTIVITES	PRODUITS	EFFETS SPECIFIQUES	EFFETS GENERAUX	IMPACT
<p>Activité 1.1 : Réaliser des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement (Digues, seuils d'épandage et de recharge des nappes phréatiques) exploitation d'ouvrages existants;</p> <p>Activité 1.2 : Aménager des bas fonds, des petits périmètres irrigués villageois (PPIV) et des petits périmètres maraîchers (PPM) comprenant la réalisation d'infrastructures de captage, d'équipement d'exhaure, de distribution de l'eau ;</p> <p>Activité 1.3 : Introduire, expérimenter à petite échelle et vulgariser des technologies et techniques d'irrigation adaptées, simples et à faibles coûts;</p>	<p>PRODUIT 1 : LE POTENTIEL DE PRODUCTION EST AMENAGE ET SECURISE</p>	<p>ES1: LES PRODUCTIONS SOUS IRRIGATION SONT ACCRUES ET LES REVENUS NOTAMMENT CEUX DES COUCHES VULNERABLES SONT AMELIORES</p>	<p>LES REVENUS, L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION DES GROUPES CIBLES SONT AMELIORES DURABLEMENT VIA LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET L'INTENSIFICATION AGRICOLES, LEUR VALORISATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS</p>	<p>LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA RESILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES DES ZONES RURALES ET PERIURBAINES DES REGIONS DE DOSSO, MARADI, TAHOUA ET ZINDER SONT AMELIOREES.</p>
<p>Activité 2.1: Mettre en place un dispositif sécurisé et durable d'approvisionnement en intrants (semences de qualité, engrais, produits phytosanitaires);</p> <p>Activité 2.2 : Développer de nouvelles productions pour répondre aux opportunités du marché ;</p> <p>Activité 2.3 : Vulgariser les acquis de la recherche agronomique (itinéraires techniques et variétés adaptées etc.) permettant d'augmenter la productivité et les revenus tirés des productions existantes ;</p>				

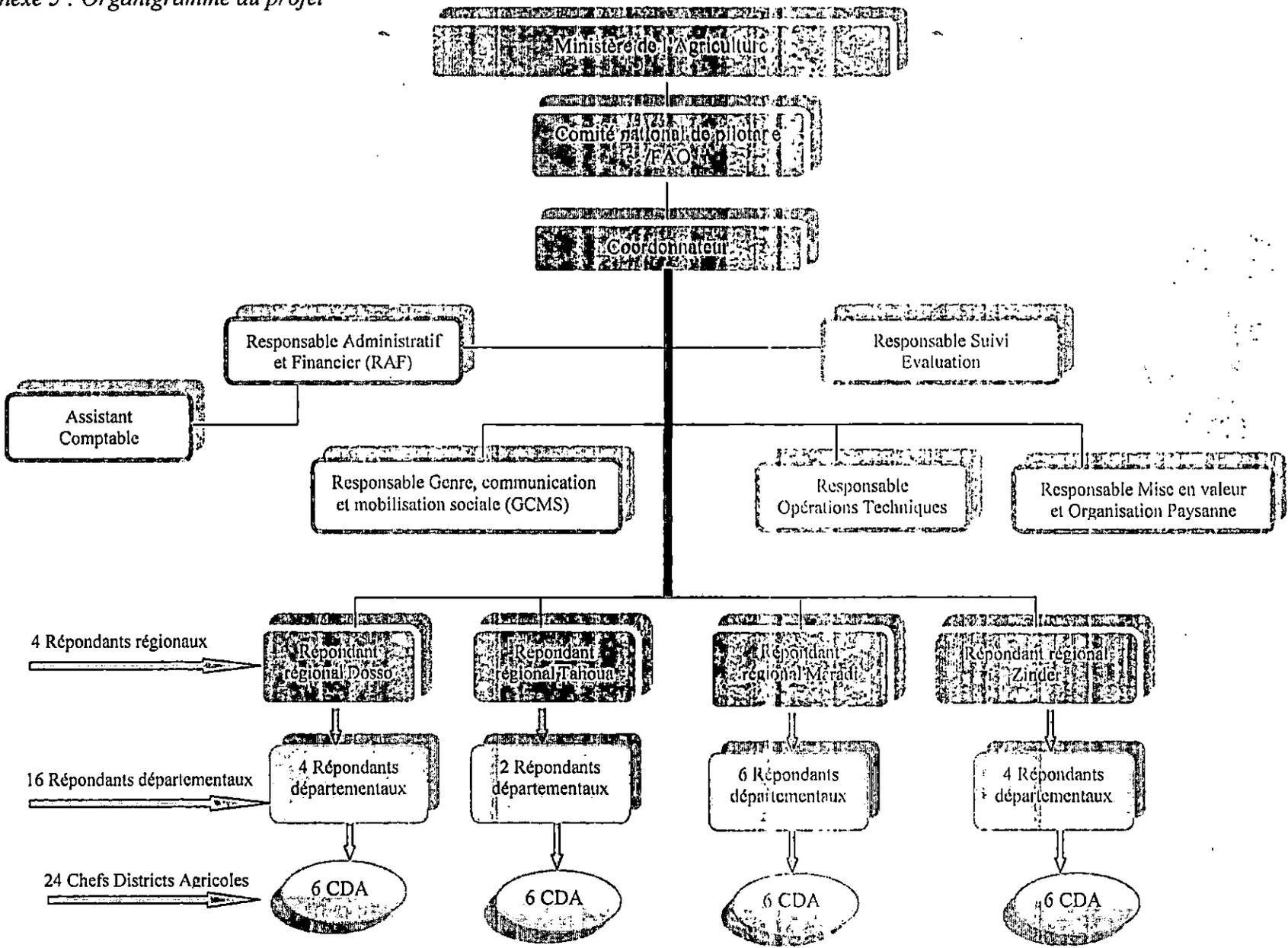
<p>Activité 2.4 : Promouvoir la mécanisation agricole rentable, durable et adaptée aux conditions locales (traction animale, motoculteurs, batteuses, décortiqueuses, étuveuses, plateforme multifonctionnelle etc.....), conformément à la politique de l'Etat en la matière ;</p>				
<p>Activité 2.5 : Réaliser un plan de gestion environnementale et social (PGES) pour la zone d'intervention du projet ;</p>				
<p>Activité 2.6 : Mettre en place des mesures environnementales afin de protéger les sites et les bassins de production (clôtures, haies vives, ouvrages antiérosifs), et limiter les effets négatifs de l'irrigation et activités connexes (risques environnementaux et sociaux) ;</p>				
<p>Activité 2.7 : Effectuer des travaux confortatifs dans les aménagements réalisés à la première phase du programme en vue de garantir leur pérennité ;</p>				
<p>Activité 2.8 : Promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR) ;</p>				
<p>Activité 3.1 : Appuyer la mise en place et la gestion technique et économique d'exploitations spécialisées (production de semences, de plants, introduction de nouvelles cultures ou variétés etc.) ;</p>	<p>PRODUIT 3 : Les produits agricoles sont valorisés par le renforcement des chaînes de valeurs.</p>	<p>ES3 : LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS DE LA ZONE DU PROJET SONT AMELIOREES</p>		
<p>Activité 3.2 : appuyer les activités post récolte : transformation à la ferme, conditionnement, conservation, commercialisation;</p>				

<p>Activité 3.3 : Mettre en œuvre un plan de communication en favorisant la valorisation des résultats du transfert des systèmes novateurs de production et marketing au niveau local, national et régional ;</p>					
<p>Activité 3.4 : Réaliser des pistes de désenclavement en partenariat avec les collectivités locales, d'autres institutions et programmes de développement ;</p>					
<p>Activité 3.5 Réaliser des infrastructures de stockage et/ou de commercialisation aux organisations de producteurs ;</p>					
<p>Activité 4.1 Promouvoir la production des aliments riches en micronutriments et l'utilisation d'aliment de complément adéquat ; la production de plantes à hautes valeurs nutritives et la conduite d'activités comme l'aménagement d'étangs piscicoles, transformation des produits laitiers, etc ;</p>	<p>PRODUIT 4 : La santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire sont améliorées.</p>				
<p>Activité 4.2 Contribuer à la surveillance nutritionnelle, en rapport avec les institutions spécialisées (FNUAP, PAM, UNICEF, services spécialisés de l'Etat) ;</p>					
<p>Activité 4.3 Contribuer au développement d'une approche globale des problèmes de nutrition ;</p>					
<p>Activité 4.4 Introduire la santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire dans les activités de communication en partenariat avec les services spécialisés ;</p>					
<p>Activité 4.5 Organiser des séances d'éducation nutritionnelle à base des produits locaux ;</p>					
<p>Activité 4.6 Amélioration de l'approvisionnement en eau potable.</p>					

<p>Activité 4.7 Vulgariser les technologies de production et conservation des produits transformés sains ;</p>				
<p>Activité 5.1 : Organiser des ateliers d'information et de concertation des acteurs locaux , départementaux , régionaux et nationaux (comité de pilotage) au démarrage et pendant la mise en œuvre du programme ;</p>				
<p>Activité 5.2: Réactualiser les plans locaux de développement par l'intégration des prévisions de réalisations du programme dans la zone ;</p>				
<p>Activité 5.3 : Réaliser une étude sur la situation foncière des sites au démarrage du projet (Etude socio foncière) ;</p>				
<p>Activité 5.4 : Appuyer la création et la redynamisation des commissions foncières ;</p>				
<p>Activité 5.5 : Appuyer la réforme foncière ;</p>	<p>PRODUIT 5 : la gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée à travers le renforcement des capacités des acteurs.</p>	<p>LA GOUVERNANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL EST AMELIOREE</p>		
<p>Activité 5.6 : Opérationnaliser le dossier rural par rapport à l'enregistrement et à l'archivage des actes ;</p>				
<p>Activité 5.7 : Organiser les producteurs/trices en structures (OP) légalement reconnues et les mettre en réseau (structures faitières) ;</p>				
<p>Activité 5.8 : Activité 5.8 : Renforcer les capacités des producteurs/trices sur des aspects liés à leur professionnalisation;</p>				
<p>Activité 5.9 : Améliorer l'accès aux services financiers adaptés aux besoins des acteurs locaux du programme par l'installation des systèmes financiers décentralisés dans les zones d'intervention ;</p>				

<p>Activité 5.10 : Prendre en compte le genre et la vulnérabilité (mise en œuvre de programmes de promotion de la femme, et spécifiques aux jeunes, aux plus démunis) ;</p>				
<p>Activité 5.11 : Promouvoir les programmes d'alphabétisation dans les zones d'intervention des projets ;</p>				
<p>Activité 5.12 : Renforcer les services techniques dans l'exercice de leurs fonctions d'appui-conseil, d'orientation et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles et des réalisations ;</p>				
<p>Activité 5.13 : Renforcer les capacités des acteurs de la société civile (partenaires) ;</p>				
<p>Activité 5.14 : Former les organisations des producteurs /trices en évaluation de leur propres activités (Evaluation par les bénéficiaires) ;</p>				
<p>Activité 5.15: Réaliser et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication du projet.</p>				
	<p>PRODUIT 6: LE PROJET EST BIEN GERE</p>			

Annexe 5 : Organigramme du projet



Annexe 6 : Profil du personnel cadre

COORDINATEUR DU PROJET

Le Coordinateur du projet, responsable de l'exécution globale du projet sera placé directement sous l'autorité du Ministre en charge de l'Agriculture et sous la supervision technique du Comité de pilotage du projet.

Profil et expérience requis

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac + 5) en génie rural, agronomie ou spécialiste de développement rural avec des connaissances avérées dans le domaine de l'irrigation ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans à des responsabilités élevées dans le domaine de gestion et suivi de projets de développement, d'irrigation avec les composantes renforcement des capacités des OP, valorisation et AGR;
- Avoir une bonne connaissance de façon spécifique en politiques et stratégies nationales en matière de l'aménagement des terres, mobilisation des eaux, gestion des ressources en eau, sécurité alimentaire, genre, etc.
- Avoir une bonne connaissance en fonctionnement des organisations paysannes et en gestion des exploitations irriguées ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de la FAO ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de maintenance, d'entretien et de gestion des équipements ruraux dans le souci de la durabilité des investissements ;
- Etre en aptitude à travailler de concert avec différents services de l'administration, les entreprises, les autres projets, les ONG, les associations et groupements et coopératives de producteurs;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, MS Project, etc.) ;
- Etre physiquement apte pour de fréquents déplacements sur le terrain.

Tâches et responsabilités

- Supervision et coordination de l'ensemble des activités du projet;
- Responsable de la mise en œuvre de la gestion du projet;
- Responsable de l'établissement et de l'exécution des partenariats avec les services techniques, les prestataires de services, les entreprises, etc. ;
- Coordination de l'élaboration des plans de travail et budgets annuels du projet ;
- Coordination de la gestion administrative et financière du projet conformément au manuel de procédures du projet et aux règles et procédures de la FAO ;
- Représentation du projet au sein du Ministère, auprès des autorités administratives locales, des partenaires extérieurs au projet, au sein des instances régionales chargées de définir les actions et de veiller à la bonne exécution du projet ;
- Coordination des missions de suivi-évaluation externe, d'audit, de supervision, de revue à mi-parcours, d'achèvement et des missions de supervision de la FAO ;
- Coordination de l'organisation des réunions du comité de pilotage et du rapportage;
- Responsable de la finalisation et la diffusion des rapports périodiques d'activités du projet ;
- Évaluation des performances du personnel placé sous sa responsabilité.

RESPONSABLE DES OPERATIONS TECHNIQUES

Il est responsable des volets «Aménagements», «Infrastructures» et «protection environnementale» du projet. Il est placé sous l'autorité du Coordonnateur et est chargé de la réalisation de l'ensemble des activités se rapportant aux infrastructures, aménagements et CES/DRS prévues dans le cadre du projet dans le respect de l'environnement. Il assume aussi la responsabilité de la planification et du suivi de la mise en œuvre du PGES.

Qualifications et Aptitudes

- Avoir un diplôme universitaire de base de profil ingénieur du génie rural (BAC+5);
- Disposer d'au moins 7 ans d'expérience dans la préparation et/ou l'exécution de projets de petite irrigation, de mini barrages ou seuils d'épandage, de pistes rurales, d'infrastructures agricoles (magasins, marchés, etc.), d'ouvrages d'hydraulique villageoise (forages, pompes, etc.) et de celle de protection de l'environnement;
- Avoir participé à l'évaluation ou la validation d'un ou plusieurs rapports d'étude d'impact environnemental et social;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, etc.);
- Une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet serait un atout.

Tâches et responsabilités

- « Sous la supervision directe du Coordonnateur du projet et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe du projet, les partenaires du projet (prestataires de services, ONG, entreprises, etc.), le Responsable des opérations techniques (ingénieur du génie rural) aura comme mission principale d'assurer le contrôle et la supervision technique des activités du projet se rapportant aux infrastructures, aménagements, CES/DRS et au PGES. De manière spécifique il aura en charge les tâches suivantes :
- élaboration du PTBA et le suivi de sa mise en œuvre dans la zone du projet relevant de son domaine de responsabilité;
- contribution à l'identification des sites (infrastructures, petits périmètres, etc.) ;
- contribution au processus d'identification, de recrutement des opérateurs privés prestataires (bureaux d'études et de contrôle, entreprises, etc.) et contractualisation ;
- préparation, suivi et validation des études relatives à la réalisation des aménagements hydrauliques, des pistes, etc. ;
- contribution à la préparation et au suivi des conventions avec les services techniques ;
- organisation et accompagnement des acteurs des activités connexes ;
- participation au suivi-évaluation du projet et à l'élaboration des rapports périodiques d'activités ;
- Exécution de toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs du projet.

Pour les travaux

- analyse et validation des rapports périodiques d'avancement des travaux élaborés par les bureaux d'ingénieurs conseil;
- suivi du contrôle de qualité des travaux en rapport avec les bureaux d'ingénieurs conseil ;
- présider les réunions périodiques de chantier des travaux;
- organisation de la réception des travaux en rapport avec le bureau d'ingénieurs conseils et les entreprises.

Pour l'environnement:

- suivi de la réalisation et production des rapports périodiques d'activités du PGES ;

RESPONSABLE DE LA MISE EN VALEUR ET DES APPUIS AUX ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS

Le Responsable de la mise en valeur et des appuis aux organisations des producteurs, placé sous l'autorité du Coordonnateur du projet est chargé de la réalisation de l'ensemble des activités se rapportant à la mise en valeur des sites prévus dans le cadre du projet, des appuis aux organisations des producteurs, et des activités génératrices de revenus.

Qualifications et Aptitudes

- diplôme universitaire de base de profil ingénieur agronome ou équivalent (BAC+5);
- disposer d'au moins 7 ans d'expérience dans la préparation et/ou l'exécution de projets d'aménagement hydro agricoles et de la petite irrigation;
- avoir une bonne connaissance de la problématique de la gestion des aménagements hydro agricoles et des petits périmètres maraichers, de gestion des périmètres irrigués de manière générale, et de celle de protection de l'environnement. Il doit maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, etc.).
- Tâches et responsabilités
- Sous la responsabilité directe du Coordonnateur du projet et en étroite collaboration avec les partenaires du projet, l'ingénieur responsable de la mise en valeur devra assurer les tâches essentielles suivantes :
- validation technique des sous-projets en concertation avec les autres membres de l'équipe et des répondants du projet;
- Etablissement des conventions avec les structures des services publics ;
- Contribuer à l'identification des sites aménageables dans son domaine de compétence ;
- contribuer au processus d'identification, de recrutement des opérateurs privés prestataires (bureaux d'études et de contrôle, entreprises, etc.) et contractualisation ;
- organisation et accompagnement des acteurs des activités connexes ;
- Participation au suivi-évaluation du projet et à l'élaboration des rapports périodiques d'activités ;
- Exécution de toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs du projet ;
- Elaboration du PTBA de concert avec les autres responsables intervenant dans le domaine surtout en matière de mise en valeur, de renforcement des capacités, de valorisation et d'AGR ;
- Contribution à la préparation des termes de référence, des dossiers techniques et financiers, des dossiers de consultations, d'appel d'offres et contrats de marché de service, fournitures et travaux dans son domaine de compétence ;
- Suivre, contrôler et évaluer les contrats des prestataires de service avec les services techniques dans son domaine de compétence ;
- Elaborer de concert avec le responsable du suivi évaluation de l'UGP, les supports de collecte et traitement de données pour le suivi évaluation ;
- Fournir les informations nécessaires aux évaluations externes du projet ;
- Informer régulièrement le Directeur de l'UGP et les DRDA de l'exécution de sa mission.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Responsable administratif et financier, recruté sur une base concurrentielle, est responsable du volet administratif, financier et comptable du projet. Il est placé sous l'autorité du Coordinateur.

Profil et expérience requis

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire en Economie, Gestion, Finances, Affaires économiques, administration financière (BAC +4) ou diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans à un poste de responsable administratif et financier au sein de projets de développement.
- Avoir des bonnes connaissances des procédures de la FAO ;
- Disposer de connaissances suffisantes des règles et procédures des bailleurs de fonds ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, Access, et des logiciels de gestion financière/comptable, etc.).

Tâches et responsabilités:

Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGP:

- Tenir régulièrement la comptabilité générale et analytique et élaborer la situation financière et matérielle selon la législation en vigueur et les documents de gestion nécessaires conformément aux réglementations de la FAO et du manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet ;
- Etablir et gérer administrativement tous les documents administratifs du personnel du projet (contrôle/suivi des documents administratifs du personnel du projet, congés, contrats, etc.) dont il est responsable ;
- Transmettre aux services partenaires (CNSS, ANPE) tous les documents établis conformément à la convention collective inter professionnelle, et demander l'immatriculation du personnel ;
- Assurer le paiement des salaires ;
- Etablir et soumettre les états mensuels de salaires, les déclarations trimestrielles de salaires et leur règlement, ainsi que les états récapitulatifs de retenues IUTS à la source ;
- Contribuer, dans leurs aspects juridiques, financiers, comptables et administratifs à la préparation des dossiers, au lancement et à la conclusion des consultations, appel d'offres, marchés, et contrats;
- Suivre et rapporter la situation financière des différents opérateurs exécutifs (état d'avancement des dépenses, situation générale des engagements et des paiements, soldes....);
- Gérer les moyens matériels (informatique, véhicules, mobilier et matériel de bureau...)
- suivi de l'exécution du budget annuel ;
- préparation des demandes de reconstitution des fonds et suivi des mouvements des opérations financières sur les comptes du projet ;
- rédaction des rapports périodiques d'exécution financière;
- rapprochement de la liste des biens et services acquis avec l'état des immobilisations, l'inventaire physique, les marchés signés et les factures des fournisseurs, et mettre à jour la liste sur le registre des immobilisations.
- mise en place de procédures de classement et d'archivage des pièces comptables;

- participation à la planification, la programmation et au suivi de l'exécution des différents marchés de travaux, biens et services qui seront passés durant la mise en œuvre du projet;
- contrôle de la conformité, en collaboration avec les autres membres de l'équipe du projet,
- des performances physiques, objets des demandes de paiement en relation avec les obligations contractuelles ;
- édition d'un grand livre et d'une balance chaque mois pour la justification des soldes et contrôles de mouvements.
- édition d'une balance analytique chaque mois et vérification de l'imputation et des informations avec les responsables techniques du projet.
- élaboration du bilan annuel;
- participation au suivi-évaluation du projet ;
- participation à l'élaboration des rapports périodiques d'activités du projet;
- exécution des toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs du projet.

RESPONSABLE DU SUIVI EVALUATION

Placé sous la supervision directe du Coordonnateur du projet, il assure la responsabilité du système de suivi évaluation du projet et supervise, en collaboration avec les autres membres du projet, les activités des opérateurs externes du projet.

Profil et expérience requis

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (BAC +4) en Economie, agro économie, en planification ou dans le domaine du développement rural ou diplôme équivalent;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de suivi évaluation au sein de projets de développement.
- Avoir une excellente connaissance des techniques, d'analyse et traitement des informations ;
- Avoir une bonne connaissance du français ainsi qu'une bonne aptitude pour le rapportage et la communication ;
- Avoir une bonne aptitude à travailler sous pression et en équipe ;
- Avoir bonne maîtrise de l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, Access, et des logiciels de comptabilité, logiciel comptable, etc.).

Tâches et responsabilités:

- Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGP:
- élaboration, en collaboration avec les cadres de l'équipe, des plans de travail et budgets annuels du projet ;
- élaboration des TDR pour la réalisation des prestations relevant de son domaine et
- contractualisation (mise en place du système de suivi évaluation, enquêtes, audits techniques, etc.) ;
- mise en place d'un système de suivi-évaluation du projet ;
- planification et coordination des activités de suivi-évaluation du projet ;
- élaboration et diffusion des outils spécifiques de planification, de collecte, d'analyse et de traitement des données ;
- mise en cohérence des données financières avec les performances physiques ;
- évaluation des impacts réels du projet ;

- rédaction et diffusion des rapports périodiques de gestion et suivi évaluation des activités du projet;
- organisation des ateliers d'information et de concertation des acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux au démarrage et pendant la mise en œuvre du programme ;
- organisation des missions de supervision et de revue du projet ;
- appui dans la conduite du Projet par les avis et analyse des documents et correspondance qui nécessitent une prise de décision ;
- exécution des toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs du projet.

RESPONSABLE EN GENRE, COMMUNICATION ET MOBILISATION SOCIALE

Profil et expérience requis

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (BAC +4) en sociologie, socio économie, en planification/animation, en promotion humaine ou diplôme équivalent;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la communication, mobilisation sociale ou promotion du genre au sein de projets de développement.
- Avoir formé et rendu fonctionnel des organisations féminines ;
- Avoir une excellente connaissance des techniques de communication et des approches d'animation et de mobilisation sociale;
- Avoir une bonne connaissance du français ainsi qu'une bonne aptitude pour la communication et le rapportage;
- Avoir une bonne aptitude à travailler sous pression et en équipe ;
- Avoir bonne maîtrise de l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, Access, Publisher, etc.).

Tâches et responsabilités:

Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGP:

- Contribuer à l'identification des activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes;
- Concerner, informer, organiser les populations bénéficiaires retenues ;
- Contribuer à la préparation des TDR, des dossiers techniques et financiers, des dossiers de consultations, d'appel d'offres et contrats dans son domaine de compétence
- Coordonner la coopération avec les organismes spécialisés dans son domaine de compétence ;
- Suivre, contrôler et évaluer les contrats des prestataires de service dans son domaine de compétence ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports d'activités périodiques et des bilans annuels du projet et appuyer le responsable du suivi évaluation dans ses activités ;
- Contribuer à l'identification et à la vérification des compétences des opérateurs chargés d'exécuter les activités ;
- Rédiger des notes à l'intention du Coordonnateur de l'UGP ;
- Informer régulièrement les Répondants de l'exécution de sa mission.
- Organiser la validation et la mise en œuvre du plan de communication et du plan d'action genre du projet ;

REPONDANTS REGIONAUX A DOSSO, TAHOUA, MARADI ET ZINDER

Ce sont les directeurs régionaux des services agricoles. Sous l'autorité directe du Ministre de l'Agriculture, ils sont les responsables de l'exécution de la politique agricole au niveau de leur région d'intervention. Sous la supervision du Coordonnateur national du projet, ils ont en charge de faire exécuter, suivre, rapporter et évaluer les activités du projet en liaison étroite avec les agents des services déconcentrés (DDA, CDA) et avec les populations. Ils travailleront en outre avec les autres services techniques lorsque requis (dont l'aménagement/GR et le développement communautaire), avec les collectivités décentralisées (notamment avec les élus locaux des communes concernées) et avec les autres intervenants, les autres services techniques délocalisés et les différents partenaires et prestataires de service. Plus spécifiquement, les Répondants régionaux auront pour tâches dans leurs zones respectives:

- Organiser et participer aux ateliers de démarrage du projet ;
- Programmer sur une base biannuelle/annuelle les activités du projet dans toutes ses activités et préparer les budgets et les plans de travail (PTBA) à soumettre à l'approbation du Coordinateur national ;
- Préparer pour soumission au Coordonnateur national les termes de mandat ou protocoles d'accord et de collaboration avec les différents prestataires et partenaires du projet au niveau régional et suivre le déroulement du processus des appels d'offres ;
- Préparer les divers dossiers d'aménagement, AGR, formation et autres à soumettre au Coordonnateur pour financement ;
- Impulser la cohérence dans l'approche, la complémentarité des activités au niveau régional, la recherche de synergie et de partenariat et les échanges avec les autres projets et intervenants ;
- Participer à la conception et à l'organisation du système de S&E au niveau régional et coordonner la collecte des informations et données nécessaires au suivi et les transmettre au niveau national ;
- Promouvoir l'approche participative et veiller au respect de l'approche genre et à l'implication effective des femmes et des jeunes et leur adhésion à la démarche et aux activités du projet ;
- Appuyer la concertation aux niveaux régional, départemental, communal et villageois et veiller au règlement des questions foncières ;
- Organiser et assurer le secrétariat des différentes sessions de pilotage/concertation et suivi du projet ;
- soumettre des rapports trimestriels au Coordonnateur national
- Effectuer toute tâche qui contribue à la bonne marche du projet et participer aux ateliers nationaux et ateliers d'échanges lorsque requis ;

Durée du mandat

Cinq ans à partir de la date de démarrage du projet – Lieu: Dosso, Tahoua, Maradi ou Zinder au niveau des DRDA ;

Qualifications et expérience

- Diplôme d'enseignement supérieur en agriculture ou en génie rural ;
- Six ans d'expérience professionnelle dans le développement rural et l'appui-conseil au monde rural ;
- Bonnes connaissances de la zone d'intervention et des règles et coutumes ;
- Bonne maîtrise de l'approche participative et de l'approche genre et de la problématique en matière de sécurité alimentaire ;
- Aptitude à rédiger les rapports en français.

POINTS FOCaux

Ce sont les directeurs départementaux des services agricoles. Sous l'autorité directe du Directeur Régional de l'Agriculture, ils sont les responsables de l'exécution de la politique agricole au niveau de leur département d'intervention ; ils ont en charge de faire exécuter, suivre, rapporter et évaluer les activités du projet en liaison étroite avec les Chefs de Postes et de Districts agricoles (CPA, CDA) et avec les populations. Ils travailleront en outre avec les autres services techniques lorsque requis (dont l'aménagement/GR et le développement communautaire, l'alphabétisation, la santé, etc.), avec les collectivités décentralisées (notamment avec les élus locaux des communes concernées) et avec les autres intervenants, les autres services techniques délocalisés et les différents partenaires et prestataires de service. Plus spécifiquement, les Répondants régionaux auront pour tâches dans leurs zones respectives:

- Impulser la cohérence dans l'approche, la complémentarité des activités au niveau départemental, la recherche de synergie et de partenariat et les échanges avec les autres projets et intervenants ;
- Participer à l'organisation du système de S&E au niveau départemental et coordonner la collecte des informations et données nécessaires au suivi et les transmettre au niveau régional ;
- Promouvoir l'approche participative et veiller au respect de l'approche genre et à l'implication effective des femmes et des jeunes et leur adhésion à la démarche et aux activités du projet ;
- Organiser et assurer le secrétariat des différentes sessions de concertation et suivi du projet au niveau départemental;
- soumettre les rapports trimestriels au Répondant Régional
- Effectuer toute tâche qui contribue à la bonne marche du projet et participer aux ateliers régionaux et ateliers d'échanges lorsque requis.

Durée du mandat

Cinq ans à partir de la date de démarrage du projet – Lieu: au niveau des 16 DDA.

Qualifications et expérience

- Diplôme d'enseignement supérieur en agriculture ou équivalent.
- Un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle dans le développement rural et l'appui-conseil au monde rural.
- Bonnes connaissances de la zone d'intervention et des règles et coutumes - Bonne maîtrise de l'approche participative et de l'approche genre et de la problématique en matière de sécurité alimentaire.
- Ouverture d'esprit et facilité d'échanger les informations et de mettre en place des partenariats –
- Aptitude à rédiger les rapports en français.
- Promouvoir l'approche participative et veiller au respect de l'approche genre et à l'implication effective des femmes et des jeunes et leur adhésion à la démarche et aux activités du projet ;
- Appuyer la concertation aux niveaux régional, départemental, communal et villageois et veiller au règlement des questions foncières ;
- Organiser et assurer le secrétariat des différentes sessions de pilotage/concertation et suivi du projet
- Préparer et soumettre des rapports trimestriels au Coordonnateur national

**REONDANTS DEPARTEMENTAUX DANS LES DEPARTEMENTS
D'INTERVENTION DU PROJET**

Ce sont les directeurs départementaux des services agricoles. Sous l'autorité directe du Directeur Régional de l'Agriculture, ils sont les responsables de l'exécution de la politique agricole au niveau de leur département d'intervention ; ils ont en charge de faire exécuter, suivre, rapporter et évaluer les activités du projet en liaison étroite avec les Chefs de Postes et de Districts agricoles (CPA, CDA) et avec les populations. Ils travailleront en outre avec les autres services techniques lorsque requis (dont l'aménagement/GR et le développement communautaire, l'alphabétisation, la santé, etc.), avec les collectivités décentralisées (notamment avec les élus locaux des communes concernées) et avec les autres intervenants, les autres services techniques délocalisés et les différents partenaires et prestataires de service. Plus spécifiquement, les Répondants régionaux auront pour tâches dans leurs zones respectives:

- Impulser la cohérence dans l'approche, la complémentarité des activités au niveau départemental, la recherche de synergie et de partenariat et les échanges avec les autres projets et intervenants ;
- Participer à l'organisation du système de S&E au niveau départemental et coordonner la collecte des informations et données nécessaires au suivi et les transmettre au niveau régional ;
- Promouvoir l'approche participative et veiller au respect de l'approche genre et à l'implication effective des femmes et des jeunes et leur adhésion à la démarche et aux activités du projet ;
- Organiser et assurer le secrétariat des différentes sessions de concertation et suivi du projet au niveau départemental ;
- soumettre les rapports trimestriels au Répondant Régional
- Effectuer toute tâche qui contribue à la bonne marche du projet et participer aux ateliers régionaux et ateliers d'échanges lorsque requis.

Durée du mandat

Cinq ans à partir de la date de démarrage du projet – Lieu: au niveau des 16 DDA.

Qualifications et expérience

- Diplôme d'enseignement supérieur en agriculture ou équivalent. Un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle dans le développement rural et l'appui-conseil au monde rural. Bonnes connaissances de la zone d'intervention et des règles et coutumes - Bonne maîtrise de l'approche participative, de l'approche genre et de la problématique en matière de sécurité alimentaire. Ouverture d'esprit et facilité d'échanger les informations et de mettre en place des partenariats – Aptitude à rédiger les rapports en français.
- Promouvoir l'approche participative et veiller au respect de l'approche genre et à l'implication effective des femmes et des jeunes et leur adhésion à la démarche et aux activités du projet ;
- Appuyer la concertation aux niveaux régional, départemental, communal et villageois et veiller au règlement des questions foncières ;
- Organiser et assurer le secrétariat des différentes sessions de pilotage/concertation et suivi du projet
- Préparer et soumettre des rapports trimestriels au Coordonnateur national.

LES REpondants LOCAUX: CHEFS DE DISTRICTS AGRICOLES

Les CDA étant l'interface entre l'administration et les producteurs sur le terrain, sont l'interface de la transmission des thèmes techniques et innovations et par conséquent du changement.

Qualifications et expérience

- Diplôme de techniciens supérieurs de l'agriculture avec une expérience minimum de cinq années sur le terrain.
- Bonne connaissance des langues nationales de la zone d'intervention du projet.
- Bonnes connaissances de la zone d'intervention et des règles et coutumes - Bonne maîtrise de l'approche participative, de l'approche genre et de la problématique en matière de sécurité alimentaire. Ouverture d'esprit et facilité d'échanger les informations et de mettre en place des partenariats.
- Aptitude à vivre et effectuer continuellement des déplacements à moto sur le terrain.

Annexe 7 : Dispositions générales du PCT

Source: FPC 2005/02

La réalisation des objectifs du projet incombe conjointement au Gouvernement et à la FAO.

Au titre de sa contribution au projet, le Gouvernement s'engage à fournir en nombre voulu le personnel national qualifié, ainsi que les bâtiments, moyens de formation, équipement, moyens de transport et autres services locaux nécessaires à l'exécution du projet.

Le Gouvernement donne les pouvoirs nécessaires concernant le projet dans le pays à un organisme gouvernemental qui constitue le point central de la coopération avec la FAO pour l'exécution du projet et s'acquitte des responsabilités incombant au Gouvernement à cet égard.

L'équipement, le matériel et les fournitures acquis avec les fonds du Programme de coopération technique deviennent normalement propriété du Gouvernement dès leur arrivée dans le pays, sauf si l'accord en dispose autrement. Le Gouvernement veille à ce que l'équipement, le matériel et les fournitures soient à tout moment disponibles aux fins du projet et fait en sorte qu'ils soient placés sous bonne garde, entretenus et assurés. Les véhicules demeurent, à moins que l'accord n'en dispose autrement, la propriété de la FAO.

Sous réserve de toute mesure de sécurité en vigueur, le Gouvernement fournit à la FAO et au personnel du projet les rapports, enregistrements, archives et autres renseignements pertinents pouvant être nécessaires à l'exécution du projet.

Le choix du personnel de la FAO affecté au projet ou des autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO au titre du projet, ainsi que des stagiaires, est fait par la FAO, le Gouvernement ayant été consulté. Pour contribuer à l'exécution rapide du projet, le Gouvernement s'engage à accélérer autant qu'il le peut ses procédures d'agrément des désignations du personnel de la FAO et des autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO et chaque fois que cela est possible, à dispenser de ces procédures le personnel de la FAO engagé pour des périodes de courte durée.

Le Gouvernement appliquera à la FAO, à ses biens, fonds et avoirs et à son personnel, les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Hormis le cas où le Gouvernement et la FAO en auront convenus autrement dans l'accord relatif au projet, le Gouvernement accordera les privilèges et immunités stipulés dans ladite Convention à toutes les autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO à l'occasion de l'exécution du projet.

Afin d'assurer l'exécution rapide et efficace du projet, le Gouvernement accordera à la FAO, à son personnel et à toute autre personne assurant des services pour le compte de la FAO les facilités nécessaires, notamment:

- la délivrance rapide et gratuite des visas ou permis requis;
- toutes les autorisations nécessaires à l'importation et, le cas échéant, à la réexportation de l'équipement, du matériel et des fournitures devant être utilisés à l'occasion du

projet, et l'exonération de tout droit de douane, autres taxes ou redevances frappant de telles importations ou réexportations;

- l'exonération de tout impôt sur les ventes ou autres taxes en cas d'achat sur place d'équipement, de matériel et de fournitures devant être utilisés dans le cadre du projet;
- le paiement des frais de transport dans le pays, y compris les coûts de manutention, d'emmagasinage et d'assurance et toutes autres dépenses connexes en ce qui concerne l'équipement, le matériel et les fournitures devant être utilisés dans le cadre du projet;
- le taux de change légal le plus favorable;
- l'assistance au personnel de la FAO, dans la mesure du possible, pour l'obtention d'un logement approprié;
- toutes les autorisations nécessaires à l'importation des biens qui appartiennent au personnel de la FAO ou à d'autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO et destinés à l'usage personnel des intéressés, ainsi qu'à la réexportation desdits biens;
- le dédouanement rapide de l'équipement, du matériel, des fournitures et des biens mentionnés aux alinéas ii) et vii) ci-dessus.

Le Gouvernement nomme un Coordonnateur national de projet (CNP), comme prévu dans l'accord de projet, pour s'acquitter des fonctions et mener à bien les activités spécifiées dans l'accord. Dans certains cas, il peut être nécessaire que la FAO demande par écrit au CNP de remplir des engagements ou des obligations spécifiques ou d'effectuer des paiements déterminés en son nom. En pareil cas, le projet peut avancer au CNP des sommes d'argent, dans la limite des montants autorisés par le règlement intérieur et le règlement financier de la FAO, et en conformité avec ceux-ci. Dans cette éventualité, le Gouvernement accepte d'indemniser la FAO et de la dédommager des éventuelles pertes qui découleraient d'irrégularités commises par le CNP dans la gestion des fonds avancés par la FAO.

Le Gouvernement répondra à toutes les réclamations qui pourraient être présentées par des tiers contre la FAO ou son personnel ou contre des personnes assurant des services pour le compte de la FAO et les mettra hors de cause à l'égard de toute réclamation ou responsabilité résultant de l'exécution du projet, à moins que le Gouvernement et la FAO ne conviennent que ladite réclamation résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle des intéressés.

Les personnes assurant des services pour le compte de la FAO, dont il est question aux paragraphes 6, 7, 8 et 10, comprennent toutes les organisations, sociétés ou autres entités que la FAO pourra désigner pour participer à l'exécution du projet.

Annexe 8 : Bibliographie

POLITIQUES ET STRATEGIES

- Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de la Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER). MDA; Niamey; Juillet 2005;
- Initiative 3N cadre stratégique et coût estimatif des programmes de l'initiative pour la période 2012 -2015 ;
- Initiative 3N Plan d'investissement 2012-2015 volume 1
- Stratégie décentralisée et partenariale d'approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable. MDA; Niamey; Août 2006.

PPHSA/FAO

- Rapport d'étude sur l'élaboration de stratégies et de plans de communication et de visibilité pour les projets nationaux de l'IESA Projet IESA -NIGER/ Abdoulaye Nomaou, Sociologue (Ph.D.)/2011 ;
- Prodoc-FAO-Espagne-Niger;
- Procès-verbal Rencontre -bilan-programmation avec répondants :10-11 septembre 2009;
- Project Progress report : deuxième semestre 2008;
- Project Progress report premier semestre 2009;
- Rapport premier semestre 2010;
- Synthèse des études diagnostiques socio-foncières et note de renforcement des capacités des COFO : PPHSA/Alassane Younfa février 2009;
- Rapport de mission du projet petite hydraulique pour la sécurité alimentaire dans les régions de Tahoua et Zinder (pphsa) du 21 au 27 aout 2009 MDA/DEP/DGGR;
- Etude diagnostic socio-foncier des aménagements hydro agricoles dans la région de Zinder, Niger : Etat des lieux et propositions projet GCP/NER/048/spa septembre 2008;
- Rapport de formation des producteurs de la région de Zinder en techniques de production maraîchère et aménagement parcellaire (sites aménagés par la FAO
- Rapport de mission pour l'état de lieux des subventions accordées et le système de crédit revolving du PPHSA-juin 2010;
- Rapport de mission d'appui de l'évaluation par les bénéficiaires PPHSA /IESA mai 2010;
- Evaluation par les bénéficiaires des projets de l'IESA Note de synthèse des résultats Novembre 2011;
- Rapport de mission d'études de conception des aménagements des sites du PPHSA : Zakou M. Moussa ; mars 2009;
- Rapport de l'étude portant sur la capitalisation des bonnes pratiques et l'élaboration de la nouvelle vision stratégique IESA au Niger ; Zakou M. Moussa; Djariri Badamassi, Yayé Hassane , Aout 2011;
- Rapports de suivi des travaux d'aménagement des sites du PPHSA; Zakou M.Moussa; Septembre 2010 et fevrier 2012.

AUTRES PROGRAMMES ET PROJETS

- Manuel technique de l'irrigant privé. Projet de Promotion de l'Irrigation Privée, Phase 2 ; Ministère de Développement Agricole ; Niamey ; Juin 2008;
- Capitalisation des expériences 2004-2010. LUCOP; Niamey; Septembre 2010;

- Rapport de mission d'évaluation du Projet de développement de l'irrigation dans la région de Tillabéri (PDFT) ;
- Etude sur la mise en place d'un système d'accès aux fonds de subvention et de crédit du projet d'intensification des productions agricoles pour la sécurité alimentaire dans les régions de Tahoua et Tillabéri (PIPA/SA)/ **Consultants:** Ousseini Bakabé DEP/MA, Boukar Issakou DEP/MAG ;
- Rapport général de la mise en œuvre du programme d'alphabétisation fonctionnelle dans les centres du PPHSA dans les régions de Tahoua et Zinder 2^{ème} campagne;

Annexe 9 : Liste des Personnes rencontrées

Nom Prénom	Fonction
Allahoury Amadou	Haut Commissaire I3N
Ranaou Maazou	Coordonnateur GIPD
Ibrahîm Harouna	DGA/MAG
Yahaya Issaka	Directeur Adjoint MAG/ DEP/Division Crédit Agricole
Mme Réki Moussa	DG/ASSUSU
Idé Yacouba	PPHSA
Iddé Yaro	PPHSA
Moutari Souley	PSSA2
Abdou Chaibou	Ministère de l'Agriculture
Mme Mariama Issaka	Ministère de l'Agriculture/DGA
Ousseini Bakabé	Ministère de l'Agriculture/DEP/MAG
Juan José Lavin Suarez	AECID
Gabriel Villarrubia Duret	AECID
Maman Bako	Direction de la Nutrition/Ministère de la santé
Région de Dosso	
Nafiou Mamadou	SGA Région de Dosso
Kailou Hassoumi	SG Préfecture de Dosso
Alassane Issa	DRA Dosso
Hamadou Seydou	DDA Dosso
Hamani Ibrahim	SDGR Dosso
Souradji Ado	Représentant SGR Dosso
Laouali Bawa	Maire de Kargui Bangou
Yahaya Hinsu	Adjoint au Maire de Kargui Bangou
Marou Assane	Préfet du département de Loga
Abdourahmane Diori	Maire de Falwel
Seini Saidou	DDA Loga
Abdoul Hayou Issoufou	SGR Loga
ELH Oumarou ALLO	Maire de Loga
Amadou Amidou	Préfet de Tibiri
Mahamadou Ibrahim	DDA Tibiri
Zabeirou Aliou	SGR Tibiri
Dahirou Falké	Vice Maire de Douméga
Illiassou Hambali	Maire de Koré Mai Ruwa
Maman Souley Mainassara	SG sortant Koré Mai Ruwa
Sidi Saley	CDA de Koré Mai Ruwa
Abdoulaye Garba	SG Préfecture de Doutchi
Abdou Idi	SDGR Doutchi
Magé Maikaba	Maire de Matankari
Issoufou Saidou	SG Commune de Matankari
Issoufou Abarchi	CDA de Matankari

Région de Maradi	
Sidi Mahamane koutay	SGA Région de Maradi
Abdellah Gousmane	DRA Maradi
Adjaharou Yacouba	DDA Dakoro
Hamissou Balla	Représentant SGR Maradi
Kondjoi Ounteini	Préfet de Dakoro
Altiné Maihatchi	Maire de la Commune de Korahane
Hamadou Hamidou	Préfet de Guidan Roudji
Garba Ouba	DDA Guidan Roudji
Abdoulaye Dan Djibo	Maire de Guidan Roudji
Lawali Adamou	SG Préfecture Mayahi
Saminou Moussa	DDA Mayahi
Saley Amadou	Premier Vice Maire Sharki Haoussa
Sani Malley	CDA Sharki Haoussa
Soumaila Moussa	DDA Madarounfa
Adamou Moussa	SGR Madarounfa
Kané Dan Malam	Maire de Gabi
Adamou Bakasso	Conseiller de la Commune de Gabi
Moussa Bouzou	Conseiller de la Commune de Gabi
Laouali Doufou	Conseiller de la Commune de Gabi
Abdouramane Adamou Idé	CDA Gabi
Idi Ibrahim	Préfet de Gazaoua
Moussa Idi Ango	DDA Gazaoua
Hamissou Malam Manzo	SGR Gazaoua
Tsahirou Chaïbou	CDA Gazaoua
Azahidou Aboubacar	SG Préfecture Tessaoua
Oumarou Sani	Maire de Gangara
Moussa Idé	SDGR Tessaoua
Mahaman Jiga	Maire de Hawandawaki
Nassirou Ousmane	Conseiller Commune de Hawandawaki
Sani Illo	CDA Hawandawaki
Région de Tahoua	
Mohamed Beka	SGA Tahoua
Moussa Idrissa Maïga	Chef bureau d'ordre Gouvernorat Tahoua
Gamatié Seydou	DRA Tahoua
Mamane Saley	DRA adjoint Tahoua
Alassane Mahamadou	SDGR Tahoua
Tinao Mamane	DDA Tahoua
Abdoulaye Amadou	Représentant SGR Tahoua
Yaou Ibrahim	DDA Bouza
Yacouba Idi	SDGR Bouza
Mme Ousseini Mariama Adamou	Maire de la Commune de Karofane
Mahamadou Nassirou Oumarou	CDA de karofane
Moussa Sidi	Vice-Maire de la Commune de Kalfou
Mahamadou Hassane	CDA de Kalfou
Aïcha Sidi	Pdte Groupement femmes Bagaye/ Commune Kalfou
GIE Tchigaban Matassa	Village de Bagaye/Commune Kalfou

Kader Elhadj Moussa	Maire de la Commune de Tama
Moussa Sidi	Vice Maire de la Commune de Tama
Mahamadou Souley	Maire de Tabotaki
Mahamadou Hima	Vice Maire de la Commune Tabotaki
Salmou Habou	Conseillère de la Commune de Tabotaki
Abou Ibrahim	Maire de la Commune de Baban Katami
Samaila Moussa	Vice-Maire de la Commune de Baban Katami
Yaou Nouhou	Conseiller de la Commune de Baban Katami
Issaka Issa	SG de la Commune de Baban Katami
Yacouba Aboubacar	Maire Commune Barmou
Abdou Doukou	CDA Tabotaki
Ibroh Na Hantsi	CDA Tama
Région de Zinder	
Oumarou Seydou Issaka	Gouverneur de Zinder
Buniya Yahaya	DRA Zinder
Moussa Oumarou	SGR Zinder
Mme Hamani Halima	Représentante DRA Zinder
Salifou Abdel Aziz	Représentant SGR Zinder
Kailou Yahaya	SDGR Magaria
Maazou manomi	DDA Magaria
issoufou Alassane	CDA Commune de Bandié
Adamou Yahaya	Maire de Koya
Maazou Chaibou	Vice Maire de Koya
Habibou Tsahirou	Conseiller élu de la Commune de Koya
Lami Sani	CDA de Koya
Alat Mogaskiya	Préfet de Myriah
Ousmane El hadj	SDGR Mirriah
Halilou Idi	Maire de Zermou
Sani Kano	Vice Maire de Zermou
Ousmane Amadou	CDA Kassama-Zermou
Saidou Ousmane	SG Préfecture de Damagaram Takaya
Moussa Maikanti	DDA Damagaram Takaya
Salissou Adam	Vice Maire de MOA
Malam Abdou	Conseiller de la Commune de MOA
Salamatou Boukar	Conseillère de la Commune de MOA
Haoua Gayda	Conseillère de la Commune de MOA
Moukaila garba	Représentant SDGR Tanout
Yacouba sanda	DDA Tanout
Mahamane Manou	Maire de la Commune de Oualaléwa
Membres Conseil municipal	Commune de Oualaléwa
Maman Moussa	CDA Commune de Oualaléwa
Idi Kanta	Vice Maire de la Commune de Gangara
Maman Tambari Issa	Conseiller Commune de Gangara
Hassan Boukari	CDA de la Commune de Gangara

Objet de la mission: Formulation de la nouvelle stratégie IESA et du Programme régional IESA 2

1) CONTEXTE

La FAO en partenariat avec l'UN-Water, l'Union Africaine, le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a organisé à Syrte – Libye- en décembre 2008, une conférence de haut niveau sur « L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique : Les défis du changement climatique ». Dans la déclaration adoptée à la fin de cette conférence, l'ensemble des Ministres africains et leurs partenaires avaient résolument réaffirmé leur engagement « en faveur de la Vision africaine de l'eau 2025 et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et plus particulièrement de ceux ayant trait à l'eau et à l'éradication de la pauvreté et de la faim ».

Lors de la Conférence internationale sur le financement de la politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest tenue à Abuja –Nigeria- en novembre 2009, le Pacte régional de partenariat pour la mise en œuvre du PDDAA a été Adopté par les Etats de la CEDEAO et leurs partenaires. Le rôle déterminant de l'Agriculture dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et dans le développement économique et social des Etats avait été réaffirmé.

Dans le cadre de la recherche de solutions idoines et leur mise en œuvre pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique, le Gouvernement du Royaume d'Espagne à travers l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ont entrepris l'Initiative Eau et Sécurité Alimentaire pour l'Afrique (IESA).

Les projets de l'Initiative Eau et Sécurité Alimentaire en Afrique, visent l'amélioration de la sécurité alimentaire par le recul de la faim, l'augmentation des revenus et de la disponibilité alimentaire pour les producteurs les plus vulnérables des zones rurales et périurbaines en Afrique de l'Ouest via la maîtrise de l'eau et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles. L'impact des projets IESA contribue à l'atteinte de l'OMD1 par la réduction de la faim.

Ces projets ont été lancés progressivement depuis 2007 au Niger et concernent cinq (5) pays : Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger et Sénégal. Les projets du Sénégal et du Niger ont été renforcés en mars 2011 par un financement additionnel de l'Afrique du Sud pour améliorer les acquis en matière de maîtrise de l'eau et l'accès aux financements des AGR pour les plus pauvres et vulnérables.

Afin de renforcer la cohésion entre les différents projets au sein de l'IESA, une composante régionale, intitulée "Unité de gestion et de coordination de l'information inter-projets" (UGI, GCP/RAF/428/SPA), a été mise en place.

1) Quelle nouvelle vision pour l'IESA ?

Les résultats de la première phase de l'IESA ont montré que dans plusieurs sites des projets nationaux les populations perçoivent des changements sur le plan socio-économique et la sécurité alimentaire. Les changements les plus perçus sont notamment une alimentation plus diversifiée grâce à l'intensification de la production et de l'utilisation de certains groupes d'aliments, et une légère amélioration de la résilience des ménages aux périodes de pénurie alimentaire surtout grâce à l'augmentation de revenus par la vente de produits maraîchers.

Les résultats ont montré aussi l'amélioration des conditions d'accès à l'eau et à la terre dans les cas où les aménagements ont réellement fonctionné même si par endroit, des problèmes techniques et des pannes d'équipements, la rareté de l'eau ainsi que les capacités techniques et organisationnelles de gestion limitées des producteurs empêchent la bonne mise en valeur des terres aménagées.

L'analyse des résultats a permis de ressortir un certain nombre de leçons apprises dont le diagnostic a abouti aux recommandations suivantes pour améliorer l'impact de l'initiative :

- Revoir les stratégies de ciblage pour mieux toucher les groupes les plus vulnérables (y compris les jeunes et les femmes).
- Revoir les précédés techniques pour la maîtrise de l'eau à la lumière des bonnes pratiques enregistrées dans les différents pays. Analyser quelles sont les meilleures options pour les bénéficiaires notamment les couches les plus pauvres afin d'améliorer leur sécurité alimentaire.
- Revoir dans les différents pays les systèmes d'encadrement et d'appuis conseils pour les producteurs afin de mieux prendre en compte la maîtrise et la gestion de l'eau plus efficaces.
- Analyser les meilleures pratiques en matière de financement rural dans les différents pays, en tirer les plus adaptées aux groupes les plus vulnérables pour mettre en place un système plus stable et durable d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles.
- Analyser la possibilité d'intégrer les aspects liés à la chaîne de valeur des produits agricoles, en prenant en compte les meilleures pratiques les plus adaptées au contexte et la nature des bénéficiaires.
- Analyser la possibilité d'intégrer dans les stratégies de communication et d'appuis conseils des projets la prise en compte de la dimension « Utilisation » de la sécurité alimentaire : consommation appropriée et hygiène alimentaire.

Les différents résultats et bonnes pratiques obtenus en matière de maîtrise de l'eau et sécurité alimentaire dans les différents pays concernés ont été capitalisés à travers les axes suivants :

- Irrigation (approches, techniques et technologies)
- Considérations socio-économiques (accès au foncier, genre et irrigation, vulnérabilité et accès à l'irrigation, impact sur la santé, l'éducation et l'emploi)
- L'appui conseil, l'organisation des producteurs et la gestion (gestion des intrants et des ressources, entretien et maintenance des infrastructures et équipements)
- Activités d'élevage et de pisciculture, petit commerce et autres AGR,
- Accès aux ressources financières nécessaires à la pérennité des activités de mise en valeur et des AGR,
- Filières agricoles, commercialisation et prix,
- Atténuation des risques environnementaux et sociaux.

Lors de l'atelier régional IESA tenu à Bamako en décembre 2011, une session spéciale a porté sur l'élaboration de la nouvelle vision stratégique IESA et l'opérationnalisation de ses axes stratégiques. Ainsi, il a été retenu par les différents acteurs que pour mieux assurer la place de cette nouvelle vision dans les stratégies et politiques au niveau de la CEDEAO en matière de développement agricole, les éléments suivants devront nécessairement être pris en compte : i) les politiques et stratégies nationales et régionales de développement agricole, ii) les programmes nationaux et régionaux d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, iii) le Programme détaillé de développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

2) Les nouveaux axes stratégiques de l'IESA

La nouvelle vision IESA s'appuie sur ces axes stratégiques clairs et se décline en un programme d'action régional au niveau de la CEDEAO et qui concerne les pays prioritaires déterminés.

Pour indication, sur la base des leçons apprises de l'IESA1 et des propositions de TCSF validées par l'atelier de Bamako, les axes stratégiques de cette nouvelle vision peuvent être retenus comme suit:

- *Axe1 : Amélioration de la production agricole par la maîtrise de l'eau (sécurisation foncière, aménagement des terres, mise en valeur et intensification agricole)*
- *Axe2 : Amélioration du cadre organisationnel et diversification (Renforcement des capacités, AGR...)*
- *Axe3: Valorisation des productions alimentaires : chaînes des valeurs (conservation, transformation, commercialisation, infrastructures).*
- *Axe 4: Nutrition et hygiène alimentaire.*
- *Axe 5 : Promotion des bonnes pratiques et sauvegarde environnementale*

L'opérationnalisation de la nouvelle vision stratégique de l'IESA s'appuiera sur des principes directeurs dont:

La Durabilité: avoir un impact positif durable qui favorise la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et contribue à la sauvegarde de l'environnement et au développement rural durable

L'Appropriation par le Gouvernement et/ou par les bénéficiaires: promouvoir la responsabilité et l'appropriation du Gouvernement en ce qui concerne les résultats du projet.

Le Genre et équité: promouvoir la parité hommes-femmes en tenant compte de façon systématique de l'engagement formel et de la politique de la FAO visant à l'incorporer à la fois dans ses activités normatives et sur le terrain

La synergie et développement du partenariat : garantir une interaction adéquate entre les activités de manière à ce qu'elles conjuguent leurs apports ; promouvoir et élargir les partenariats, alliances, et la participation ainsi que la complémentarité.

L'intégration : insérer les actions dans les programmes prioritaires de développement régionaux et nationaux.

Cette nouvelle vision IESA qui s'appuiera sur des axes stratégiques clairs, se déclinera en un programme d'action régional quinquennal au niveau de la CEDEAO à élaborer sur la base des documents de projets nationaux formulés au niveau des pays prioritaires.

Objectif, description des tâches et résultats de l'étude,

Un consultant international est recruté pour proposer la nouvelle vision stratégique de l'IESA suivant les recommandations de l'atelier de Bamako, et selon une démarche participative il élaborera la note conceptuelle et le programme quinquennal de mise en œuvre de l'Initiative au niveau de la CEDEAO sur les pays prioritaires retenus.

Il est prévu que le consultant international soit appuyé par cinq consultants nationaux (dans les cinq pays de l'IESA I) dans l'identification des besoins et priorités nationales pour compléter le volet régional du programme.

L'objectif de la mission des consultants nationaux est de contribuer à la formulation du programme quinquennal IESA2 par **l'élaboration du projet national pour le pays** du consultant conformément aux directives de la note conceptuelle du programme quinquennal IESA II.

Pour l'atteinte de cet objectif, il s'agira de manière spécifique de :

- a) Analyser au niveau du pays la question de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques.
- b) Présenter et se référer aux stratégies nationales de développement socioéconomique et leurs rapports avec le PDDAA et l'ECOWAP ;
- c) Formuler de manière participative le projet national avec pour noyau central la maîtrise de l'eau dans les différents sites; Etablir un cadre logique national pour ce projet national
- d) Prendre en compte les acquis de la première phase du programme ISEA (interventions complémentaires pour assurer la durabilité des acquis), établir les zones d'extension possibles en fonction des priorités nationales, de la vulnérabilité des bénéficiaires, des potentialités hydriques des sites à aménager. Proposer une meilleure stratégie de mise en œuvre du projet national notamment dans les partenariats, l'ancrage institutionnelle, etc.

2.2 Description des tâches et responsabilités :

En se référant aux politiques, stratégies et programmes en vigueur dans le pays, le capital tiré de la mise en œuvre de la première phase de l'IESA et des directives de la note conceptuelle de l'IESA2, le consultant national aura comme tâches spécifiques :

- (i) L'élaboration d'un chronogramme détaillé de la mission (note de cadrage)
- (ii) la revue documentaire des politiques et stratégies nationales de développement socio économique (lutte contre la pauvreté, *PNSA*, stratégies sectorielles et programmes divers) ainsi que des documents relatifs à la première phase de l'initiative dans le pays.
- (iii) L'organisation de rencontres avec les responsables nationaux du secteur du développement agricole , de la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, de protection environnementale, la santé et nutrition et tout autre personne utile à la formulation de la composante nationale du programme.
- (iv) L'organisation d'un atelier d'information et de concertation avec les acteurs

L'atelier aura pour objet :

- d'informer les acteurs membres des comités de pilotage des projets de pays, les responsables des cadres de concertation régionaux ainsi que des personnes impliquées dans la recherche de la sécurité alimentaire et la maîtrise de l'eau, sur l'IESA1 (résultats de la 1^{ère} phase) et les nouvelles orientations de la 2^{ème} phase (IESA2);
- de concerter les participants à l'atelier par rapport aux grandes lignes du programme quinquennal IESA2 dans le pays.

Les consultants nationaux appuyés par les coordinations nationales réuniront les éléments pour esquisser ce que peut être la phase 2 du programme dans le pays comme base de débat au niveau de l'atelier (analyse situationnelle de la sécurité alimentaire dans le pays, zones d'intervention future, package d'actions, approche et stratégie d'intervention , appui conseil , ciblage etc..)

Les ateliers seront facilités par les responsables de l'UGI et le consultant international.

A partir de ces ateliers les consultants nationaux procéderont à la préparation du document du programme pour leurs pays respectifs.

Le consultant international et les consultants nationaux travailleront de manière concomitante et en concertation permanente jusqu'à la finalisation des études au niveau des pays.

Les différents documents de pays seront transmis au consultant international qui procédera à leur intégration dans le programme quinquennal régional IESA 2.

- (v) Conduire une mission de terrain d'une durée de 7 jours au maximum dans les zones d'extension du programme pour échanger avec les acteurs régionaux et locaux (Autorités, STD, opérateurs connexes, bénéficiaires etc...), visite d'échantillon de sites
- (vi) l'exploitation et l'analyse des données collectées conjointement avec la coordination nationale pour produire le rapport.
- (vii) L'élaboration du programme quinquennal du IESA du pays suivant le canevas donné.

2.3 Résultats attendus : produits livrés

- un rapport est établi au terme de l'atelier pour indiquer les conclusions des travaux plus spécifiquement les zones d'extension retenues, le ciblage et les modalités d'accès au financement ecc ;
- le document de programme du pays élaboré à partir de l'atelier et des visites de terrain par le consultant national avec l'appui de la coordination nationale.
- une synthèse du document programme du pays et sa présentation en power point sont fournies.

Le document du programme comprendra au moins les parties suivantes :

- Contexte général OMD1, sécurité alimentaire, pauvreté
 - Contexte sectoriel niveau pays agriculture et sécurité alimentaire
- Origine et justification du programme
 - Situation actuelle et problèmes à résoudre
 - Parties prenantes et bénéficiaires du programme
 - Justification du programme
 - Expériences similaires et bonnes pratiques (cas de l'IESA 1)
 - Avantage comparatif de l'approche de la FAO dans le domaine
- Chaîne des résultats et Cadre logique du programme
 - Impacts attendus
 - Effets, produits et services
 - Durabilité des résultats
 - Hypothèses et risques
 - Description des composantes et principales activités
 - Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre
 - Cadre logique global
- Mise en œuvre et arrangements institutionnels
 - Stratégie et démarche de mise en œuvre et ancrage institutionnel
 - Contributions des bénéficiaires (États et producteurs)
 - Contribution des PTF à travers la FAO
- Suivi et évaluation, communication et système de reportage
 - Suivi et évaluation, capitalisation des bonnes pratiques
 - Système de reportage sur les résultats
 - Communication
 - Annexes

La note conceptuelle servira de guideline pour orienter l'élaboration du document de pays.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE résultats

Résultats attendus:

1. Note de cadrage et calendrier détaillé de la mission, J0+3
2. Tenue de l'atelier d'information et de concertation, J0+7
3. Fin mission de terrain, J0+14
4. 1^{er} draft Programme quinquennal du pays, J0+21
5. Validation au niveau national par UGP-FAO-Structures de tutelle, UGI (comité de pilotage) Document final et note de synthèse, J0+28

Date de démarrage : 07/11/2012

Date d'achèvement prescrite:

20/12/2013 pour tous les documents de pays

Durée de la prestation de service : 28 jours*

*Cette hypothèse suppose que toutes les études soient lancées entre le 7 et le 20 novembre 2012

3) Compétences requises

Qualifications :

- Diplôme supérieur (Bac+5) en agronomie, agroéconomie, Génie rural et autres domaines connexes

Expérience et compétences techniques requises :

- Plus de dix ans d'expériences dans la conception des projets et programme de développement
- Expérience dans le domaine de la sécurité alimentaire et une connaissance approfondie des systèmes d'irrigation, de la maîtrise et de la gestion de l'eau dans les aménagements hydro-agricoles de proximité, les systèmes de cultures hivernales et de contre saison.
- Connaissance des enjeux de développement agricole de la sous région Afrique de l'Ouest

Annexe 11 : Données

Tableau 8: Répartition de superficie selon le type d'ouvrages de captage

Région	Département	Commune	Superficie globale (ha)	Aménagements (ha) avec puits						Aménagements (ha) avec forages			
				Superficie totale	Puits OFEDE	Puits Maraiche	Superficie fermée	Superficie clôturée	autres	Superficie totale	Superficie fermée	Superficie clôturée	autres
TAHOUA	Bouza	Karofane	15	0						15	9	7,2	6
		Tama	15	0						15	9	7,2	6
		Babban Katami	20	5		5	3	2,4	2	15	9	7,2	6
		Tabotaki	15	0			0	0		15	9	7,2	6
	Tahoua	Kalfou	15	0			0	0		15	9	7,2	6
		Barmou	20	0			0	0		20	12	9,6	8
Total Tahoua			100	5	0	5	3	2,4	2	95	57	45,6	38
MARADI	Gazaoua	Gangara	15	0				0		15	9	7,2	6
	Madarounfa	Gabi	25	5		5	3	2,4	2	20	12	9,6	8
	Guidan Roundji	C/U/Guidan Roundji	15	0				0		15	9	7,2	6
	Dakoro	Korahane	10	5		5	3	2,4	2	5	3	2,4	2
	Meyahi	Sherkin Haoussa	15	5	2	3	3	2,4	2	10	6	4,8	4
	Tessaoua	Hawan Dawaki	20	0				0		20	12	9,6	8
Total Maradi			100	15	2	13	9	7,2	6	85	51	40,8	34
DOSSO	Loga	CU Loga	5	5	0	5	3	2,4	2	0		0	
		Falwel	5	5	5		3	2,4	2	0	0	0	0
	Dogon Doutchi	Matankari	20	5		5	3	2,4	2	15	9	7,2	6
	Tibiri	Douméga	25	5		5	3	2,4	2	20	12	9,6	8
		Koré Mairoua	25	5	0	5	3	2,4	2	20	12	9,6	8
	Dosso	Kargui Bangou	20	10		10	6	4,8	4	10	6	4,8	4
Total Dosso			100	35	5	30	21	16,8	14	65	39	31,2	26
ZINDER	Tanout	Ollelewa	5	5	0	5	3	2,4	2			0	
		Gangara	12	7	2	5	4,2	3,36	2,8	5	3	2,4	2
	Magaria	Bandé	25	10		10	6	4,8	4	15	9	7,2	6
		Kwaya	30	10		10	6	4,8	4	20	12	9,6	8
	Mirriah	Zermou	15	5	0	5	3	2,4	2	10	6	4,8	4
	Damagaram Takaya	Moa	13	3	0	3	1,8	1,44	1,2	10	6	4,8	4
Total Zinder			100	40	2	38	24	19,2	16	60	36	28,8	24
SUPERFICIE TOTALE			400	95	9	86	57	45,6	38	305	183	146,4	122

Tableau 9 : Aménagement pour femmes et Coûts (FCFA) correspondants

Superficie aménagée pour femme et équipée en moyen de captage suivant: 80% de superficies clôturées seront clôturées et 20% sans clôture				
	Puits OFEDES	Puits Maraîchers	Petits Forages	Total Superficie (ha)
Superficie globale (ha)	5,4	51,6	183	240
superficie clôturée (ha)	4,32	41,28	146,4	192
Coût Unit F/ha avec clôture	20 000 000	9 200 000	3 600 000	
Coût Total avec clôture	86 400 000	379 776 000	527 040 000	993 216 000
Superficie sans clôture (ha)	1,08	10	37	48
Coût Unit F/ha sans clôture	18 000 000	7 050 000	1 500 000	
Coût Total sans clôture	19 440 000	72 756 000	54 900 000	147 096 000
TOTAL	105 840 000	452 532 000	581 940 000	1 140 312 000

Tableau 10 : Aménagement pour jeunes et Coûts (FCFA) correspondants

Superficie aménagée pour jeunes et équipée en moyen de captage suivant:				
	Puits OFEDES	Puits Maraîchers	Petits Forages	Total Superficie (ha)
Superficie globale (ha)	3,6	34,4	122	160
Coût Unit F/ha	18 000 000	7 050 000	1 500 000	
Coût Total	64 800 000	242 520 000	183 000 000	490 320 000
Coût Total sans Moto Pompe	64 008 000	234 952 000	156 160 000	455 120 000
Coût Moto Pompe	792 000	7 568 000	26 840 000	35 200 000

Tableau 11: Répartition des équipements d'irrigation par Région

Equipement d'irrigation	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Quantité totale
Puits OFEDES (u)	10	4	0	4	18
Puits maraîchers (u)	120	52	20	152	344
Petits Forages (u)	260	340	380	240	1220
Motopompe (u)	100	100	100	100	400
Réseau californien (ml)	20000	20000	20000	20000	80000

Tableau 12: Estimation des Coûts Volet aménagements

ACTIONS	QUANTITE	COUT.FCFA	Travaux	Etudes	Contrôle	Production plants et plantation	Comité de gestion
Irrigation (ha)	400	1.630 632 000	1 549 100 400	40 765 800	40 765 800		
consolidation (ha)	100	50 000 000	46 000 000	1 500 000	2 500 000		
seuil	4	480 000 000	456 000 000	12 000 000	12 000 000		
test technologies(kit)	56	155 500 000					
CES/DRS (ha)	600	150 000 000	126 000 000	4 500 000	6 500 000	10 000 000	3000000
COUT TOTAL FCFA		2 466 132 000	2345600 400	58 765 800	61 765 800		

Tableau 13: Contribution de L'Etat (FCFA)

Cadres	SALAIRE MENSUEL ETAT	SALAIRE ajusté	SALAIRE sur 5 ans
Coordonnateur national (CN) ;	390 750	360 000	21 600 000
Responsable du suivi évaluation (RSE) ;	320 000	320 000	19 200 000
Responsable administratif et financier (RAF)	250 000	320 000	19 200 000
Responsable des opérations techniques (ROT) ;	250 000	320 000	19 200 000
Responsable de la mise en valeur et des organisations des producteurs (RMVOP) ;	250 000	320 000	19 200 000
Responsable en genre, communication et mobilisation sociale (RGCMS) ;	250 000	320 000	19 200 000
<i>Salaire</i>			
Assistant (e) comptable			
Gardien			
Planton /reprographe			
Chauffeurs (06)			
DRA/Répondant régional (4) (Indemnités)	376 050	320 000	76 800 000
Point focal (4) (Indemnités)	334 050	290 000	69 600 000
DDA (16) (Indemnités)	334 050	290 000	278 400 000
CDA (24) (Indemnités)	242 000	200 000	288 000 000
Sous total Salaire			830 400 000
<i>Local (mise à disposition)</i>			36 000 000
CONTRIBUTION DE L'ETAT (FCFA)			866 400 000
CONTRIBUTION DE L'ETAT (\$EU)			1 732 800

La contribution de l'Etat se résume à la prise en charge des experts du projet, des répondants régionaux, points focaux et CDA ainsi que la mise à disposition du local pour le siège du projet.

Tableau 14: Volet aménagement /Répartition du financement

Rubriques	COUT FCFA	Partenaires financiers	Gouvernement	Bénéficiaires
Irrigation (ha)	1 630 632 000	1 435 888 800		194 743 200
consolidation (ha)	50 000 000	50 000 000		-
seuil	480 000 000	434 400 000		45 600 000
test technologies(kit)	155 500 000	155 500 000		
CES/DRS(ha)	150 000 000	150 000 000		
COUT TOTAL fcfa	2.466 132 000	2 225 788 800	0	240 343 200